



Action pour la Promotion de la Santé, la Production et l'Environnement

Sis au Quartier Baladji II Descente Vina Palace, BP 592 NGAOUNDERE

Tel : 677220916/ 699871065 E.mail : aprospen@yahoo.fr Site web www.aprospen.org

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES APROSPEN 2025



Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	5
PARTIE 1 : PRESENTATION D'APROSPEN ET SES PRIORITES D'ACTION POUR 2025	6
1. Organisation institutionnelle d'APROSPEN	6
2. Vision d'APROSPEN	7
3. Mission	7
4. Objectif	7
PARTIE 2 : BILAN DES ACTIVITES ANNUELLES 2025.....	7
I.2. Les principales activités réalisées	8
I.2.1. Monitoring de protection	8
I.2.2. Restitution du monitoring de protection (Trimestre 2 et 3)	9
I.2.3. Rapport de monitoring de protection	11
I.2.5. Suivi des activités des CLP.....	12
I.2.6. Sensibilisation sur les Droits de l'Homme et réfugié	13
I.2.7. Sensibilisation sur la Protection de l'enfance (Journée de l'Enfant Africain : JEA).....	14
I.2.8. Participation au CCODES	14
I.2.9. Organisation des sessions de sensibilisation sur la documentation civile dans 62 localités.....	14
I.2.10. La collecte des données d'actualisation de la cartographie des acteurs de protection	14
I.2.11. Les activités de coordination et suivi de la mise en œuvre.....	15
I.3. Réalisation des résultats du programme (environ 0,5 page)	15
I.3.1. Réalisation des résultats	15
II.1. Contexte général	17
II.2. Objectifs du projet	18
II.4. Activités de renforcement des capacités.....	29
II.4.2. Formation organisée par APROSPEN (en relation avec la FLA)	30
II.5. Autres activités	33
a. Participation aux différentes réunions de coordination mensuelle au PAM Bertoua et Batouri avec les autres partenaires de mise en œuvre du PULCCA dans la région. Des recommandations ont été données aux 05 partenaires coopérants ;	33
b. Séances de travail avec le PAM sur :	33
c. Participation aux ateliers et réunions importantes	33

1. Contexte.....	34
2. Justification.....	36
3. Activités prévues	37
A. PHASE INTRODUCTIVE	38
A.1. Formation du personnel de L'ONG APROSPEN	38
A.2. Mise en place du GTC	41
A.3. Mise en place de la banque des MP	42
A.4. Étude de faisabilité	50
A.5. Collecte des données de terrain	50
A.6. Elaboration des dossiers de microprojet	50
A.7. Recyclage du personnel d'APROPEN	51
A.8. Ciblage des bénéficiaires.....	51
A.9. Sensibilisation des communautés	51
A.10. Redynamisation du Comité de Gestion des Activités (CGA) et du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)	53
A.11. Comité de Gestion des Activités.....	53
A.12. Comité Local de Gestion des Plaintes	53
A.13. Inscription	53
A.14. Sélection des bénéficiaires.....	54
A.15. Enregistrement des bénéficiaires.....	54
B. PHASE DE MISE EN OEUVRE	55
B.1. Exécution des travaux	55
B.3. Choix et formation des chefs d'équipe	55
B.3.1. Choix des chefs d'équipe.....	55
B.3.2. Formation des chefs d'équipe.....	56
B.4. Réalisation des travaux	56
B.5. Paiement des bénéficiaires	58
B.5.1. Première période : Paiement 1 et 2	59
B.5.2. Deuxième période : paiement 3,4 et 5.....	59
B.6. Implication des autorités administratives et locales	60
C. phase de clôture	60
C.1. Réception des Microprojets réalisés	60
C.2. Rétrocession du matériel à la communauté	61
Contexte	61

Justification	62
D.1. Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale.....	63
D.1.1. Mesures de prévention des risques et gestion des incidents sur le chantier	63
D.1.2. Situation du matériel de protection individuelle.....	63
D.1.3. Sensibilisations / quarts d’heure de sécurité.....	65
. Mesures d’hygiène	67
D.2. Mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale	67
D.2.1. Mécanisme de gestion des plaintes et réclamation.....	68
D.2.2. Sensibilisations	69
D.3. Mise en œuvre des mesures de prévention et réponse aux VBG, HS et EAS.....	69
D.3.1. Implication des femmes et personnes à besoins spécifiques.....	69
D.3.2. Gestion de la petite enfance	70
IV.1. Contexte et justification	79
IV .2. Objectifs	81
IV.2.1. Objectif principal	81
IV.2.2. Objectifs spécifiques.....	82
IV.3. Rappel des activités du trimestre précédent	83
IV .4. ACTIVITES PREVUES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 3	83
IV.5. ACTIVITES STRATEGIQUES	84
IV.5.1. Le renforcement des capacités du personnel de l’ONG sur l’application SW-MAPS.....	84
IV.2. Renforcement des capacités des points focaux sur les objectifs de la mission	85
IV.3. Rédaction du rapport annuel 2 de l’ONG	86
IV.5. Affichage des supports de sensibilisations MGP, VBG et Biodiversité dans les localités du projet.....	88
IV. 6. INFORMATION ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS	89
IV.7. Collecte et gestion des plaintes dans le Djérem.....	91
IV.7.1. Collecte, enregistrement des plaintes et délivrance des accusés de réception.	91
IV.7.2. Compilation des plaintes et transfert à l’UGP	92
IV.7.3. Missions d’investigation des plaintes	92
IV.7.4. Suivi de la mise en œuvre de la solution, clôture des plaintes, signature des Procès-Verbaux de clôture et de satisfaction.....	93
IV. 8. Collecte et gestion des plaintes dans la Vina	94

IV.8.1. Compilation des plaintes et transfert à l'UGP	94
IV.8.2. Missions d'investigation des plaintes	95
IV.1. Renforcement des capacités des points focaux sur les VBG, le code de conduite et signature de code de conduite individuels.....	96
IV.3 Harmonisation de démarche de travail avec le responsable VBG de l'entreprise	99
IV.10. Actualisation du plan d'action VBG	99
IV.10.4. Participation à la formation des entreprises sur les aspects VBG/EAS/HS/VCE	109
IV.11 Sensibilisation sur les VBG (EAS, HS), VCE liés au projet	110
IV.13. Recrutement et contractualisation des techniciens agropastoraux	112
IV.14. Affinement de la stratégie de mise en œuvre des activités de suivi des PAP	113
IV.15. Renforcement de capacité du personnel sur l'accompagnement des PAP	113
IV.16. Elaboration des outils de collecte de données des PAP	114
VI.17. Rédaction du plan d'action d'accompagnement opérationnel des PAP	115

INTRODUCTION GENERALE

Action pour la Promotion de la Santé, la Production et l'Environnement (APROSPEN) est une association apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif créée en 2003 sous le N°235/DRA/H.52/BAPP du 31/12/2003, qui œuvre pour le développement social. Sa vision est de mobiliser ses membres pour le renforcement des capacités de résilience des communautés les plus vulnérables à travers notamment la gestion équitable des ressources naturelles, l'accès à la santé communautaire, la production, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la gouvernance notamment les questions liées aux droits humains et toutes autres actions concourant au développement durable. Elle intervient dans le champ social suivant six (06) thématiques de prédilection à savoir :

- L'appui à la santé communautaire ;
- L'appui à la production et l'entrepreneuriat du monde rural ;
- La protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- La gouvernance et la promotion des droits humains ;
- La sécurité alimentaire et les moyens d'existence ;
- L'éducation, formation et appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et femmes vulnérables.

De 2003 à nos jours, APROSPEN a conduit plusieurs projets et programmes en faveur du développement social des communautés vulnérables dans différentes régions du Cameroun en général et particulièrement dans les départements de la région de l'Adamaoua. En tant qu'organisation d'appui au développement, les actions d'APROSPEN reposent sur un Code de conduite qui impose aux acteurs des valeurs qui lui sont propres à savoir l'équité, la transparence, la responsabilité, le professionnalisme, la discipline, la probité et la tolérance. Pour garantir le respect de ces valeurs impératives, l'organisation a mis en place un mécanisme de contrôle ou audit interne dans la mise en œuvre de toute action dont elle a la charge.

APROSPEN s'est illustrée dans la limite de ses capacités et des moyens à promouvoir un développement socio-économique basé sur les savoir et savoir-faire des communautés locales dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun. Différents acquis ont été enregistrés sur la base de planifications annuelles. Cela n'a pas favorisé une grande lisibilité des actions de l'Association de la part de ses partenaires techniques et financiers. Pourtant, le nombre de projets exécutés par l'Association est fortement élevé, prouvant ainsi l'existence de capacités en son sein et la volonté à apporter une contribution au développement de sa zone d'intervention malgré les écueils qu'elle rencontre.

Le présent rapport nous fait état des activités menées et les principaux résultats obtenus au cours de l'année 2025 dans les Régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun. Le document s'articule autour de trois principales parties qui sont :

La première partie : La méthodologie utilisée pour ce travail ;

La deuxième partie : Présentation d'APROSPEN ;

La troisième partie : Bilans des activités réalisées dans les régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun.

PARTIE 1 : PRESENTATION D'APROSPEN ET SES PRIORITES D'ACTION POUR 2025

APROSPEN est une association à but non lucratif de droit Camerounais créée en 2003 sous le N° 235/DRA/H.52/BAPP du 31/12/2003. Son siège social est à N'Gaoundéré, Région de l'Adamaoua, Département de la Vina. Ses interventions s'étendent sur le triangle national. Cependant ce dernier temps, elle est plus présente dans les trois (03) Régions septentrionales du Cameroun à savoir l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Elle cumule plus d'une quinzaine d'années d'expériences dans les secteurs du développement rural, d'appui à la décentralisation, de formation et du renforcement des capacités des acteurs locaux et des communautés à la base.

1. Organisation institutionnelle d'APROSPEN

Sur le plan institutionnelle, **APROSPEN** est divisé en trois organes de gestion : l'Assemblée Générale, Gestion Interne (mission d'audit interne) et d'un bureau opérationnel. L'Assemblée Générale (AG) est chargée de donner les orientations stratégiques de gestion et de fonctionnement de l'Association. L'équipe opérationnelle assure la gestion quotidienne des activités et veille à l'application des résolutions de l'AG. Elle dispose d'un service administratif et comptable qui s'occupe des tâches de gestion logistique, financière et comptable de l'Association. Elle est composée de :

- 01 Coordonnateur
- 01 Responsable Administratif et Financier
- 01 Chargé de programmes
- 01 Responsable des ressources humaines
- 01 Chargé de suivi et évaluation
- 01 Chargé de communication ;
- 01 Comptable
- 01 Logisticien
- 02 Assistants administratifs et financiers
- 01 secrétaire
- 01 Chauffeur
- 02 agents d'entretien

- 01 gardien

Le Contrôle de Gestion Interne assure la vérification et le contrôle de la gestion administrative, financière et technique de l'Association. Cet organe est désigné en AG.

2. Vision d'APROSPEN

La vision de l'organisation est de mobiliser les forces de ses membres pour contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le renforcement de l'accès équitable et durable à l'éducation, aux services de soins de santé et aux ressources naturelles.

3. Mission

Sa mission est la promotion du dialogue et la concertation entre les parties prenantes pour la gestion durable des Ressources Naturelles (RN) et l'amélioration des services sociaux de base (eau, santé et éducation) en capitalisant les bonnes pratiques.

4. Objectif

Améliorer de façon durable et équitable l'accès des populations en particulier des groupes vulnérables aux ressources naturelles et aux services sociaux de qualité dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable.

PARTIE 2 : BILAN DES ACTIVITES ANNUELLES 2025

Les activités menées au cours de l'année 2025 par APROSPEN s'articulent autour des thématiques sécurité alimentaire, gouvernance et protection des droits de l'homme et, enfin le soutien aux activités génératrices de revenus en faveurs des ménages vulnérables (entrepreneuriat rural) pour une meilleure résilience des communautés. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de trois quatre principaux projets mis en œuvre par APROSPEN en collaboration avec ses partenaires notamment :

- **Projet SOLID dans la région de l'Adamaoua et de l'Est ;**
- **Projet SAMS et PULCA dans la région de l'Est ;**
- **Projet PSF dans la région de l'Adamaoua et du Nord ;**
- **Projet PIRECT.**

I. PROJET SOLID : Solution et Initiative Durable

I.1. Objectif général du projet :

« Construire un environnement sûr et protecteur pour des solutions durables en faveur des réfugiés et des rapatriés le long de l'axe de déplacement Cameroun–RCA » en cofinancement du Programme Transfrontalier sur les Solutions durables aux situations de Déplacement au Cameroun et en République Centrafricaine (SOLID).

I.2. Les activités du projet.

I.2. Les principales activités réalisées

Les activités mises en œuvre en vue de l'obtention des résultats ci-dessus décrits sont :

I.2.1. Monitoring de protection

L'activité s'est déroulée sur 7 mois (Mai- Novembre) dans 62 localités d'intervention du programme SOLID dans l'Adamaoua et l'Est. Elle a consisté à collecter les données quantitatives et qualitatives auprès des Informateurs Clés (KI) et Chefs de Ménages (HH), identifier et analyser les risques, les incidents et les tendances qui sont pertinent à prendre en compte pour assurer la protection et l'assistance des populations victimes de conflits afin d'améliorer leur environnement protecteur. Cette activité a favorisé la prise des décisions et la priorisation des interventions de DRC-APROSPEN dans le cadre du projet SOLID. La collecte des données s'est faite auprès de 2 Informateurs Clés et 2 chefs de ménage dans chaque localité. Les résultats suivants ont été obtenus :

- 1736 personnes sur les 1736 prévues ont été interviewées dont 867 Hommes, 867 Femmes et 2 demandeurs d'asiles (1 homme et 1 femme). Le tableau ci-dessous présente la répartition des populations touchées

COMMUNE S	PARTICIPANTS (PAR SEXES ET STATUTS)						TOTAL
	Homme Réfugié/Homme Hôte		Femme Réfugiée/Femme Hôte		Demandeur d'asile (H/F)		
Meiganga	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femm e	476
	118	120	121	117	0	0	
Djohong	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femm e	224
	56	56	56	56	0	0	
Ngaoui	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femm e	252
	63	63	63	63	0	0	
Garoua Boulai	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femm e	308
	76	77	76	77	1	1	
Bétaré Oya	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femm e	140

	35	35	33	37	0	0	
Kette	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femme	168
	42	42	42	42	0	0	
Kentzou	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	Homme	Femme	168
	42	42	42	42	0	0	
Total Général	867		867		2		1736

Tableau 4 : Récapitulatif des participants à la collecte des données du Monitoring de protection

I.2.2. Restitution du monitoring de protection (Trimestre 2 et 3)

Les séances se sont déroulées aux trimestres 2 et 3 avec les membres des CLP/Leaders communautaires sur l'ensemble des 34 localités. L'objectif a été d'identifier les causes et les conséquences des risques et incidents de protections identifier lors du Monitoring dans chaque localité, discuter avec les membres des CLP afin de chercher les solutions endogènes et exogènes aux problèmes de protection qu'ils rencontrent respectivement dans leurs villages. Les membres des CLP conscient que les incidents auront un impact sur la cohésion sociale, le bien-être des enfants, des femmes, des personnes âgées, les membres eux-mêmes ont proposé des solutions à tous les problèmes identifiés avec un plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre. Les résultats suivants ont été obtenus sur l'ensemble des deux trimestres :

- 861 participants dont 563 Hommes et 298 Femmes constitués des membres des CLP et Leaders communautaires uniquement ont donné leurs points sur les questions exploratoires en lien avec les incidents ressortis lors de la collecte des données du monitoring de protection des trimestre 2 et 3 de l'année 2025.

Tableau 5 : Récapitulatif des participants aux séances de restitution du monitoring de protection (trimestre 2 et 3)

Protection (Trimestre 2 et 3)					
Communes	PARTICIPANTS TRIMESTRE 2 (PAR SEXES ET STATUTS)				Total
	Participation masculine		Participation féminine		
Meiganga	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	259
	44	128	51	36	
Djohong	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	126
	18	60	29	19	
Ngaoui	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	121
	13	59	28	21	

Garoua Boulai	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	123
	21	65	15	22	
Bétaré Oya	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	61
	18	26	9	8	
Kette	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	89
	23	44	9	13	
Kentzou	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	82
	17	27	23	15	
Total Général	563		298		861

10.2.3. Organisation des sessions de dialogue communautaire

Les sessions des dialogues communautaires sont une plateforme d'expression aux différentes couches sociales, permettant ainsi à chacun de faire entendre sa voix aux sujets qui les touchent directement. L'inclusion et la diversité des opinions sont valorisées. Ces activités se sont déroulées dans chaque localité où les membres des CLP avaient pour responsabilité de conduire l'animation. Les participants sont un groupe diversifié de 30 femmes et hommes, parmi lesquels est inclus les jeunes et femmes représentant à la fois les réfugiés et hôtes, ainsi que d'autres segments de la communauté. Les membres du CLP, bénéficiant du soutien du personnel d'APROSPEN et DRC sont les principaux facilitateurs et animateurs des sessions. Ces activités ont contribué à renforcer l'autonomie et la résilience des populations locales face aux défis de protection auxquels elles sont confrontées pour une solution adaptée et durable (endogène et exogènes). Les résultats suivants ont été obtenus sur l'ensemble des deux trimestres, 3699 participants dont 1737 Hommes et 1962 femmes constitués des membres des CLP et des membres des communautés (y compris des jeunes et des femmes). Le tableau ci-après résume la répartition des personnes touchées par sexe, statut migratoire et par communes.

Tableau 6 : Récapitulatif des participants aux séances des dialogues communautaires (T 2 et 3)

Communes	PARTICIPANTS (PAR SEXES ET STATUTS)				Total
	Participation masculine		Participation féminine		
Meiganga	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	1005
	157	302	250	296	
Djohong	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	480
	89	149	135	107	

Ngaoui	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	543
	136	131	140	136	
Garoua Boulai	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	652
	117	198	147	190	
Bétaré Oya	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	300
	37	93	84	86	
Kette	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	359
	88	85	97	89	
Kentzou	Réfugiés	Hôtes	Réfugiées	Hôtes	360
	74	81	117	88	
Total Général	1737		1962		3699

I.2.3. Rapport de monitoring de protection

Le trimestre 2 et 3, période couvert par APROSPEN ont été marqué par le rapportage des incidents de protection survenue dans nos localités d'intervention. L'activité s'inscrit dans l'approche méthodologique d'intervention de DRC visant à documenter les incidents de protection selon un large éventail de violations réparties sur 5 axes stratégiques : Sécurité et gestion des conflits ; mouvement des populations ; documentation civile ; éducation et protection de l'enfance ; besoins prioritaires des ménages. Ce rapport permet d'éclairer la prise des décisions, la priorisation, le plaidoyer et la redéfinition des programmes de DRC envers ses bénéficiaires. Au cours de ce projet, les rapports du monitoring de protection (soit 2 rapports) couvrant l'Adamaoua et l'Est ont contribué efficacement à l'identification et la fourniture des réponses appropriées aux cas de protection en API, SNF, Gestion des cas et référencement. D'autres réponses de protection se poursuivront à coup sûr suivant les stratégies qui seront mises en place par les structures étatiques et les organisations internationales et locales.

I.2.4. Soutien aux cas de protection (API, SNF, Gestion des cas)

- Cette activité de protection dont le but était de fournir une assistance au profit des personnes vulnérables victimes des violations des droits nécessitant une intervention en assistance matérielles, paiement des services, psychologique... Sa mise en œuvre a consisté en l'identification des personnes à risques protection ou victime de violation de droit, à l'évaluation et à la validation spontanée des besoins en réponse, et la fourniture immédiate de l'assistance afin de restaurer ou atténuer les préjudices, rétablir la sécurité, la dignité de la personne victime de l'incident. Cela s'est fait en collaboration avec le staff programme DRC. L'identification s'est faite à travers un dossier physique d'enregistrement des cas et la documentation électronique via l'outil kobocollect. Après l'identification et la documentation des cas par les superviseurs de

terrain APROSPEN, les cas étaient soumis auprès des Officiers Programmes DRC en vue de l'analyse et la validation. Au final, 283 cas de protection ont été validé et assisté : API (61) ; SNF (169) et Gestion des cas (30) et référencement.

I.2.5. Suivi des activités des CLP

Cette activité de suivi avait pour objectif de veiller au bon fonctionnement des CLP dans l'exercice de leur mission de suivi des incidents de protection, d'enregistrement des naissances survenu en communauté, d'identification des cas de protection et assistances/référencement, etc. Elle a été réalisée de façon continue durant la période de mise en œuvre des activités. La réalisation de l'activité aux visites quotidiennes de suivi de ces structures locales dans les 62 zones d'intervention du projet. Au terme de la période sous revue de la mise en œuvre du projet :

- Les Visites de suivi et supervision des activités des CLP ont été régulièrement effectuées : Ce suivi a permis d'apprécier les interventions des CLP, d'identifier les difficultés et des solutions alternatives possibles et, de faciliter le retour d'information sur les activités tant au niveau communautaire qu'au niveau des partenaires.

- Pour faciliter l'enregistrement communautaire des naissances, le projet en collaboration avec le BUNEC initié en 2023 avait procédé à la production et à la mise à disposition aux CLP des registres de déclaration des naissances avec souche. Les visites de suivi ont été effectuées au cours de cette troisième phase du projet pour s'enquérir de l'appropriation du mécanisme par ces comités, faire l'état du nombre des naissances enregistrées et déclarées auprès des secrétaires d'état civile de rattachement de la zone et aussi recueillir les difficultés rencontrées. Aux termes du suivi des naissances en communauté, 45 naissances survenue en communauté ont été enregistré par les CLP dont 38 déclarées étables et déposées au centre d'état civil secondaire de rattachement, 03 acte de naissance établis et retirés par les parents/tuteurs.

Tableau 7 : Récapitulatif des naissances enregistrées en communauté par les CLP

Commune	Statut et sexe de l'enfant (0 à 90 jours)				Déclaration de naissance établie par le CLP		Déposé au centre d'état civil		Acte de naissance établie		Acte de naissance retiré par le parent	
	Garçon Hôte	Fille Hôte	Garçon réfugié	Fille réfugiée	Oui	Non	Oui 2	Non 3	Oui 4	Non 5	Oui 6	Non 7
Djohong	3	3	0	0	6	0	6	0	1	5	1	5
Meiganga	7	10	0	0	10	0	0	10	0	10	0	10

Ngaoui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garoua Boulai	7	6	1	8	22	0	22	0	2	0	2	0
Bétaré Oya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kentzou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17	19	1	8	38	0	28	10	3	15	3	15
Ensemble	45				38		38		3		3	

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette activité se rapportent au faible engagement des communautés à animer durablement leur mécanisme, la faible participation des acteurs clés en raison des faibles niveaux d'étude, le retard accusé dans l'acheminement des cahiers des villages au niveau du secrétaire d'état civile de rattachement. L'une des solutions apportées par APROSPEN pour remédier à ces manquements observés était le coaching permanent des secrétaires des comités. DRC pour sa part a organisé des sessions de redynamisation des CLP courant la période de mise en œuvre pour lever l'équivoque et maintenir un climat de travail idéal pour le bien des communautés.

I.2.6. Sensibilisation sur les Droits de l'Homme et réfugié

C'est une activité dont le but est de promouvoir le respect des droits des réfugiés dans les communautés d'accueil. Sa mise en œuvre en lien avec la célébration de la journée mondiale des réfugiés comprend trois phases essentielles à savoir : la préparation des termes de référence, la participation aux activités en lien avec la journée mondiale des réfugiés et l'animation des séances de sensibilisation dans les communautés. En effet, l'équipe d'APROSPEN s'est jointe aux partenaires et acteurs humanitaires de la façade Est dans la phase de préparation et la célébration de la JMR organisée le 20 juin 2025 à Meiganga sous le lead du HCR. Dans cette perspective de collaboration, l'équipe d'APROSPEN a été mobilisée pour la l'animation de stand du programme SOLID au côté des partenaires du consortium (DRC, ACF, CARE et NRC) ainsi qu'au défilé des équipes humanitaires de la façade Est du Cameroun. L'animation des sessions de sensibilisation dans les communautés quant à elle avait pour objectifs de promouvoir le respect des droits de l'homme et des réfugiés à l'effet de favoriser l'intégration, le vivre ensemble et la cohésion sociale au sein des communautés bénéficiaires du projet. L'objectif général de cette sensibilisation est de contribuer à la promotion du droit de l'Homme et des droits de personnes réfugiées afin de contribuer à renforcer l'environnement protecteur dans les localités cibles de la façade Est (Adamaoua et Est) et réduire les risques de violation de ces droits. En clair il a été question à travers cette activité de montrer que le respect des droits joue un rôle central dans la

promotion des valeurs tel que la cohésion sociale, la paix, l'autonomisation des individus, la lutte pour l'égalité filles-garçons, la prévention des conflits et la construction d'une communauté inclusive et durable. Pour ainsi dire, le respect des droits humains est un véritable moteur de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

1.2.7. Sensibilisation sur la Protection de l'enfance (Journée de l'Enfant Africain : JEA)

Cette autre activité avait pour but d'exposer les communautés ciblées aux messages de sensibilisation sur la protection des enfants pour améliorer leurs connaissances sur les risques afin de promouvoir les mécanismes communautaires de lutte, les bonnes pratiques et le changement des comportements faces aux pratiques favorisant la violence de leur droit. Le thème abordé était « Enjeu de la prise en compte des droits de l'enfant, Planification et budgétisation des ressources à l'échelle de nos communautés ». L'objectif était de présenter les risques des protections auxquels les enfants sont confrontés dans leurs communautés afin de les inciter à intégrer la protection de l'enfance dans leurs processus de planification et d'allocation budgétaire tout en contribuant à garantir l'engagement des responsables pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans les décisions au niveau familial, communautaire et local. De manière spécifique, l'activité avait pour objectifs : (i) Améliorer la perception et les connaissances des communautés sur les droits de l'enfant et les enjeux de la protection des droits de l'enfant ; (ii) Sensibiliser les communautés sur la planification sensible à la protection des droits des enfants ; (iii) Susciter l'engagement des responsables communaux et leaders communautaires à prévenir les risques de protection auxquels sont confrontés les enfants au sein des communautés. Elle a été réalisée dans le contexte de la Journée de l'Enfant Africain qui se célèbre le 16 juin de chaque année.

1.2.8. Participation au CCODES

Le cadre de concertation pour le développement économique et social (CCODES) mis en place pour l'accompagnement technique du Care dans le volet gouvernance a connu la participation d'APROSPEN lors des tenues des sessions dans les toutes les communes cibles du projet. Les réalisations, difficultés rencontrées et solutions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des activités ont été abordées lors des sessions présidées sous le lead des communes.

1.2.9. Organisation des sessions de sensibilisation sur la documentation civile dans 62 localités

C'est une activité dont le but était de promouvoir le droit l'accès des populations (particulièrement des enfants) aux actes de naissance et autre service de documentation civile. Sa mise en œuvre dans les 63 localités d'intervention a consisté à susciter la prise de conscience au sein des communautés sur l'importance de l'acte de naissance, les procédures pour obtenir les documents civils et les conséquences du manque d'acte de naissance pour les enfants en particulier. Au terme des sessions animées dans les 63 localités d'intervention du projet, 1888 personnes dont 1026 femmes et 862 ont été sensibilisées et conscientisées sur la documentation civile notamment les procédures d'établissement d'acte de naissance dans les délais et hors délais.

1.2.10. La collecte des données d'actualisation de la cartographie des acteurs de protection

C'est une activité de collecte des données visant à faciliter la mise à jour de la cartographie des services afin de faciliter la collaboration dans le cadre des référencements des cas de protection entre différents acteurs de protection dans les trois départements de la façade Est (Mbéré, Kadey et Lom et Djérem). La mise en œuvre cette collecte des données dans les 63 localités d'intervention s'est déroulée en collaboration avec les leaders communautaires, les CLP, autorités administratives et municipale, responsables des forces de sécurités et les partenaires humanitaires. Elle a permis de collecter les données liées aux services disponibles dans différents secteurs notamment la santé, la santé mentale, la santé, la sécurité et protection, l'accès à la justice et services juridiques, la gestion des conflits, l'éducation et accueil des enfants, recherche et regroupement familial et les services socioéconomiques. Ainsi, pour chaque service ou acteur identifié, la collecte des données a consisté à répertorier la structure concernée, la personne de contact et l'adresse de contact. Au terme de la collecte, les données déployées ont permis au staff MEAL DRC d'élaborer la cartographie des services disponibles par commune et par localité.

I.2.11. Les activités de coordination et suivi de la mise en œuvre

- **Réunions de suivi interne des activités :** Il s'est agi ici des réunions de suivi au sein de l'équipe de mise en œuvre au niveau terrain et avec la coordination d'APROSPEN dans la cadre de la coordination de ses activités. Au niveau terrain, un total de 7 réunions de coordination opérationnelle a été organisé à raison d'une réunion par mois initialement planifiée. Au niveau stratégique, l'équipe de mise en œuvre a régulièrement participé aux réunions de coordinations des activités d'APROSPEN à l'effet de rendre compte de la mise en œuvre des activités ainsi que des difficultés rencontrées.

- **La tenue des réunions de suivi avec le DRC :** Au-delà des échanges par communication électronique et téléphonique, des réunions de suivi ont été régulièrement tenue avec DRC. Ces réunions organisées en ligne et en présentiel ont servi d'un cadre de suivi, d'échanges sur les enjeux majeurs et difficultés liées à la mise en œuvre des activités.

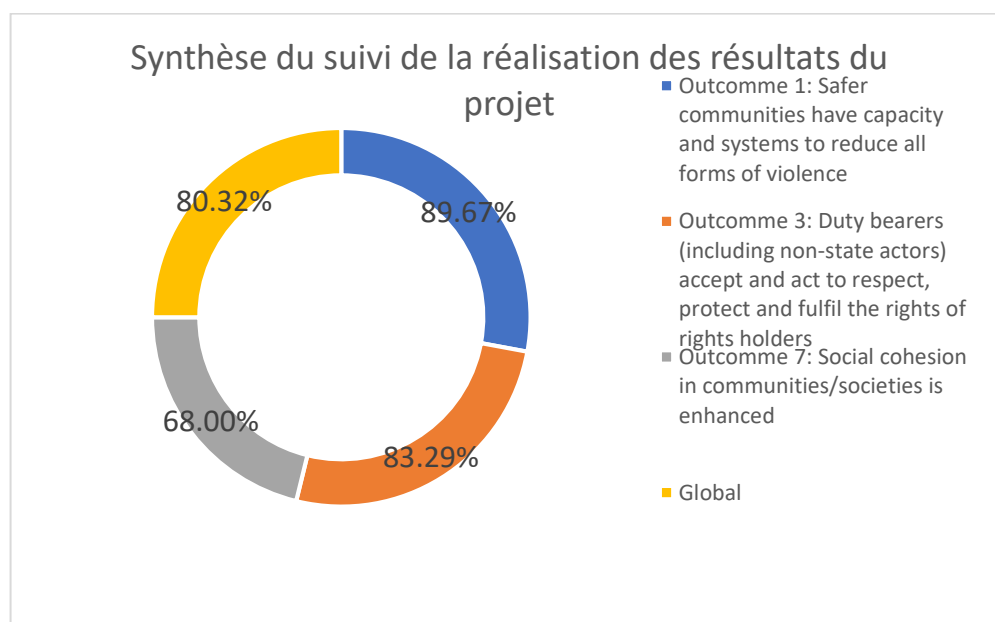
- **La participation aux ateliers de renforcement des capacités des staffs du projet :** En sus des réunions de suivi de la mise en œuvre des activités, des ateliers de formation ont été organisés par DRC. Ces ateliers et séminaires ont pour objectifs dans l'ensemble de renforcer les capacités d'intervention de staffs des partenaires notamment APROSPEN. Les staffs programmes (10), MEAL (1), et support (3) ont bénéficié une fois de plus dans le cadre du programme de plusieurs formation/renforcement de capacité : gestion des cas de protection, Protection générale, FCRM, le monitoring de protection, le dialogue communautaire, les aspects finance, logistique, Ressources Humaines... Ces formations facilitées par DRC et partenaires du consortium ont contribué efficacement à l'obtention des résultats ci-dessus présentés.

I.3. Réalisation des résultats du programme (environ 0,5 page)

I.3.1. Réalisation des résultats

La mise en œuvre des activités s'est achevée au 30 novembre 2025, la performance en termes de réalisation des résultats est variable selon les domaines de résultats escomptés. Globalement, la mise en œuvre des activités est évaluée à 80,32% de l'atteinte des résultats escomptés. Par rapport au premier domaine de résultat relatif aux capacités des communautés plus sûres et des systèmes

nécessaires pour réduire toutes les formes de violence, le niveau d'atteinte des résultats est de 89,67% avec 100% des sessions de monitoring ont été réalisées, 69% et 99% des cibles de restitution de monitoring de protection (861 sur 1240 prévus) et dialogue communautaire (3697 sur 3720 prévus). Pour ce qui est du outcome 3, la mise en œuvre enregistre un taux global de réalisation de 83,29% avec 71% des cibles des activités de sensibilisation sur le droit de l'enfance et VBG (1975 sur 3000 prévus), documentation civile (1888 sur 2500 prévus) et suivi de l'enregistrement communautaire des naissances (40 sur 16 naissances prévues) et 48% des activités de soutien aux cas de protection (API, SNF, GC et référencement). Par rapport au outcome 7, le projet enregistre un taux de réalisation technique et physique de 68%. Cette performance comprend les résultats intermédiaires des activités de suivi de la gestion pacifique des conflits dans 62 villages (269 sur 372 ciblés), le monitoring of CBPCs in peaceful conflict management (77 sur les 100 ciblés), le refresher on SOPs and filling in the P21 questionnaire (10 staff renforcés sur les 10 planifiés), la célébration de la journée mondiale de la paix par les deux OSC et droit des personnes déplacées (55 personnes touchées sur 1500 prévues), le recyclage des membres de CLP sur la gestion pacifique de conflit et dialogue communautaire (0 sur les 150 personnes ciblées), la sensibilisation des populations sur les droits de l'homme et réfugiés/leurs droits (3883 sur les 2500 prévues) et la sensibilisation sur la paix et cohésion sociale/communication sensible aux conflits (0 sur les 2500 personnes prévues). Le graphique ci-dessous résume l'évaluation de la réalisation des résultats escomptés dans le cadre du projet.



II. PROJET PULCCA

Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) Phase 2 dans les 17 communes cibles des quatre départements de la région de l'Est

II.1. Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Urgence pour la Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) initié par le Gouvernement du Cameroun en partenariat avec la Banque Mondiale, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), agence de mise en œuvre des composantes dudit projet a contractualisé avec APROSPEN à l'effet d'implémenter la phase 2 du Projet de Renforcement des pertes post-récoltes, le stockage et la commercialisation des produits agricoles dans la région de l'Est.

En effet, entre Mai et Décembre 2024, le contrat 4 & 5 du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) mis en œuvre par APROSPEN intervient dans dix-sept (17) communes des quatre départements de la région de l'Est (Lom et Djerem, Kadey, Haut-Nyong, Boumba et Ngoko) avec 4500 petits producteurs repartis en 2000 petits producteurs pour le contrat 4 et 2500 pour le contrat 5. Ce projet vise l'augmentation des revenus des petits producteurs agricoles au sein des différents maillons de chaînes de valeurs agricoles tout en améliorant l'accès au marché à travers l'un de ces objectifs spécifiques qui est l'amélioration la productivité des petites exploitations agricoles.

A l'issue de sa mise en œuvre, de nombreux actifs ont créés notamment 12 ha de champs écoles paysans de manioc ; l'intégration des femmes réfugiées et autochtones dans les groupements ; les renforcements de capacités des groupements agricoles en entrepreneuriat agricole selon l'approche Farmers business School ; en gestion des pertes post récoltes et équipements, en techniques de transformation des produits agricoles en dérivées. Outre, l'identification des besoins des groupements en intrants agricoles, équipements pertes post récoltes et des transformations de ces 02 cultures (manioc, banane plantain).

Cependant, au regard de la nécessité d'assurer la durabilité de l'intervention dans les différentes communes et de continuer à faire face à de nombreux défis dans le secteur agricole: faibles performances agricoles et des pertes post-récoltes pouvant atteindre 40%, chaînes de valeur désorganisée, l'inaccessibilité aux structures de traitement et de stockage des produits de récolte, l'inexistence du système d'information sur le marché et surtout la précarité qui caractérise les petits producteurs leur imposent des ventes précipitées à des tarifs prohibitifs au moment même de la récolte. A cela s'ajoute la faible valorisation des produits des petits producteurs sur les marchés locaux et l'accès limité aux marchés financiers et au crédit, ainsi qu'à la technologie et aux intrants érode la capacité de production des agriculteurs, en particulier des petits paysans, qui produisent pourtant l'essentiel de la nourriture camerounaise. Ces problèmes contribuent à la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des producteurs en dépit de l'aide humanitaire régulièrement fournie par de nombreux partenaires, notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce projet s'inscrit dans le plan stratégique pays 2022-2026 du PAM et vient en appui au Gouvernement camerounais dans sa Stratégie Nationale de développement 2030 (SND30).

Après la signature de l'accord de cofinancement (FLA) le 04 Avril 2025, les activités du projet se sont inscrites dans la phase de sa mise en œuvre. Le présent rapport décrit l'ensemble des activités réalisées au cours de la période.

II.2. Objectifs du projet

L'objectif général est de contribuer à l'augmentation des revenus des petits producteurs agricoles au sein des différents maillons de chaînes de valeurs agricoles dans 17 communes cibles des quatre départements de la région de l'Est tout en améliorant l'accès au marché.

De manière spécifique, il s'agit de :

- **Contrat 4/OS 1** : Renforcer l'organisation professionnelle, la productivité et les capacités de stockage des petits producteurs agricoles et assurer la consolidation des acquis sur les sites et la capitalisation des activités du projet ;

Contrat 5

- OS 2 : Renforcer la valorisation des produits agricoles locaux des petits producteurs et réduire les pertes post-récoltes par la distribution des équipements à énergie solaire, et renforcement de leurs capacités ;
- OS 3 : Contribuer à améliorer la promotion du système d'agréations, l'accès au crédit et les liens aux marchés ;

II.3. Objectif transversal

- OS 4 : Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'inclusion genre et la redevabilité envers les communautés des bénéficiaires dans les zones cibles.

Les détails des activités réalisées par contrat se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau A : Activités réalisées par contrat dans le projet

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
Contrat 4						
Bertoua 1 Garoua Boulai Dimako Doumaintang Messok Doume Lomié Mboma Nguelemendouk a Batouri Ketté Kentzou Ndéléélé Ouli Gari-Gombo Yokadouma Salapoumbé	Mise à jour base de données de producteurs issus des groupements agricoles (manioc et banane plantain)	4500	6289	139,75 %	- Découragement de quelques groupements suite à l'absence de la dotation des équipements de transformations promis à la phase 2024; - Manque/instabilité de réseau et de connexion internet dans certains villages pour joindre les producteurs . - Distance très éloignée entre les villages (07 -65 km) dans la commune; - Faible représentativité de certaines catégories vulnérables (réfugiés, pygmées)	- 185 groupements agricoles atteints sur les 150 planifiés du PULCCA ; - 6289 producteurs agricoles soit 2749 hommes et 3540 femmes représentant 56,28 %; - Parmi les producteurs, on a 272 réfugiés dont 196 femmes et 48 Baka (pygmées)
Kentzou, Ketté, Batouri, Garoua-boulai, Gari-gombo,	Appui à l'intégration des femmes Intégration des femmes réfugiées	140	179	127,85 %	- Péremption voire Absence des cartes des réfugiés ; - Réfugiés situés à des zones éloignées ;	103 réfugiés dont 57 femmes provenant de la RCA âgée de 21 à 60 ans repartis dans les communes de Kentzou

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
Yokadouma, Salapoumbé, Ndélélé, Ouli,	et autochtones et déplacées internes dans les coopératives dans les communes				- Retour des réfugiés en RCA; - Absence des réfugiés dans le département du Haut-Nyong et certaines communes	(15), Ketté (36), Ouli (05), Garoua-boulai (19), Gari-gombo (08), Yokadouma (11), Salapoumbé (03), Ndélélé (03), Batouri (03); 40 pygmées dont 15 femmes repartis dans les communes de Salapoumbé (12); Yokadouma (03); Gari-gombo (14); Lomié (11); 03 femmes PDI dont 01 à Doumé et 02 à Dimako; Signature des Procès-Verbaux d'intégration.
Les communes 17	Formation sur la biopesticide	17	17	100 %	- Petits piments qui provoquent des éternuements à cause de son odeur désagréable - Distance éloignée avec le lieu de formation ; - Réclamation des perdiems par certains	936 participants dont 386 hommes et 550 femmes avec la participation de 133 réfugiés (13 hommes et 120 femmes) et 21 Baka (pygmées) ; Création de 02 pôles de formation

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
					- groupements venu de loin; - Absence/instabilité de réseau dans certaines villages des communes; - Absence des équipements adaptés pour la démonstration	
Les communes 17	Formation des couches vulnérables sur le modèle de gestion des coopératives et leur insertion	17	17	100 %	- Faible participation des producteurs occupés dans les plantations ; - Distance éloignée avec le lieu de formation ; - Réclamation des perdiems les groupements; - Présence limité des réfugiés lors des formations, car la plupart sont retournés en RCA.	918 participants dont 380 hommes et 538 femmes avec la participation de 105 réfugiés (14 hommes et 91 femmes) et 23 Baka (pygmées) ; - Création de 02 pôles de formation
Doumé, Yokadouma, Doumaintang, Salapoumbé, Messok, Garoua-boulai,	Appui à la mise en place des champs écoles paysan pour les démonstrations de bonne	5,5	5,5	100 %	Trouaison pénible par manque de matériel adéquat (pioche, baramine)	Planting de 4000 pifs plantains sur 2,5 ha de champ écoles paysans dans 05 communes (Doumé, Yokadouma, Doumaintang,

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
Batouri, Boumbé	pratiques agricoles sur la patate douce et banane plantain				- Les insectes de la forêt menaçant lors des activités ; - Piste agricole pour aller au champ difficile; - Manque de combinaison de pluie et autres	Salapoumbé, Messok) la participation de 52 producteurs (40 hommes et 12 femmes) ; Semis de 30 000 stelomes sur 03 ha de champ écoles paysans de patates dans 03 communes (Garoua-boulai, Batouri, Boumbé) avec la participation de 87 producteurs (16 hommes dont 03 réfugiés et 71 femmes dont 56 réfugiés) ; Mission conjointe avec le DADDER lors de la mise en place du champ école paysan
Bertoua 1 ^{er} , Garoua-boulai, Batouri, Ketté, Kentzou, Ndélélé, Gari-gombo,	Equipements de magasins (bâches, balances, machine à coudre les sacs, Humidimètre)	23	25	108,70 %	- Absence des piles dans l'humidimètre pour son fonctionnement; - Certains magasins n'étaient pas achevés ou construits, ni le site	02 livraisons effectuées et décharge de 620 kits dans les magasins cibles (420 Palettes, 42 Echelles, 42 machines à coudre pour le conditionnement, 42

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
Yokadouma, Dimako, Doumaintang, Messok	Echelles, palettes) post récoltes dans les communes				- de construction connu par les partenaires du FFA ; - L'absence de ligne budgétaire pour la suite de livraison des kits dans les sites ; - Tentative de vol de la batterie destinée aux plaques solaires installées dans le magasin de Gado par des inconnus;	Humidimètres, 42 Bâches, 32 Balances) aux communautés en présence des partenaires LWF, WARDA et PLAN ; Signature des lettres de voiture et fiches de décharge dans les localités ; Installation de 09 plaques solaires, 01 Batterie, 01 inverseur au magasin de Gado, commune de Garoua-Boulai par les techniciens du prestataire du PAM ; Mobilisation des comités de gestion magasins mis en place; Renforcement de capacités de 302 bénéficiaires (134 hommes et 168 femmes) dont 29 réfugiés sur l'utilisation et la gestion du matériel avec la

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
						participation conjointe des délégués d'agriculture d'arrondissement; L'approbation par le PAM de l'utilisation de la ligne budgétaire Achat des kits AVEC pour le second transport de kits.
Les 17 communes	Structuration de petits producteurs en coopératives fonctionnelles	17	9	52,94 %	- L'absence de ressources budgétaires dans le projet affectent la formalisation documentaire des coopératives dans le projet. - Capital social difficile à mobiliser par les groupements ;	09 groupements structurés grâce aux sensibilisations et efforts faits sur le terrain (SCOOPS Ndemri DORGNOI; COOP-CA ALENG-LANG; SCOOPS Famille NDIWETE; SCOOPS METEGO YA KONG; COOP-CA SOCOOPROCAM; SCOOPS MOINAM; COOP CA Grenier de la bombe; SCOOPS APROPLAMAPA; SCOOPS des jeunes artisans de Ndélé (JANDE) avec l'obtention de 04 certificats d'immatriculation et 05

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
						récepiessés du dépôt de dossier d'immatriculation dans les communes de Bertoua (01), Batouri (01), Ndélé (02), Kentzou (02), Mboma (01), Doumé (01) Yokadouma (01); Suite constitution des producteurs en coopératives <i>(JEPROMALO, Bertoua); Amour et Confiance, Dimako); (AVEC ALLIANCE, Doumé), (GIC producteurs de banane plantain DJODJOL, Yokadouma); (GIC PREBI et GIC BINGONGOL II, Lomié), (TOM-NU, Ketté); (GIC Habdobe, Garoua-boulai);</i>
Contrat 5						
Les 17 communes	Formation sur l'agrégation et technique de commercialisatio	17	17	100 %	- Distance éloignée avec le lieu de formation ;	17 sessions réalisées de 02 jours 910 participants dont 338 hommes et 572

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
	n des produits au sein du système				- Faible participation des producteurs occupés dans les plantations ; - Absence de perdîmes des participants	femmes avec la participation de 118 réfugiés (17 hommes et 101 femmes) et 27 Baka (pygmées) ; - Création de 02 pôles de formation
07 communes	Formation sur les techniques de transformation agricole et conditionnement des produits agricoles (manioc et plantain)	07	07	100 %	- Distance éloignée avec le lieu de formation ; - Faible participation des producteurs occupés dans les plantations ; - Absence de perdîmes des participants	- 07 sessions réalisées de 02 jours ; - 366 participants dont 117 hommes et 249 femmes avec la participation de 30 réfugiés (04 hommes et 26 femmes) et 07 Baka (pygmées); - Création de 02 pôles de formation
Les 17 communes	Acquisition et distribution des équipements de transformations à énergie solaire dans les	17	15	88,23 %	- Manque d'énergie électrique ou Connexion électrique monophasé disponible dans certains sites pour le fonctionnement des Kits ;	02 Livraisons effectuées et décharge de 48 kits de transformations par 41 groupements dans 15 communes (09 moulins électriques, 05 friteuses,

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
	groupements agricoles				- Absence de notices d'utilisation de la friteuse, éplucheuse plantain et autres kits remis aux groupements ; - Pas de câble sur la machine (Broyeur, découpeuse, etc), - Pas de lignes budgétaires pour le transport de la troisième livraison des kits dans les sites ; - Non définition de la quantité de kits à livrer dans le projet	05 Eplucheuses électriques plantains, 06 rappeuses de manioc, 06 Broyeurs racines et tubercules, 06 presse à manioc, 06 Découpeuses de manioc, 05 Eplucheurs manioc et tubercules) ; - Installation de 189 plaques solaires, 21 Batteries, 21 inverseurs au sein de 21 groupes bénéficiaires par les techniciens du prestataire du PAM ; - Signature de fiche de décharge du Kits par tous les groupements ; - L'approbation par le PAM de l'utilisation de la ligne budgétaire Achat des kits AVEC a permis le transport de la seconde

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
						livraison des kits dans les sites. - Renforcement des capacités de 84 producteurs (32 hommes et 52 femmes) sur la machine ; - Mission conjointe avec les délégués d'agriculture; - 3ème livraison en perspective de 49 autres kits (09 torréfacteurs, 04 rappeuses de manioc, 06 Egreneuses, 02 Vaneuses, 02 décortiqueuses, 08 machines à écraser, 09 Silos conteneurs, 09 Eplucheurs).
Les 17 communes	Redynamisation AVEC dans les communes	17	17	100 %	- Méfiance des autres membres pour le détournement de l'argent;	- Redynamisation de 17 AVEC (avec 369 femmes et 138 hommes) ;

Sites du projet	Activités	Planification (ha/Km)	Résultats atteints	Taux de réalisation (%)	Défis	Commentaires
					- Absence des kits de fonctionnement voire matériels défectueux des kits (Registre, carnet etc); - Absence ou faible fréquence de microfinance.	1.562.400 FCFA d'épargne mobilisé au total
Les 17 communes	Mise en place système d'agrégation dans les communes	17	0	0%	- L'absence de ressources budgétaires pour l'opérationnalisation de cette plateforme multi-acteurs; - Méfiance des acteurs de la chaîne de valeurs agricoles	Rencontre et mise en relation les producteurs avec 03 maillons (05 acheteurs ; 03 fournisseurs d'intrants de produits agricoles (maïs, Manioc) ; et la microfinance MUFID.

II.4. Activités de renforcement des capacités

II.4.1. Formation dispensée par le PAM

Tableau A : Formations tenues par le PAM

Le PAM a dispensé de formation au cours de cette période.

Nom de la formation	Thèmes principaux	Nombre de jours	Nombre de participants	La formation a-t-elle été utile ?	Une formation supplémentaire est-elle nécessaire ?
Renforcement des capacités du staff au magasin du PAM Bertoua sur l'utilisation et l'entretien des NFI (machines de transformation et les kits magasins) donnés aux coopératives et aux bénéficiaires.	- Utilisation, - Mesures de précaution, - Nettoyage	02	15	Oui	Oui

II.4.2. Formation organisée par APROSPEN (en relation avec la FLA)

Tableau A : Formations organisée par APROSPEN

Nom de la formation	Thèmes principaux	Nombre de jours	Nombre de participants	La formation a-t-elle été utile?	Une formation supplémentaire est-elle nécessaire?
Formation sur l'agrégation et technique de commercialisation des produits au sein du système	Module 1 : Rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs du système Module 2 : Analyse des besoins de chaque acteur du système ; Module 3 : Création et opérationnalisation de la plateforme multi-acteurs ; Module 4 : Techniques de commercialisation de leurs produits.	02	910 dont 572 femmes avec la participation de 118 réfugiés (17 hommes et 101 femmes) et 27 Baka (pygmées) ;	Oui	Oui

Nom de la formation	Thèmes principaux	Nombre de jours	Nombre de participants	La formation a-t-elle été utile?	Une formation supplémentaire est-elle nécessaire?
	Module 5 : Promotion des partenariats productifs entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs.				
Formation sur les techniques de transformation agricole et conditionnement des produits agricoles (manioc et plantain)	Module 1 : Transformation du manioc et de la banane plantain en dérivées ; Module 2 : Bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (BPH/BPF); Module 3 : Emballage et conditionnement ; Module 4 : Gestion des équipements de transformation.	02	366 dont 249 femmes avec la participation de 30 réfugiés (04 hommes et 26 femmes) et 07 Baka (pygmées);	Oui	Oui
Formation sur la biopesticide	Module 1 : Avantages et inconvénients du bio pesticide Module 2 : Valorisation bio pesticide Module 3 : Techniques de préparation de la solution Module 4 : Mode opératoire de fabrication de la solution	01	936 dont 550 femmes avec la participation de 133 réfugiés (13 hommes et 120 femmes) et 21 Baka (pygmées)	Oui	Oui
Formation des couches vulnérables sur le modèle de gestion des coopératives et leur insertion	Module 1 : Importance de l'Intégration des couches Vulnérables ; Module 2 : Processus de création d'une coopérative	01	918 dont 538 femmes avec la participation de 105 réfugiés (14 hommes et 91	Oui	Oui

Nom de la formation	Thèmes principaux	Nombre de jours	Nombre de participants	La formation a-t-elle été utile?	Une formation supplémentaire est-elle nécessaire?
	ainsi que les avantages d'être dans une coopérative Module 3: Gestion des Conflits Module 4: Leadership		femmes) et 23 Baka (pygmées)		

II.5. Autres activités

a. Participation aux différentes réunions de coordination mensuelle au PAM Bertoua et Batouri avec les autres partenaires de mise en œuvre du PULCCA dans la région. Des recommandations ont été données aux 05 partenaires coopérants ;

b. Séances de travail avec le PAM sur :

- ❖ La définition de critères de sélection des Coopératives et partage de la base de données des groupements agricoles PULCCA Lom et Djérem et Kadey pour exploitation dans le projet SHICAN le **03 Avril** ;
- ❖ La répartition de NFIs magasins et transformations destinés sur les différents sites, le **24 Avril** sur la définition des critères de sélection des groupes bénéficiaires ;
- ❖ La définition des critères de sélection et de validation des groupements agricoles bénéficiaires en vue de leur dotation en kits de transformations en présence du MINADER (***reconnue par le MINADER ; présence actives aux activités, présence des femmes élevées ; Maitrise technique de transformations ; Compte bancaire actif ; présence du courant électrique ; possession d'actifs propre au groupe***) le **13 Mai 2025** ;
- ❖ Les lignes budgétaires que APROSPEN doit utiliser pour le second dispatching des équipements magasins et de transformations, dans les sites le **29 Juillet** ;

c. Participation aux ateliers et réunions importantes

- ❖ **Réunion entre le représentant Pays Adjoint PAM (15 Juillet) et les 05 partenaires coopérants (APROSPEN, ASAD, WARDA, LWF, Plan International).** Des défis évoqués (période courte du PULCCA, utilisation des équipements donnés aux bénéficiaires, la visibilité des actifs, pérennisation des acquis, faible financement). Des propositions ou préoccupations ont permis d'enrichir les échanges.
- ❖ **Réunion de travail avec les 05 partenaires coopérants du PULCCA et le chargé de programmes National PAM au bureau PAM Bertoua.**
- ❖ **Réunion de la 2ème Taskforce régionale de coordination du PULCCA (30 au 31 Juillet à l'hôtel d'EVECHE, Batouri) :** Cette réunion a rassemblé plusieurs acteurs du projet pour présenter les réalisations de 2024 à mi 2025, des recommandations et, Visite des 02 actifs dans le village de Ngoura 2 (magasin construit par LWF et équipé par APROSPEN avec 20 palettes, 02 échelles, 02 humidimètres et 02 machines à coudre et ponceau) pour leur inauguration officielle.
- ❖ **Atelier de l'Unité de Gestion du Projet PULCCA (UGP) du 14 au 16 novembre 2025** sur la prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (EAS), du Harcèlement Sexuel (HS) et de la Violence à l'égard des Enfants (VAE) à la Délégation Régionale du MINADER-EST et sur sites (Kagama, Mandjou et Gadji (Batouri)).

III. PROJET FILETS SOCIAUX PHASE 12

1. Contexte

Dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) pour la transformation structurelle et le développement inclusif, le Gouvernement s'est engagé à consolider les acquis de la protection sociale et élargir son champ au plus grand nombre de Camerounais, en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers la réduction des inégalités sociales, les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion et l'inclusion sociales. Les Filets Sociaux sont considérés comme un mécanisme de lutte contre les inégalités sociales ; la pauvreté extrême ou chronique à travers des programmes bien définis et ciblés qui permettent d'améliorer les conditions de vie des populations. Les filets sociaux participent à l'expression de la solidarité nationale en faveur des populations qui pour des causes naturelles, ou historiques pourraient se sentir en marge du progrès social.

C'est dans cet objectif que le gouvernement a pensé le Projet Filets Sociaux. Ce dernier a été mis en œuvre pour sa phase pilote à travers les transferts monétaires dotés des mesures d'accompagnement sur un échantillon de 2 000 ménages dans les communes de Souleydey-Roua dans la région de l'Extrême-nord et de Ndop dans la région du Nord-ouest de novembre 2013 à janvier 2016. Cette phase a été financée par le Gouvernement du Cameroun. Elle a permis de : (1) développer une méthodologie de ciblage efficace des populations en situation de pauvreté chronique, (2) construire un système efficace de paiement propre aux réalités camerounaises, (3) définir une approche d'accompagnement des bénéficiaires, (4) améliorer les conditions de vie des bénéficiaires, (5) développer un système efficace d'information et de gestion, et (6) développer les compétences nationales en matière de gestion des filets sociaux. Après la phase pilote qui a eu des résultats probants, le gouvernement a sollicité l'appui technique et financier de certains partenaires. Depuis lors le projet bénéficie du soutien des partenaires tels que la Banque Mondiale et L'AFD (Agence Française de Développement).

Le Projet Filets Sociaux s'est mis en œuvre à travers quatre types de programmes qui sont :

- ❖ Le programme des **TMO** (Transferts Monétaires Ordinaires) doté de mesures d'accompagnement visant à l'augmentation de la productivité de ménages, il vise à soutenir les ménages vivant en situation de pauvreté chronique. Dans ce programme, chaque ménage bénéficiaire perçoit pendant 24 mois un montant total de transferts monétaires de **360 000 FCFA** à raison de **20 000 FCFA** tous les deux mois et **80 000 FCFA** le 12ème et 24ème mois ;

- ❖ Le programme des **THIMO** (Travaux à Haute Intensité de Mains d'Œuvre) permet de soutenir des groupes à faible revenu à travers la création des emplois à bas salaires et de courtes

durées pour les travailleurs non qualifiés. Les travaux réalisés permettent de créer des biens publics utiles aux communautés et qui répondent aux besoins locaux exprimés. Chaque bénéficiaire perçoit un montant de **1 300 FCFA** par jour de travail pour 60 jours de travail au total ;

❖ Le programme des **TMU-COVID-19** (Transferts Monétaires d'Urgence pour la riposte contre le COVID-19) qui consiste à apporter un appui financier sur une période de trois mois aux ménages affectés par les effets de la pandémie de COVID-19 pour leur permettre de : (1) subvenir à leurs besoins vitaux, et (2) reprendre rapidement leurs activités économiques, surtout pour les bénéficiaires qui exercent dans le secteur informel. Chaque bénéficiaire perçoit un montant total de **180 000 FCFA** en trois paiements mensuels, soit **45 000 FCFA** au 1er et 2e mois, et **90 000 FCFA** au 3e mois pour favoriser la reprise de l'activité économique des bénéficiaires ;

❖ Le programme des **TMU** (Transferts Monétaires d'Urgence) qui a pour objectif d'apporter un appui aux personnes victimes des chocs tels que : l'insécurité, catastrophe naturels, afflux de personnes déplacées et réfugiés. Dans ce programme chaque ménage bénéficiaire perçoit pendant 12 mois un montant de transferts monétaires de **180 000 FCFA** à raison de **30 000 FCFA** tous les 2 mois.

Depuis janvier 2023, le projet a changé de dénomination et est désormais connu sous l'appellation **Projet Filets Sociaux Adaptatif et d'Inclusion Economique (PFS _AIE)**. Cette nouvelle dénomination implique de nouveaux objectifs à savoir : étendre la couverture et la capacité de la réponse aux chocs du système de filets sociaux aux ménages les plus vulnérables d'une part et d'accroître l'accès aux opportunités de générer les revenus et de soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes des zones urbaines âgés de 18 à 35 ans, d'autre part.

Le PFS-AIE comprend 02 composantes à savoir : (i) Composante 1 « Projet filets sociaux adaptatifs », (ii) Composante 2 « Inclusion économique des jeunes et entrepreneuriat ». La composante 1 est constituée de 03 sous-composantes :

Sous-composante 1.1 : les Transferts monétaires ordinaires qui est dotée des mesures d'accompagnement et qui bénéficiera à au moins 60.000 ménages ; chaque ménage bénéficiaire percevra pendant 24 mois, un montant total de transferts monétaires de 360.000 FCFA à raison de 20.000 FCFA tous les deux mois et 80.000 FCFA les 12ème et 24ème mois ;

Sous-composante 1.2 : les Transferts monétaires d'urgence qui bénéficiera à au moins 45 000 ménages ; chaque ménage bénéficiaire perçoit pendant 12 mois, un montant total de transferts monétaires de 180.000 FCFA à raison de 30.000 FCFA tous les deux mois ;

Sous-composante 1.3 : les Travaux à haute intensité de main-d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain qui bénéficiera à au moins 55.000 ménages en milieu urbain et en milieu rural ; chaque bénéficiaire perçoit un montant de 1.500 FCFA en milieu rural et 2.000 FCFA en milieu urbain par jour de travail pour 60 jours de travail au total.

2. Justification

Le programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre vise à aider les personnes pauvres et vulnérables à travers le financement de microprojets communautaires qui fourniront 60 jours de travail à chaque bénéficiaire qui perçoit un montant de **1.500 FCFA** en milieu rural et **2.000 FCFA** en milieu urbain. C'est un instrument de politique de création d'emplois à court terme, dans des situations de chômage saisonnier. Ils permettent également de minimiser les risques liés à l'insuffisance des revenus ou de la consommation chez certains segments de la population dans de moments de crise tels que la sécheresse et la famine. Ils reposent sur certaines considérations notamment (i) les THIMO offrent des emplois temporaires à faibles salaires aux travailleurs non-qualifiés, favorisant des transferts de revenus aux ménages pauvres de manière auto-câblée. Les bénéfices transférés à partir d'un bon programme THIMO peuvent empêcher l'aggravation de la pauvreté, spécialement pendant les périodes d'ajustement ou de transition ; (ii) Les THIMO sont facilement mis en œuvre dans les zones ayant les taux de chômage et de pauvreté élevés. Ils offrent aux ménages des moyens de lisser la consommation, notamment pendant les périodes agricoles creuses. A titre d'exemple, lorsque le programme est implémenté pendant ces périodes agricoles creuses où la demande en main d'œuvre est faible, les travailleurs employés par le programme bénéficient d'un revenu leur permettant de tenir pendant cette période transitoire. Dans le programme THIMO, les travailleurs construisent ou réhabilitent les infrastructures utiles telles que les routes, les infrastructures d'irrigation, les mares, la reforestation et la conservation des sols. Les THIMO augmentent la capacité des communautés à gérer leurs propres problèmes en renforçant les institutions locales. Les THIMO encouragent la participation des femmes et l'émergence et la croissance de petites unités de production.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 12 du programme THIMO, l'ONG **APROSPEN** a été recrutée par l'UGP pour l'encadrement des 3000 bénéficiaires dans trois Communes de la Région de l'Adamaoua à savoir : les Communes de **KONTCHA** et **TIGNERE** (département du FARO ET DEO) et la Commune de **BANKIM** (département de MAYO BANYO). Chaque commune a 1000 bénéficiaires, soit **90 000 000 (Quatre-vingt-dix millions)** FCFA à injecter directement dans chacune des communes. Dans la région de l'Adamaoua, 24 microprojets d'infrastructures Communautaires ont été retenus et réalisés dans les trois Communes pour un

Quota de 08 Microprojets par Commune. Les MP réalisés étaient pour la plupart relatifs à l'assainissement, l'entretien des routes et pistes et l'entretien des ouvrages hydrauliques.

3. Activités prévues

Les activités prévues pour la mise en œuvre des THIMO de la phase 12 sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 2: activités prévues

N°	Activités principales	Tâches
01	Mise en place du GTC, Choix et Maturation des MPs	- <i>Introduction des équipes de mise en œuvre du Projet auprès des autorités et des forces vives des différentes Communes</i>
		- <i>Choix des microprojets</i>
		- <i>Mise en place des banques des microprojets</i>
		- <i>Etude de faisabilités des microprojets retenus</i>
		- <i>Elaboration des fiches de suivi environnemental et social de chaque MP</i>
		- <i>Validation des microprojets</i>
		- <i>Élaboration des dossiers de microprojet</i>
02	Ciblage des bénéficiaires	- <i>Sensibilisation de la communauté</i>
		- <i>Inscription des bénéficiaires</i>
		- <i>Sélection des bénéficiaires</i>
		- <i>Enregistrement des bénéficiaires</i>
04	Exécution des travaux	- <i>Réception du matériel de travail</i>
		- <i>Dispatching du matériel de travail sur les différents sites des MPs</i>
		- <i>Réception des boîtes à pharmacie</i>
		- <i>Dispatching des boîtes à pharmacie</i>
		- <i>Formation des chefs des équipes</i>
		- <i>Réalisation des MPs</i>
		- <i>Paieement des MPs</i>
05	Réception des MPs réalisés	- <i>Visite des MPs réalisés</i>

		- <i>Appréciation des MPs réalisés</i>
		- <i>Réception des MPs réalisés</i>
06	Rétrocession du matériel	- <i>Inventaire du matériel</i>
		- <i>Rétrocession du matériel à la communauté</i>

Les activités ont été réalisées en trois grandes phases :

A. PHASE INTRODUCTIVE

Cette étape a consisté à informer et sensibiliser les autorités et tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des THIMO dans la Région de l'Adamaoua. Il a été question entre autres de former le personnel de l'ONG APROSPEN, de présenter les Communes bénéficiaires aux autorités, de mettre en place le GTC, la banque des microprojets, de faire une étude de faisabilité de ces microprojets et élaborer les dossiers de ces MP et de cibler les bénéficiaires.

A.1. Formation du personnel de L'ONG APROSPEN

L'atelier de formation du personnel de l'ONG APROSPEN s'est déroulé à Ngaoundéré dans la salle de réunion de Adamaoua hôtel du 24 au 25 Novembre 2023 et avait pour objectif principal de permettre personnel de l'ONG de comprendre le processus de mise en œuvre du programme THIMO. Il était question spécifiquement d'animer sur les thématiques suivantes : le processus de mise en œuvre des THIMO, l'accompagnement des bénéficiaires, le suivi, la mise en place des crèches temporaires, les sauvegardes environnementales, sociale et les mesures de prévention et de réponse aux VBG. La formation a été marqué par : (i) le mot d'ouverture de Monsieur le Coordonnateur National du PFS-AIE (ii) la présentation des thématiques de la formation par les Experts de l'UGP et (iii) les questions/réponses soulevées au cours de la formation.

Après le discours introductif de M. le Coordonnateur National du PFS-AIE qui avait consisté à présenter les étapes de mise en œuvre de l'ancien PFS d'une part et de présenter les différentes composantes du nouveau PFS-AIE d'autre part, les thématiques abordées au cours de ladite formation étaient les suivants :

❖ *Le processus de mise œuvre des THIMO*

Il était question ici de porter à la connaissance de l'ONG toutes les étapes de mise en œuvre des THIMO. Ces étapes meublent le cahier le charge de l'ONG sont entre autres :

- Le ciblage géographique ;
- Choix des Communes ;
- La sélection des prestataires de services (ONG, ADP, fournisseur du matériel, de la boîte à pharmacie et du matériel de crèche) ;
- Formation du personnel de l'ONG ;
- Présentation des Communes bénéficiaires aux autorités ;
- Mise en place du groupe de travail communal (GTC) qui a pour rôle de mettre en place la banque de microprojet et aussi la mise en place du Comité Communal de validation (CCV) qui a pour rôle de valider les dossiers de microprojet proposé ;
- Mise en place de la banque des microprojets ;
- Elaboration des dossiers de microprojet ;
- La validation des dossiers de MP ;
- Le ciblage des bénéficiaires ;
- L'enregistrement des bénéficiaires ;
- L'exécution des MP ;
- Le paiement des bénéficiaires ;
- La rétrocession du matériel à la communauté et
- La réception des chantiers des MP.

❖ ***Stratégie d'accompagnement du PFS-AIE***

Il était question ici de présenter l'objectif de l'accompagnement qui est de permettre aux bénéficiaires du projet de se prendre en charge après le projet et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

❖ ***Suivi des activités THIMO***

Ceci s'est fait essentiellement en pratique à travers la formation sur l'outil de collecte des données mise sur pied par la Banque mondiale pour le suivi des projets qu'elle finance. Cet outil informatique qui est le logiciel ODK Collect permet de faire la collecte journalière des informations sur le déroulement des activités dans chaque Microprojet.

❖ ***Mise en place des crèches temporaires dans les THIMO***

Les femmes sont impliquées dans la mise œuvre des activités du PFS-AIE et elles sont le plus souvent des personnes de référence dans les ménages. Dans le cadre des THIMO, les bénéficiaires seront appelés à quitter leurs maisons pour se rendre sur les chantiers. Parmi les bénéficiaires, il peut y avoir des femmes ayant des enfants de 0 à 3 ans. Pour ne pas leur faire rater cette opportunité de travail, le projet a pensé mettre en place des crèches temporaires (qui couvre les 60 jours de travail) pour garder les enfants pendant les heures de travail. Les animatrices de crèches seront choisies en concertation avec ces mamans au sein de la communauté bénéficiaire.

❖ ***Préoccupations environnementales dans les projets de développement et mesures de sauvegarde de la Banque Mondiale***

Il s'agissait ici de présenter les outils de prévention et de gestion des risques chez les travailleurs, la gestion des accidents et incidents, les outils de protection des espaces naturels pendant la mise en œuvre du projet. Les stratégies de gestion des déchets ont également été présentées.

❖ ***Le mécanisme des sauvegardes sociales au sein du PFS-AIE***

Les sauvegardes sociales viennent anticiper en amont les impacts sociaux sur le projet.

Les étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- La formation des équipes sur le terrain et des parties prenantes ;
- La communication et la sensibilisation sur le MGP (communication et la sensibilisation de proximité) en mettant à la disposition des parties prenantes les différents canaux de dépôt des plaintes. À chaque contact avec le bénéficiaire toujours communiqué sur le MGP ;
- La gestion des plaintes à savoir : la réception ou la collecte de plainte, l'accusé de réception, l'enquête, le feedback ou la réponse, le suivi et la clôture. Il existe un comité de gestion au des plaintes niveau de l'UGP.

❖ ***Les VBG/EAS/HS***

Cette rubrique consistait à présenter les stratégies de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS.

La formation des équipes de l'ONG a été suivie par la mise en place du GTC dans les différentes Communes.

A.2. Mise en place du GTC

La mise en place du GTC s'est déroulée du 08 au 11 décembre 2023 dans les trois Communes bénéficiaires de la Région de l'Adamaoua à savoir la Commune de Kontcha, de Tignère et de Bankim. Cette réunion qui regroupait une cinquantaine de participants parmi lesquels les responsables de l'UGP, l'équipe technique de l'ONG APROSPEN, les autorités administratives, Communales et traditionnelles, les forces vives des communes etc. était présidée par le sous-préfet. L'objectif de cette réunion était de i) Présenter le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Économique (PFS-AIE), aux forces vives des différentes Communes ; ii) Mettre en place le GTC dans certaines Communes et d'actualiser le GTC dans d'autres et iii) de Présenter l'ONG APROSPEN qui sera chargée de la réalisation aux communautés.

Dans chacune des trois Communes, les activités ont débuté par le mot de bienvenu du Maire suivi du discours d'ouverture par le sous-préfet. A la suite de ceci, le PFS-AIE a été porté à la connaissance des participants par le représentant de Monsieur le coordonnateur national du PFS-AIE.

La présentation du projet a été suivie par la mise en place du GTC qui s'est fait à travers la formation des focus group selon les groupes sociaux représentés. A l'issue des concertations des différents groupes, les membres du GTC ont été désignés et le procès-verbal de constatation a été lu par le modérateur. Les membres du GTC sont constitués de 20 personnes à savoir : le Sous-préfet qui est le président d'honneur, le Maire qui est président exécutif, le chef service technique de la mairie qui est le rapporteur, les conseillers municipaux (03), les chefs traditionnels (08), les représentants des associations des femmes (02), les représentants des associations des jeunes (02), les représentants des confessions religieuses (02). La liste de membres du GTC par Commune est consignée en annexe 1 de ce rapport.

A l'issue des concertations des différents groupes, les membres du GTC ont été désignés et le procès-verbal de constatation a été lu par le modérateur. Le calendrier de mise en place de la banque des MP a été communiqué aux membres désignés du GTC et le rendez-vous fixé dans les différentes Communes.

Tableau 3: Calendrier de mise en place de la banque des MP par Commune

Jours	Horaires	Communes	Responsables
Vendredi 18 décembre 2023	10h00-14h00	Kontcha	APROSPEN

Samedi 19 décembre 2023	10h00-14h00	Tignère	APROSPEN
Lundi, le 21 décembre 2023	10h00-14h00	Bankim	APROSPEN

A.3. Mise en place de la banque des MP

Selon le calendrier prévu, les séances de travail ont été organisées dans les trois Communes dans le but de mettre en place la Banque des MP. Les membres du GTC ont été invités pour proposer les idées de projets. Cette réunion qui était présidée par le Maire de chaque Commune bénéficiaire a permis d'analyser les idées de microprojet soumis par les membres du GTC. Il est important de noter que l'analyse des idées de MP a été précédée par la présentation des critères de choix de ces derniers par l'équipe de l'ONG APROSPEN. Ces critères sont les suivants :

- Le MP doit présenter un intérêt communautaire certain et cadrer dans la mesure du possible avec le PDC de la Commune concernée ;
- Le MP ne doit induire aucun impact négatif majeur sur l'environnement et le social ;
- Le volume des travaux à exécuter pour chaque MP doit permettre d'occuper les bénéficiaires (travailleurs) pendant 60 jours ;
- Le MP doit utiliser une main d'œuvre abondante (100 à 200 personnes), pendant les 60 jours de travail ;
- Le MP doit utiliser une technicité très simple, ne nécessitant pas l'utilisation d'une main d'œuvre qualifiée, ni de la machine, et entièrement exécutable à la main.

Une liste de MP a été proposée dans chaque commune et après analyse, 11 MP ont été sélectionnées respectivement dans les Communes de Tignère et Bankim dont 08 sur la liste principale et 03 sur la liste d'attente et 10 MP dans la Commune de Kontcha dont 08 sur la liste principale et 02 sur la liste d'attente

Tableau 4: Banque des MP dans la commune TIGNERE

N°	Intitulé de microprojet	Lieu /village/quartier	Personne-ressource	
			Nom et Prénom	Téléphone
1.	Entretien de certaines routes dans 11 quartiers de la ville de Tignère (sur un linéaire de 15Km)	LAC, SABONGARI, YELOUA, MAROMBARE, MAYO-MBORORO, 55, PASTORAL, SOO, MADAGASCAR, BOULTOU	MOHAMAN BELLO	678090001/698624007
2.	Assainissement dans 03 quartiers de la ville de Tignère	LAC, PASTORAL, MAYANG	MOHAMAN BELLO	678090001/698624007
3.	Entretien de la route Venurde-Carrefour Galim (Gassangel) (sur un linéaire de 5Km)	VENURDE, GALIM	ABDOURAMAN	675360184
			SOULEYMANOU	680951007
4.	Entretien de la route Sadeck -Wouldé (sur un linéaire de 10)	SADECK, WOULDE	BAKARI HAMAN	658580128
			DJAOURO	679167736
			MOUSSA MALAM DAOUDA	650997904
5.		NGALBIWAL, MBARKANA	BELAKA	658985034
			SALATOU ISSA	681604207

N°	Intitulé de microprojet	Lieu /village/quartier	Personne-ressource	
			Nom et Prénom	Téléphone
	Entretien de la piste NGALBIWAL-MBARKANA (sur un linéaire de 7 Km)		AMINOU KAREDJE	694922333
6.	Entretien de la route Tchabal Karedjé-Bain d’Ethiqueur (SODEPA) (sur un linéaire de 5km)	TCHABAL KAREDJE, BAIN D’ETHIQUEUR	AMINOU	694922333
7.	Entretien de trois routes dans les quartiers Ngololo, Mboum Balal et hôpital) à Doualayel (sur un linéaire de 6Km)	DOUALAYEL	AMINOU CHEHOU	675757788
8.	Entretien de trois routes dans trois quartiers (Alakso, pays-bas, et Hauts plateaux) de Libong (sur un linéaire de 6km)	LIBONG	Djoro BELOKO	654409603
			WAÏSSOU	676796573
Liste d’attente				
1.	Redressement du lit de cours d’eau Mayo Mbororo (sur un linéaire 1 Km)	MAYO MBORORO	MOHAMAN BELLO	678090001/698624007
2.	Entretien de la piste Mbakana Antenne-Carrefour Méré (sur un linéaire de 6 Km)	MBAKANA, MERE	SALATOU ISSA	681604207
			AMINOU KAREDJE	694922333
3.	Entretien de la route Louggéré-Djaoro Bello (sur un linéaire de 5 Km)	LOUGGERE, DJAOARO BELLO	BAKARI HAMAN	658580128
			DJAOURO	679167736

N°	Intitulé de microprojet	Lieu /village/quartier	Personne-ressource	
			Nom et Prénom	Téléphone
			MOUSSA MALAM DAOUDA	650997904

Tableau 5: Banque des MP dans la commune de KONTCHA

N°	Intitulé de microprojet	Lieu /village/quartier	Personne-ressource	
			Nom et Prénom	Téléphone
01	Création et entretien de certains caniveaux dans 3 quartiers de la ville Kontcha (linéaire et croise 7,5Km)	GRAND CHATEAU-MBLOULADJI-GALWA ; MOSQUE CENTRAL- LAMIDA ; MARCHE CENTRALE- POSTE POLICE SPECIAL FRONTIERE	OUMAROU BOBBO SOULEY	694580732
02	Entretien de certaines routes dans 2 quartiers de la ville de kontcha (linéaire 5Km)	POSTE DE POLICE-MAYO ; MAYO-SOUS-PREFECTURE	HAMIDOU BABBA	699456954
03	Entretien des routes Tongo-sarki yayi et Do-Deo (8Km)	TONGO-SARKI YAYI ET DO-DEO	YOUSOUFA KAMALOU	654139366
04	Assainissement du village de Do-Deo	DO-DEO	YOUSOUFA KAMALOU	654139366

N°	Intitulé de microprojet	Lieu /village/quartier	Personne-ressource	
			Nom et Prénom	Téléphone
05	Entretien et agrandissement de la Piste Haoussa-Kaka linéaire 1,5Km	KONTCHA	OUMAROU BOBBO SOULEY	694580732
06	Assainissement dans 2 quartiers et construction de 4 hangars (matériel locaux) dans le marché central de Kontcha	AUBERGE MUNICIPALE ; SOU PREFECTURE ; MARCHE CENTRALE	HAMIDOU BABBA	699456954
07	Entretien de la route Gada Mayo antenne Nexttel sur un linéaire 7Km	GADA MAYO 1-2	ISIAKOU TONGA	659485522
08	Entretien de la route Boudel Mayo Typsan (frontière avec le Nigeria) sur un linéaire de 7Km	POSTE POLICE SPECIALE FRONTIERE- MAYO TYPSAN	OUMAROU DALAILLOU	693248451
Liste d'attente				
1.	Aménagement du cimetière Do- Deo	DO- DEO	YOUSOUFA KAMALOU	654139366
2.	Entretien de la piste Do- Deo Lougga Koumbi	DO- DEO LOUGGA KOUMBI	YOUSOUFA KAMALOU	654139366

Tableau 6:Banque des MP dans la commune de Bankim

N°	Intitulé du microprojet	Lieu/Quartier Village	Personnes Ressource	
			Noms et prénoms	Téléphone
1	Aménagement de la voirie de la ville d'ATTA	VILLAGE ATTA	KOUHA APOLINAIRE	682992679
2	Assainissement du périmètre urbain de Bankim zone 1	VILLE BANKIM	MUEMLA ANDRE	650935644
			MBOUMBOUO	674616150
3	Assainissement du périmètre urbain de Bankim zone 2	VILLE BANKIM	TCHIMILAN G	674963062
4	Entretien des pistes agricoles dans le village Somie (13 km)	SOMIE	SOUNGRE PAUL	650139248
5	ASSAINISSEMENT DANS LE VILLGE BANDAM	BANDAM	MVEING DJOUMBA	679991509
6	Entretien tronçon Solemond - mimi Petel (10 km) dans le canton Songkolong	SONGKOLONG	MBORSENA MONIQUE	672516856
7	Entretien de trois (03) pistes (15 km) agricoles dans le village Nyamboya	NYAMBOYA	ADAMOU BERTIN	654767937
8	Réhabilitation d'une digue a Nyamboya	NYAMBOYA	ADAMOU BERTIN	654767937
Liste d'attente				
1	Entretien du tronçon Boitikon – kipot (10km)	BANDAM	MVEING DJOUMBA	679991509
2	Assainissement du village Songkolong	SONGKOLONG	MBORSEMA MONIQUE	672816856

3	Entretien de la piste Mbiridjoum – Kongrass (11 km)	SONGKOLONG	MBORSEMA MONIQUE	672816856
4				

La banque de

s MP obtenue a permis de faire une descente sur le terrain dans les différents sites dans le but d'étudier la faisabilité de ceux-ci.

A.4. Étude de faisabilité

L'étape de l'étude de faisabilité qui consiste à faire une description de l'état physique des sites, une évaluation financière, environnementale et sociale des différents sites de MP s'est déroulée en deux phases à savoir :

- La phase de descente de terrain qui a permis de collecter les données et ;
- La phase de rédaction qui a permis d'élaborer les dossiers de microprojet.

A.5. Collecte des données de terrain

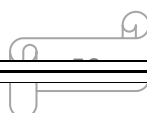
Dans chacun des sites/villages où a été implanté les microprojets, le PFS-AIE a été présenté aux chefs des différents villages concernés. Les objectifs et l'importance/avantage du projet ont été présentés dans la communauté, ainsi que la stratégie de mise en œuvre pour l'atteinte de l'objectif du projet qui est l'amélioration des conditions de vie des populations des trois communes.

Le comité de Gestion des Activités (CGA) et le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) ont par la suite été mis en place avec l'aide des autorités locales des différents sites. Ces comités avaient pour charge de veiller à la réussite des activités sur le terrain et pour une bonne pérennisation du microprojet. De plus une étude observatoire du terrain a été faite par les équipes de l'ONG APROSPEN simultanément dans les trois Communes. Cette étude a permis d'identifier les différents points critiques de chaque site et relever les coordonnées GPS des points de référence. La réussite de cette phase de terrain (phase1) est due par la bonne volonté des personnes ressource de ce différent site qui nous ont servi de guide sur le terrain. Les différentes données collectées été résumées dans le modèle de fiche de collecte des dégradations majeures et la fiche de screening environnementale présentés en annexe.

A.6. Elaboration des dossiers de microprojet

Les données collectées sur le terrain ont permis de rédiger les dossiers de microprojets suivant les canevas ci-dessous :

- La description des principales activités ;
- L'analyse technique ;
- L'analyse socio-économique ;
- L'analyse socio-environnementale, la prévention et la gestion des VBG ;



- L'analyse des risques.

Ces analyses ont permis de d'obtenir un document d'étude de faisabilité. Dans les trois communes, 24 dossiers d'étude de faisabilité ont été rédigés à raison de 08 dossiers par Commune.

A.7. Recyclage du personnel d'APROPEN

Une séance de recyclage a été organisé dans les bureaux d'OPROSPEN, à Ngaoundéré en décembre 2024. Cette réunion qui a connu la participation des équipes des trois Communes bénéficiaires de la Région de l'Adamaoua, avait pour but de rappeler les objectifs du PFS-AIE d'une part et de présenter la méthodologie de travail. Les points abordés au cours de cette formation étaient les suivants :

- Les rôles et responsabilités des parties prenantes au sein de la Commune notamment le responsable Communal, le chef de chantier et l'animateur
- La présentation des différents livrables et les échéances
- La gestion de la boîte à pharmacie
- La présentation du schéma du mécanisme de gestion des plaintes
- La sensibilisation pendant le quart d'heure de sécurité
- La formation sur l'utilisation des tablettes pour les inscriptions

Cette séance de formation a été suivie par la mobilisation des équipes sur le terrain pour la phase d'exécution des travaux.

A.8. Ciblage des bénéficiaires

L'objectif principal de cette phase était de cibler les potentiels bénéficiaires dans les MP retenus dans les Communes de Tignère, Kontcha et Bankim. Le ciblage a consisté d'une part à inscrire les potentiels bénéficiaires et d'autre part à enregistrer les bénéficiaires retenus.

La mise en œuvre des activités de ciblage des potentiels bénéficiaires s'est faite en plusieurs étapes à savoir (I) la sensibilisation des communautés, (II) la redynamisation du Comité de Gestion des Activités et du Comité Local de Gestion des Plaintes, (III) les inscriptions, (IV) le tirage au sort et (V) l'enregistrement.

A.9. Sensibilisation des communautés

La sensibilisation est essentielle dans tout le processus de mise en œuvre des activités des THIMO. Elle permet à chaque étape d'informer les parties prenantes sur la philosophie du PFS-

AIE. La phase de ciblage est celle qui fait intervenir directement les bénéficiaires directs du Projet. C'est dans ce contexte que les sensibilisations de masse ont été organisées à travers la mobilisation des potentiels bénéficiaires. Dans tous les sites ou villages des microprojets validés, des séances de sensibilisation de masse ont été organisées pour communiquer sur la philosophie et la démarche du PFS-AIE, les caractéristiques des THIMO ainsi que le programme des activités (horaires). Le rôle et les responsabilités de l'ONG APROPEN auprès des Communautés et de l'UGP ont été expliqués pour lever les points d'ombre au sein des parties prenantes. Les séances de sensibilisation ont été une occasion pour l'équipe de l'ONG APROSPEN d'informer les communautés sur leurs droits et devoirs vis-à-vis du projet et de l'importance de l'implication des femmes dans toutes les étapes du processus.

Les critères de sélection des bénéficiaires ont été clairement présentés afin de limiter toutes ambiguïtés. Ces critères sont les suivant :

- Être une personne de nationalité camerounaise, qui accepte de participer au programme en manifestant de manière explicite son intérêt, en s'inscrivant librement sur la liste des postulants en connaissant le taux journalier de rémunération de 1500 FCFA et la durée des travaux de 60 jours ;
- Être en priorité un résident du village bénéficiaire (si le village ne dispose pas suffisamment de main d'œuvre, on fera appel aux villages voisins) ;
- Être de la tranche d'âge comprise entre 18 et 60 ans ;
- Être non-scolarisé ;
- Ne pas être en formation dans un centre professionnel ;
- Être un seul postulant dans son ménage ; toutefois si le nombre est inférieur au quota alloué au MP, on peut faire exception de cette mesure ;
- Les femmes ayant les enfants à bas âges seront les bienvenues compte tenu du fait que le Projet aménagera des crèches mobiles autour des chantiers.

Les séances de sensibilisation ont précédé la mise en place des deux comités de gestion à savoir : le CGA et le CLGP.

A.10. Redynamisation du Comité de Gestion des Activités (CGA) et du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)

Les comités de gestion ont été redynamisés en ce sens que ces derniers ont été mis en place pendant la phase d'étude de faisabilité des microprojets. Les deux comités ont eu pour principal rôle d'accompagner les équipes de l'ONG APROSPEN dans la supervision des activités.

A.11. Comité de Gestion des Activités

Il a été mis en place un comité de gestion des activités avec l'appui de l'ONG APROSPEN et est constitué de trois membres dont le président, le secrétaire et le magasinier. Les membres du comité de gestion ont été choisis par la population du village en tenant compte des principes l'équité-genre.

Ils ont eu pour principaux rôles de :

- ✓ Appuyer dans la sélection des bénéficiaires (travailleurs) ;
- ✓ Appuyer la sensibilisation, la mobilisation et l'organisation des travailleurs sur les sites ;
- ✓ Assurer la gestion efficiente du matériel communautaire, en désignant un magasinier et en mettant en place des systèmes de bons de sortie/entrée matériel ;
- ✓ Veiller à la cohésion sociale, et au règlement pacifique des conflits et rixes entre travailleurs ;
- ✓ Veiller à la réalisation effective des travaux dans la plus grande harmonie sociale ;
- ✓ Superviser les paiements des frais de main d'œuvre des travailleurs et cosigner les procès-verbaux de paiement dressés par l'agent de paiement ;
- ✓ Procéder à la mise en place d'un système de pérennisation des activités ;

A.12. Comité Local de Gestion des Plaintes

Il a été mis sur pied parallèlement au CGA. Il a eu pour rôle principal de Prévenir et gérer les éventuelles plaintes dans le cadre du ciblage, de la réalisation du MP et de la distribution de l'argent aux travailleurs, et d'en informer l'UGP. Ils étaient chargés de transmettre les plaintes non réglées à l'UGP. Tout comme le CGA, les membres du CLGP sont désignés par la communauté. Ce comité était composé de 4 ou 6 membres, avec 50% de femmes et 50% d'hommes, désignés par la communauté y compris les populations autochtones selon des critères de probité morale.

A.13. Inscription

L'inscription des potentiels bénéficiaires s'est faite après les sensibilisations. Après l'étape de la sensibilisation les listes ont été ouvertes par les équipes de L'ONG APROSPEN pour permettre à toutes personnes intéressées de s'inscrire librement. Les inscriptions se sont déroulées dans les différents sites de MP à travers le système numérique. L'équipe effectuait les inscriptions

numériques des potentiels bénéficiaires dans la tablette où elle prenait les informations primaires de l'inscrit tel que le nom et prénom, le sexe, l'âge et le numéro de téléphone. A la fin des inscriptions, les données sont envoyées dans le serveur et de là les listes des inscrites a été envoyée pour faire le tirage au sort.

Les statistiques d'inscription des trois Communes sont présentées dans les tableaux suivants :

Communes	Inscriptions		
	Hommes	Femmes	Total
Bankim	454	711	1165
Kontcha	664	618	1282
Tignère	684	588	1272
Total	1802	1917	3719

A.14. Sélection des bénéficiaires

La sélection encore appelée tirage au sort consiste à donner la chance à tous les potentiels bénéficiaires inscrits d'être sur la liste principale. Les membres du CGA et du CLGP ont été convoqués et pendant la séance les numéros d'ordre des inscrits ont été relevés sur les bouts de papiers et versés dans un panier ; un enfant pris au hasard dans la foule présente retirait les morceaux de papier après avoir bien remué et les membres de comité notaient les noms correspondants aux numéros choisis ; et lorsque le nombre des inscrits de la liste principale atteint, le reste de nom était envoyé dans la liste d'attente. A la fin ce tirage au sort, les données ont été ré-envoyées dans le serveur pour procéder à la phase des enregistrements. Tableau ci dessous décrit la situation du Sélection des bénéficiaires.

Communes	Sélectionnés		
	Hommes	Femmes	Total
Bankim	405	634	1039
Kontcha	575	425	1000
Tignère	433	567	1000
Total	1413	1626	3039

A.15. Enregistrement des bénéficiaires

Lorsque les listes principales et d'attentes des inscrits était générées dans les tablettes, l'équipe opérationnelle a procédé à l'enregistrement des potentiels bénéficiaires. Cet enregistrement

consistait à informatiser les informations personnelles des inscrites tels que le nom et prénom, la date de naissance, le lieu de naissance, le numéro de la CNI et la date de délivrance, le lieu de délivrance de la CNI, la nationalité, le nom et prénom de chef de famille, la photo et l’empreinte de l’inscrit ... cette phase a permis d’obtenir un effectif total de 3000 personnes sur les listes principales et 763 sur les listes d’attente dans les trois Communes de la Région de l’Adamaoua. Le tableau ci-dessous récapitule l’état de l’enregistrement des bénéficiaires par commune d’intervention.

Commune	Listes principales			Listes d’attente		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Bankim	407	593	1000	126	162	288
Kontcha	575	425	1000	89	193	282
Tignère	433	567	1000	107	86	193
Total	1549	1585	3000	322	441	763

B. PHASE DE MISE EN OEUVRE

B.1. Exécution des travaux

La phase d’exécution des travaux s’est déroulée du 20 janvier au 29 Mars 2025 dans les trois Communes bénéficiaires de la Région de l’Adamaoua. Les Microprojets d’infrastructures communautaires retenues étaient regroupés en trois catégories à savoir les Microprojets Routiers, d’assainissement et hydrauliques. Cette phase a connu deux activités préliminaires à savoir le dispatching du matériel et le choix et formation des chefs d’équipes.

B.2. Dispatching du matériel

Le matériel avait été livré dans les différentes Communes par un prestataire et a été réceptionné par le responsable régional du PFS-AIE de l’Adamaoua. Ce matériel a donc été dispatché par l’équipe d’APROSPEN et déposée dans les différents sites des microprojets, ceci conformément à la nature, au type et aux besoins des MP à exécuter.

B.3. Choix et formation des chefs d’équipe

B.3.1. Choix des chefs d’équipe

Pour s’assurer du bon déroulement des activités pendant la réalisation des activités du projet, nous avons procédé au choix et à la formation des chefs d’équipes dans les 24 MP de la Région de

l'Adamaoua. Le rôle des chefs d'équipes étant d'assurer l'encadrement de leur équipe pendant les jours de travaux. Cette activité qui relevait de la compétence des chefs de chantier s'est déroulée dans chaque site de microprojets. Il était question de mobiliser tous les travailleurs enregistrés et de leur présenter les critères de choix des chefs d'équipe et leur laisser la possibilité de choisir eux même leurs chefs d'équipe. Les critères d'éligibilité présentés sont les suivants :

- ☞ Être une femme ou un homme âgé entre 18 et 60 ans ;
- ☞ Avoir la capacité de gérer une équipe sans créer de conflits ;
- ☞ Savoir lire et écrire le français ;
- ☞ Être enregistré comme bénéficiaire.

Tous les participants ayant pris connaissances des critères d'éligibilité des chefs d'équipes ont procédé à la désignation de ces derniers. Dans tous les sites de MP le nombre de chefs d'équipes a été multiplié par deux (02), en sens qu'après la formation un test a été effectué pour évaluer la compréhension de ces derniers. Après le test les premiers ont été désignés comme chef d'équipe et les autres comme adjoint au chef d'équipe.

B.3.2. Formation des chefs d'équipe

Les chefs chantier avaient pour tâches de présenter de manière brève et précise la philosophie du PFS, d'expliquer aux chefs d'équipes les modalités de paiement, détailler le mode opérationnel (c'est-à-dire les différentes tâches des chefs d'équipes), présenter les aspects techniques du microprojet (ici il s'agit de montrer la stratégie à suivre, les différentes tâches à effectuer sur le terrain), présenter les aspects socio-environnementaux du microprojet, présenter les différentes attributions des chefs d'équipes qui sont les suivantes :

- La participation aux différentes formations techniques et administratives ;
- La gestion du matériel mis à la disposition de son équipe ;
- Le remplissage des fiches de pointage quotidien et la transmission au chef de chantier ;
- La supervision des activités de l'équipe et le règlement des litiges ;
- Assistance des équipes lors du paiement ;
- La présentation des difficultés rencontrées par les équipes sur le terrain.

B.4. Réalisation des travaux

La réalisation des travaux a été effective dans les 24 MP de l'Adamaoua du 20 janvier au 29 mars 2025. Ces MP classés en trois catégories (routier, assainissement et hydraulique) avaient des

activités similaires. On peut recenser entre autres la création et le curage des caniveaux, le remblayage des nids de poules sur certaines voies, la création des canaux d'irrigation, le ramassage des ordures, le désherbage, le nettoyage des déchets, la création des murs de barrage des eaux pour le cas de la réhabilitation de la digue.

L'exécution de ces activités réparties en tâches journalière s'est effectuée par équipe de travail. Chaque équipe était dirigée par un chef d'équipe ou sont adjoint sous l'encadrement du chef de chantier. Le chef d'équipe était chargé de répartir le matériel, de définir les postes de travail pour chaque membre de son équipe et de remplir la fiche de pointage journalière. Dans les 24 MP, au moins la moitié avait atteint 100% lors de la clôture des activités. Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution des travaux pour chaque microprojet.

Tableau 7:taux d'exécution des travaux par MP et par Commune

N°	Commune	Intitule du microprojet	Taux d'exécution des travaux
1	Bankim	Aménagement de la voirie de la ville d'Atta	98%
2		Assainissement du périmètre urbain de Bankim zone 1	88%
3		Assainissement du périmètre urbain de Bankim zone 2	91%
4		Entretien des pistes agricoles dans le village Somie (13 km)	89%
5		Assainissement dans le village Bandam	98%
6		Entretien tronçon solemond - mimi petel (10 km) dans le canton Songkolong	85%
7		Entretien de trois (03) pistes (15 km) agricoles dans le village Nyamboya	87%
8		Réhabilitation d'une digue a Nyamboya	100%
1	Kontcha	Création et entretien de certains caniveaux dans 3 quartiers de la ville Kontcha (linéaire et croise 7,5Km)	100%
2		Entretien de certaines routes dans 2 quartiers de la ville de kontcha (linéaire 5Km)	100%
3		Entretien des routes Tongo-sarki yayi et Do-Deo (8Km)	80%
4		Assainissement du village de Do-Deo	95%

5		Entretien et agrandissement de la Piste Haoussa- Kaka linéaire 1,5Km	100%
6		Assainissement dans 2 quartiers et construction de 4 hangars (matériel locaux) dans le marché central de Kontcha	100%
7		Entretien de la route Gada Mayo antenne Nextlelle sur un linéaire 7Km	100%
8		Entretien de la route Boudel Mayo Tysan (frontière avec le Nigeria) sur un linéaire de 7Km	80%
1	Tignère	Entretien de certaines routes dans 11 quartiers de la ville de Tignère (sur un linéaire de 15Km)	98 %
2		Assainissement dans 03 quartiers de la ville de Tignère	100%
3		Entretien de la route Venurde-Carrefour Galim (Gassangel) (sur un linéaire de 5Km)	95%
4		Redressement du lit du cours d'eau sur le Mayo Bororo (1km)	100%
5		Entretien de la pistes Ngalbiwal-Mbarkana (sur un linéaire de 7Km)	99%
6		Entretien de la route Tchabal Karedjé-Bain d'Ethiqueur (SODEPA) (sur un linéaire de 5km)	99%
7		Entretien de trois routes dans les quartiers Ngololo, Mboum Balal et hôpital) à Doualayel (sur un linéaire de 6Km)	97%
8		Entretien de trois routes dans trois quartiers (Alakso, pays-bas, et Hauts plateaux) de Libong (sur un linéaire de 6km)	99%

B.5. Paiement des bénéficiaires

Le processus de mise en œuvre des THIMO requiert l'intervention de trois prestataires notamment le fournisseur du matériel, l'ONG de mise en œuvre et l'Agence de paiement (ADP). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase 12 des THIMO, l'ADP qui a effectué les paiements des bénéficiaires était Express Exchange SA. Les paiements étaient supervisés par l'équipe de l'ONG APROSPEN et encadré par l'UGP représenté par les opérateurs de terrain. Chaque bénéficiaire ou travailleur percevait 1500 Fcfa par jour sur période de 60 jours, ce qui correspond à un montant de 90 000 Fcfa pour une personne qui a été régulièrement présent pendant toute la période des travaux.

Les paiements initialement répartis en cinq (05) quinzaines ont été effectués en deux périodes. Ceci compte tenu du retard accusé dans le traitement des fiches de pointage. La première phase a pris en compte le paiement 1 et 2 pour les deux premières quinzaines pendant la période du 07 au 11 Mars 2025. Ce cumul offrait la possibilité à chaque bénéficiaire de percevoir 36000 Fcfa. La deuxième phase qui a pris en compte les paiements 3,4 et 5 représente les trois dernières quinzaines a eu lieu du 07 au 12 Mai 2025. Chaque bénéficiaire percevait un montant de 54000 Fcfa dans les trois Communes bénéficiaires de la région de l'Adamaoua.

Dans chacune des trois Communes, la phase de paiement a été précédée par les séances de sensibilisation sur les thèmes relatifs à la gestion de l'argent à percevoir, la cohésion sociale et la prévention des violences basées sur le genre. Dans la Région de l'Adamaoua, 3000 bénéficiaires ont été retenus dans les trois Communes à raison de 1000 par Commune.

B.5.1. Première période : Paiement 1 et 2

Le tableau suivant récapitule les données du paiement 1 et 2 dans les Communes de Bankim, Tignère et Kontcha.

Tableau 8: Synthèse des paiements dans l'Adamaoua

Commune	Bénéficiaire attendu	Bénéficiaires présents	Bénéficiaires absents	Montant perçu	Ecart
Bankim	1000	974	26	35 064 000	936 000
Tignère	1000	994	6	35 784 000	216 000
Kontcha	1000	1000	00	36 000 000	00

Dans les trois Communes un total de 32 absences ont été enregistrées à raison de 26 dans la Commune de Bankim et de 06 pour la Commune de Tignère. Les raisons évoquées étaient soit liées à la maladie soit au deuil.

B.5.2. Deuxième période : paiement 3,4 et 5

La deuxième période de paiement a pris en compte les trois dernières quinzaines et le cumul de ces derniers permettait à chaque bénéficiaire de percevoir une somme de 54000 Fcfa. De manière globale un montant total de 54 000 000 Fcfa devait être versé dans chaque Commune pendant cette période. Mais en raison de l'irrégularité de certains travailleurs pendant les périodes des travaux, ce montant était inférieur. Le tableau suivant présente la synthèse des paiements dans les trois Communes.

Tableau 9: synthèse deuxième période paiement

Commune	Bénéficiaire attendu	Bénéficiaires présents	Ecart	Montant attend (FCFA)	Montant perçu (FCFA)	Ecart
Bankim	1000	1000	00	48 702 000	48 702 000	
Tignere	1000	1000	00	52 623 000	52 623 000	
Kontcha	1000	1000	00	53 895 000	53 895 000	
Total	3000	3000	00	155 220 000	155 220 000	

Pour cette deuxième période aucune absence n'a été enregistrée. Tous les travailleurs étaient présents et ont reçu les montants correspondants aux nombres de jours de travail effectués.

B.6. Implication des autorités administratives et locales

Les autorités administratives et locales avaient toujours une attention particulière sur les activités menées sur le terrain dans les trois Communes. Mais il faut dire que la Commune de Bankim a connu une attention particulière des autorités administratives. Sous l'autorisation du Sous-Préfet de Bankim et sous la coordination de Mr le Maire de Bankim, certains point critiques sur la route nationale N° 6 et sur certaines routes communales ont été corrigés.

Les autorités locales et traditionnelles accompagnaient les travailleurs sur le terrain par les encouragements et les conseils sur l'importance du Project dans le développement de leurs localités. Lors des paiements les forces de l'ordre étaient sur site pour le bon déroulement de cette activité.

C. phase de clôture

C.1. Réception des Microprojets réalisés

La réception des MP réalisé a permis aux différentes parties prenantes de visiter les chantiers. L'objectif était d'observer les activités réalisées et de faire une appréciation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 12 des THIMO, la réception des MP a eu lieu simultanément avec le dernier paiement du 07 au 09 Mai 2025 respectivement dans les Communes de Bankim (07 Mai 2025), Kontcha (08 Mai 2025) et de Tignère (09 Mai 2025). La commission de réception dans chaque Commune était constituée de :

- ☞ L'UGP représenté par le Responsable Régional de l'Adamaoua du PFS-AIE : Président ;

- ☞ Le Maire de la Commune : Membre ;
- ☞ L'ONG APROSPEN : Membre ;
- ☞ Le Délégué Départemental du MINMARP : Observateur ;
- ☞ L'opérateur terrain : Rapporteur.

C.2. Rétrocession du matériel à la communauté

La rétrocession du matériel s'est faite dans tous les sites de microprojets en présence des membres des différents comités de gestion, de certaines autorités locales et de quelques bénéficiaires. Cette activité a permis de sensibiliser la communauté sur la pérennité des travaux, la bonne gestion du matériel restant et à motiver les bénéficiaires à créer les AGR. L'objectif de cet accompagnement est de permettre aux bénéficiaires du projet de se prendre en charge après le projet et ainsi pérenniser les ouvrages réalisés.

A. SAUVEGARDE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DANS L'ADAMAOUA

Contexte

Les Filets Sociaux sont considérés comme un mécanisme de lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté extrême ou chronique à travers des programmes bien définis et ciblés qui permettent d'améliorer les conditions de vie des populations. Les filets sociaux participent à l'expression de la solidarité nationale en faveur des populations qui pour des causes naturelles, ou historiques pourraient se sentir en marge du progrès social. Dans le souci de réduire la pauvreté chronique au sein de sa population, le Gouvernement camerounais a mis en œuvre le Projet Filets Sociaux (PFS) depuis 2014. Ce projet s'articule autour des transferts monétaires directs et de la mise en œuvre des programmes des travaux à haute intensité de main d'œuvre en faveur des populations les plus pauvres et vulnérables. Ce projet qui est mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) bénéficie de l'appui financier et technique des partenaires tels que la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Française de Développement (AFD). Ce projet s'est mis en œuvre à travers trois programmes à savoir : I) les Transferts Monétaires ordinaire (TMO), II) les Transferts Monétaires d'Urgence (TMU) et les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).

Depuis 2023, un nouveau projet s'est mis en place à travers le nouveau financement de la BM. Ce nouveau projet intitulé Projet Filets Sociaux Adaptatif et d'Inclusion Economique (PFS-

AIE) se met en place à travers cinq composantes qui sont : (i) la composante 1 : Filets sociaux adaptatifs qui comprend les transferts monétaires ordinaires, les transferts monétaires d'urgence et les travaux à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain ; (ii) la composante 2 : inclusion économique des jeunes et entrepreneuriat qui comprend les sous composantes inclusion économique et concours des plans d'affaire ; (iii) la composante 3 : système numérique de prestation réactif aux choc avec les sous composantes registre social unifié du Cameroun et dispositif de paiement numérique ; (iv) le composante 4 : soutien à la coordination et à la gestion du projet et (v) la composante 5 : composante de réponse d'urgence.

S'agissant spécifiquement de la sous composante THIMO, chaque bénéficiaire reçoit 1500F en milieu rural et 2000F en milieu urbain. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 12 de la sous composante THIMO dans les Communes de Bankim, Tignère et Kontcha, Région de l'Adamaoua, un total de 24 microprojets d'infrastructures communautaires ont été retenus pour un 3000 bénéficiaires dont 1000 par Commune.

Justification

La prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans les projets de développement est un impératif pour l'ensemble des pays partenaires de la Banque Mondiale. Le Projet Filets Sociaux Adaptatif et d'Inclusion Economique s'inscrit en droite ligne avec cette politique. C'est ainsi que la BM a adopté un ensemble de normes qui s'appliquent systématiquement à toutes les activités financées par ses fonds quelques soit l'emprunteur. Ces normes sont :

- **Norme environnementale et sociale No 1** : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- **Norme environnementale et sociale No 2** : Emploi et conditions de travail ;
- **Norme environnementale et sociale No 4** : Santé et sécurité des populations ;
- **Norme environnementale et sociale No 3** : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- **Norme environnementale et sociale No 5** : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire ;
- **Norme environnementale et sociale No 6** : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- **Norme environnementale et sociale No 7** : Peuples Autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- **Norme environnementale et sociale No 8** : Patrimoine culturel ;

- **Norme environnementale et sociale No 9** : Intermédiaires financiers ; et
- **Norme environnementale et sociale No 10** : Mobilisation des parties prenantes et information.

L'observation des Normes Environnementales et Sociales pendant l'exécution des travaux est d'une importance capitale. Ceci pour assurer la sauvegarde des populations bénéficiaires d'une part et de l'environnement d'autre part. De ce fait, tous les microprojets qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité ont également fait l'objet d'une analyse profonde des risques potentiels qui pourraient subvenir tant sur le plan social qu'environnemental pendant l'exécution des travaux. L'observation des mesures de prévention de ces risques, des mesures de sécurité, l'observation des mesures d'hygiène, la prise en compte du mécanisme de gestion des plaintes et réclamation et l'observation des mesures de prévention et de gestion des VBG pendant la mise en œuvre des travaux sont des moyens qui ont permis d'assurer la sauvegarde des populations bénéficiaires et de l'environnement. Le présent rapport présente une évaluation de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales, sociale et les mesures de prévention et de gestion des VBG pendant la réalisation des THIMO 12 dans les Communes de Bankim, Tignère et Kontcha dans la Région de l'Adamaoua. La mise en œuvre des activités du projet pourrait créer ou aggraver les problèmes de dégradation de l'environnement, d'érosion, les conflits au sein de la communauté, l'augmentation des risques de VBG

D.1. Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale

L'évaluation de la mise en œuvre des sauvegardes environnementales a permis de faire une appréciation de la situation du matériel individuel mis à la disposition des travailleurs, des sensibilisations, de la survenue et de la gestion des accidents ainsi que des mesures d'hygiène.

D.1.1. Mesures de prévention des risques et gestion des incidents sur le chantier

L'analyse des risques pendant la phase d'étude de faisabilité a permis d'élaborer un plan de gestion des risques et incident sur le chantier pour chaque MP. Ceci pour prévenir et gérer les accidents pendant l'exécution des travaux. Outre le plan de gestion des risques, un certain nombre de matériel de protection individuelle a été mis à la disposition des travailleurs.

D.1.2. Situation du matériel de protection individuelle

Un ensemble de petit matériel de protection individuelle tels les gants, les caches nez, casques, bottes, lunette de protection, gobelets ... a été mis à la disposition des travailleurs par le

PFS-AIE, ceci pour prévenir et limiter les risques d'accidents et incidents sur le chantier. Ce matériel a été distribué aux travailleurs de façon systématique et ordonnée.

Les quantités des certains matériels indispensables tels que les bottes, les gangs, les lunettes de protection et les casques sont insuffisantes. Cette insuffisance ne pouvait pas garantir la sécurité optimale des travailleurs. Pour ce faire, le matériel a été repartitionné par poste de travail et en fonction du niveau de risque que présentait la tâche à exécuter. Outre ces mesures, les sensibilisations ont permis aux travailleurs n'ayant pas reçu les bottes de venir sur le chantier avec les chaussures fermées pour réduire le risque de blessure au pieds.

D.1.3. Sensibilisations / quarts d'heure de sécurité

Le quart d'heure de sécurité qui est une plage horaire de 15 minutes au cours de laquelle le chef chantier entretient les bénéficiaires sur un thème relatif aux mesures de sauvegarde socio-environnementales permet de prévenir les risques chez les travailleurs. Les sensibilisations lors du quart d'heure de sécurité ont permis d'optimiser la réduction des risques de blessure et de transmission de certaines maladies chez les travailleurs. Pour la Région de l'Adamaoua, un certain nombre de thèmes à développer pendant les quarts d'heure de sécurité a été prédéfini pour les 24 MP.

Tableau 10: thèmes développés pendant les quarts d'heure de sécurité

Modules	Thèmes développés
Sauvegarde environnementale	- Sécurité des travailleurs sur le chantier (distance de sécurité, port des EPI) ;
	- Utilisation des pesticides (danger de l'utilisation des pesticides sur l'environnement)
	- Respect des règles d'hygiène (corporelle, ménage...) ;
	- Maladies contagieuses (IST, maladies respiratoires ...) ;
	- Gestion des déchets sur le chantier ;
	- Gestion des déchets domestiques.
Sauvegarde sociale	- Cohesion sociale ;
	- Pratiques familiales essentielles (prise en charge de la santé, éducation, création des AGR) ;
	- Etablissement des pièces civiles (acte de naissance, Carte Nationale d'Identité) ;
	- Utilisation de l'argent perçu ;
	- Consommation de l'alcool et stupéfiants.

VBG, EAS, HS	- Violences domestiques;
	- Mariage précoce;
	- Scolarisation de la jeune fille ;
	- Intégration ou considération des personnes à besoin spécifiques (handicapés, maladies, ...) dans les groupes de travail.

Ces thèmes ont été développés durant les 60 jours de travail par les chefs de chantier. Chaque thème a fait l'objet de plusieurs séances de sensibilisation en fonction des besoins des travailleurs et des localités.

D.1.4. Accidents/ blessures sur le chantier

Malgré les mesures de prévention mises sur pieds et les sensibilisations, l'usage du petit matériel qui est pour la plupart tranchant et l'insuffisance de certains EPI ont favorisé la survenue de quelques cas de blessures pendant la phase d'exécution des travaux dans les chantiers. Ces blessures qui ont été toutes des blessures légères n'ont pas fait l'objet des soins spécialisés et n'ont nécessité que les soins de premier secours à l'aide des produits de la boîte à pharmacie. Dans les 24 MP de la Région de l'Adamaoua, 48 cas de blessures ont été enregistrés. Il faut rappeler qu'aucun cas de blessure n'a nécessité les soins approfondis. Ce sont toutes des égratignures qui ont cicatrisé après deux ou trois jours après l'usage des produits de la boîte à pharmacie.

Les blessures à la main ont été les plus récurrentes dans les trois Communes avec un record de 17 blessures dans la Commune de Kontcha. En plus du fait que la plupart des tâches se faisaient à la main, cette récurrence des blessures à la main s'explique par l'insuffisance des gants de protection. Les blessures au pied viennent en deuxième position avec un record de 06 dans la Commune de Tignère. La présence des blessures au pied s'explique par l'insuffisance des bottes. On note faible présence des blessures au front. Les rares cas observés ont été dûs à la non vigilance des travailleurs pendant l'exécution des travaux. Ceci témoigne du respect des distances de sécurité pendant la réalisation des travaux.

Il faut noter que la mise en œuvre des sensibilisations pendant les quarts d'heure de sécurité a contribué à la réduction significative des cas de blessure et surtout à l'élimination des cas d'accident dans les chantiers.

. Mesures d'hygiène

Les dispositions ont été prise pour assurer la mise en œuvre des mesures d'hygiène dans les MP de la région de l'Adamaoua notamment la distribution des gobelets individuel, des bidons d'eau pour approvisionnement en eau de boisson et la préparation du plan de gestion des déchets (Annexe 1).

Tous les MP de la phase 12 des THIMO dans la Région de l'Adamaoua était de type linéaire et les travailleurs se déplaçaient en continu. De ce fait, ils faisaient leurs besoins dans les toilettes des habitations proches chantiers avec l'accord des propriétaires qui étaient parfois les membres des équipes de travail. Pour assurer le respect de ces mesures, les séances de sensibilisation sur les thématiques liées à l'hygiène étaient répétées.

La mise en œuvre des activités sur les chantiers a contribué à la production des déchets qui étaient d'un part généré par le développement du petit commerce autour des chantiers et d'autre part produit par la réalisation des activités. Les déchets produits étaient constitués pour la plupart des matières biodégradables issu des activités du projet notamment les déchets végétaux, les herbes mortes et en petite quantité de matières non biodégradables issu des ménages et du petit commerce développé autour des chantiers. Ces matières non biodégrades rencontrés étaient pour la plupart des petits sachets en plastique, les boîtes de conserve et les bouteilles en plastique. En collaboration avec les services d'hygiène des mairies des trois Communes, les dispositions prises dans le plan de gestion des déchets ont été appliqués. Les troncs et les branches d'arbre ont été transportés dans les décharges, les herbes mortes quant à elles ont été collectées et déposées dans les champs autour des chantiers pour décomposition. Les boîtes de conserve, les bouteilles en plastique et les sachets en plastique ont été collecté dans les sacs poubelles biodégradables pour être déposées dans les décharges de la Commune concernée.

Les sensibilisations sur la valorisation des déchets biodégradables à travers la production du compost ont accompagné ces actions. Dans la Commune de Tignère d'une mini fosse compostière a été créée par les bénéficiaires. Pendant la mise en œuvre des activités les déchets dégradables à l'instar des herbes mortes ou les déchets domestiques sont déversés dans une fosse où ils pourront commencer à continuer leurs décompositions.

D.2. Mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale

La mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale reste un défi dans la réalisation des activités du projet, en ce sens celui-ci touche directement les communautés. A cet effet, la prise en

compte des spécificités de chaque communauté et l'implication de toutes les couches de la population garantissent sa réussite. La prise en compte des besoins sociaux passe par la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, la prévention et la gestion des violences basées sur le genre.

D.2.1. Mécanisme de gestion des plaintes et réclamation

Plusieurs séances d'informations ont été organisées par les chefs chantiers pour informer les bénéficiaires de leur droit de se plaindre. La procédure de dépôt d'une plainte a été clarifiée et connue par tous les bénéficiaires. Les bénéficiaires ayant des plaintes à formuler devaient s'adresser directement à leur chef d'équipe, le comité de gestion, le chef de chantier ou l'animateur rural. Le numéro vert du projet a été communiqué aux bénéficiaires. Les plaintes enregistrées pendant la réalisation des travaux ont été beaucoup plus au pendant les deux premières quinzaines et ont été liée à la mauvaise compréhension de la philosophie du projet, le retard des paiements et des horaires de travail. Les plaintes étaient presque Identiques dans toutes les Communes.

D.2.2. Sensibilisations

La mise en œuvre efficace des mesures de sauvegarde sociale passe par la sensibilisation continue des travailleurs. En plus des quarts d'heures de sécurité qui permettaient d'entretenir ces derniers sur des thématiques précises, les séances de sensibilisation et de causerie éducatives étaient organisées par les animateurs ruraux. Ils encadraient les bénéficiaires les thématiques relatives à la cohésion sociale, le développement du capital social, la communication sur le changement des comportements.

D.3. Mise en œuvre des mesures de prévention et réponse aux VBG, HS et EAS

La prévention et la gestion des VBG, HS et EAS sont devenue incontournable dans la mise en œuvre des projets de développement, ceci dans la mesure où les projets font intervenir un nombre varié d'acteurs et différentes couches de la population. De ce fait la mise en œuvre des mesures prévention a fait l'objet d'une attention particulière pendant la réalisation des activités de la phase 12.

D.3.1. Implication des femmes et personnes à besoins spécifiques

L'implication des femmes dans la mise en œuvre du projet s'est faite depuis les phases préparatoires (mise en place du GTC, mise en place du CGA et CGLP). Ceci s'est matérialisé par l'implication des femmes et des handicapés dans tout le processus de mise en œuvre du projet. Un exemple palpable est celui d'une cheffe d'équipe vivant avec un handicap moteur dans un MP de la commune de Kontcha. La responsabilité des chefs d'équipes a été attribuée aux femmes dans plusieurs MP. Notons à côté de ceci les sensibilisations pendant les quarts d'heure de sécurité qui permettent d'informer les travailleurs sur les risques liés aux mesures de prévention des VBG, EAS et HS.

L'implication des femmes a été très significative dans la Commune de Tignère, les femmes représentent 56,4 % du nombre total des bénéficiaires. Sur huit (8) microprojets, quatre (4) sont largement dominé par les femmes. Dans les Communes de Bankim et Kontcha les effectifs de femmes frôlaient les 50% des bénéficiaires total. Les tâches les plus simples ont comme le balayage, le ramassage des ordures, le ravitaillement en eau étaient attribués aux femmes dans tous les MP. Cependant, les femmes qui se sentaient capables d'exécuter les autres tâches le faisaient. Les femmes âgées et les enceintes ont été chargées de distribuer de l'eau à boire pour certains et de garder le matériel des équipes pour d'autres.

D.3.2. Gestion de la petite enfance

Le projet dans son objectif de toucher toutes les couches les plus vulnérables de la population, a entrepris de faire participer toutes les femmes volontaires y compris les femmes enceintes et les femmes ayant les enfants de moins de trois (03) ans. Pour pallier au problème de la garde des enfants non scolarisés, les crèches temporaires avaient été prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet mais, ceci n'a pas été effectif compte tenu de certaines difficultés rencontrées. En réponse à ce problème, un système de garderie mobile a été adopté sur le terrain pour permettre aux femmes ayant les enfants de moins de 03 ans de travailler sans contrainte. En effet, il était question d'emménager un espace avec les sacs vides de 100kg qui ont servi de natte pour garder les enfants pendant les heures de travail. Les femmes enceintes et les femmes âgées avaient été choisies au sein des bénéficiaires et avec le consentement des mamans pour garder les enfants. L'ombre des arbres servait d'abris dans certains chantiers et les maisons proches dans d'autres.

E. SAUVEGARDE SOCIO-ENVIRONNEMENTAL DANS LA REGION NORD

Dans le cadre de mise en œuvre des activités du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS/AIE) dans les quatre communes de la Région du Nord (Gashiga, Mayo Oulo, Poli et Rey-Bouba), le Superviseur de la sauvegarde environnementale et sociale de APROSPEN qui s'occupe de cet aspect a suivi le déroulement sur le terrain.

E.1. La formation des superviseurs communaux et des chefs de chantiers.

Après le séminaire de lancement des activités en Novembre 2023 par l'équipe de la coordination de PFS/AIE tenue à Garoua, le superviseur en sauvegarde environnemental et l'équipe de la coordination de APROSPEN Nord a réuni les superviseurs communaux et les chefs de chantiers pour une formation dans le domaine dans ses locaux. La formation consistait à capaciter les participants sur les mesures environnementales et sociales à observer et à respecter lors du choix et du montage des micro-projets qui vont constituer les banques des MP des communes. Après cette formation, l'équipe s'est déployée sur le terrain afin de constituer les banques des micro-projets avec les Groupes de Travaux Communaux (GTC).

E.2. La constitution des banques des micro-projets et la validation.

Sous le contrôle du Sous-Préfet de chaque arrondissement, étant le président d'honneur, les membres du GTC ont proposé les micro-projets dans chaque commune. L'équipe technique de APROSPEN est descendue sur le terrain accompagné des points focaux environnementaux pour étudier la faisabilité tout en respectant les exigences environnementales et sociales. Après cette descente, l'équipe technique est revenue avec des remarques afin de valider les micro-projets par le Comité Technique de Validation (CTV). C'est à l'issue de ce travail que dans chaque commune, 8 micro-projets ont été retenus et 4 micro-projets en attente. Le résultat nous a donné ceci :

Commune	Nombre MP présentés	MP retenus	MP attente	observations
Gashiga	18	8	4	Validés par le CTV
Mayo-Oulo	16	8	4	Validés par le CTV
Poli	17	8	4	Validés par le CTV
Rey-Bouba	18	8	4	Validés par le CTV
TOTAL	69	32	16	

Après le montage des MP, les fiches de Screening ont été transmises aux points focaux environnementaux qui les ont signés

E.3. L'enregistrement des bénéficiaires

Cette phase a été précédée par la présentation du projet PFS/AIE et la sensibilisation pour une inscription en masse des bénéficiaires. La sensibilisation était menée sur l'observation de l'aspect genre et l'inscription des femmes et des personnes vivant avec un handicap, c'est la couche la plus vulnérable de la société. Cette opération a permis à la fin du processus d'avoir 1000 bénéficiaires par commune. Soient 4 000 bénéficiaires dans les 4 communes. Cette activité a été menée par l'encadreur général et le superviseur en sauvegarde environnementale et sociale.

E.4. La mise en œuvre des micro-projets

La phase de mise en œuvre des micro-projets est précédée par une mise à niveau des superviseurs communaux, les chefs de chantier et les animateurs.

C'est la phase capitale du projet. Pendant cette phase, il faut une formation continue des agents qui sont chargés de la mise en œuvre du projet sur le terrain.

Les thèmes sur lesquels il faut insister sont :

- Le quart d'heure de sécurité
- Le port correct des EPI (Equipement de Protection Individuelle)
- La protection de la biodiversité
- La protection des ponts d'eau
- L'observation des écarts entre travailleurs surtout ceux qui utilisent des objets tranchants
- L'approvisionnement permanent en eau de boisson sur les chantiers
- L'interdiction de brûler les ordures, sauf cas de nécessité absolue
- L'utilisation des bacs et des sacs à ordures sur les chantiers
- Interdiction des boissons et substances alcooliques sur les chantiers.

E.5. Les cas d'incident et d'accident

Pendant cette phase, nous avons eu à recenser 3 cas. Dont un (1) cas majeur à Mouroum dans la commune de Mayo Oulo. Il s'agit d'un cas d'accident survenu lors de départ pour le chantier.

Le premier cas

Le rapport de l'accident

Lundi 03 Février 2025 est le premier jour de travail de la 2^{ème} quinzaine des activités THIMO /PFS/AIE phase 12 dans la Commune de Mayo-Oulo. Ce jour a eu lieu un accident impliquant une bénéficiaire.

- ***Identification de la bénéficiaire***

La bénéficiaire se nomme **FADIMATOU TAFIDA** identifiée sous le Code **00690832318222008008** dans le Micro-Projet « **Entretien de la route sur 14 km de Mouroum jusqu'à Lomtere.** » Elle est de sexe féminin, âgé d'environ 60 ans.

- ***Localisation du Micro-Projet***

Le Micro-Projet est dans la commune de Mayo-Oulo à une distance de 60 km environ du centre urbain.

- ***Les circonstances de l'accident***

Le matin, aux environs de 08 heures, Madame Fadimatou Tafida emprunte une moto pour se rendre sur le site de travail délimité pour la journée. Avant d'atteindre le site, la piste étant en mauvaise état, le sable sur la piste a désaxé le conducteur de moto, il y a eu déséquilibre et les deux (le conducteur de moto et Fadimatou Tafida) sont tombés. C'est ainsi que Fadimatou s'est cassé l'avant-bras. Le conducteur de moto quant à lui n'a rien eu comme choc.

- ***Les mesures d'urgences prises par APROSPEN***

Le Chef de Chantier a immédiatement informé le Superviseur de la sauvegarde environnementale et social de APROSPEN qui lui a donné les directives de faire transporter Fadimatou au Centre de Santé Intégré de Mouroum pour une première prise en charge. Après le diagnostic, la famille de Fadimatou a décidé de la faire traiter par un traumatologue traditionnel. La famille a insisté que les soins traditionnels sont plus efficaces.

Le Superviseur a ainsi saisi l'encadreur général de PFS/AIE/APROSPEN, le Coordonnateur de APROSPEN et l'Expert en Sauvegarde environnemental et Social de PFS/AIE.

Actuellement, l'accidentée est entrain de suivre le traitement chez le tradi-praticien.

Un suivi minutieux sera assuré pour alléger la souffrance de la bénéficiaire.

Les deux autres cas

2^{ème} cas Il s'agit d'un cas de pique de scorpion sur une bénéficiaire toujours dans le même micro-projet à Mouroum. Ces cas qui avaient été géré localement avec la boîte à pharmacie de premier secours avec l'application de la pierre noire. L'intéressée a été suivie, il n'y a pas eu de complication et elle s'est sentie guérie après la consultation du chef de Centre de Santé de la localité.

3^{ème} cas Dans le micro-projet de Fignolé dans la commune de Poli : il s'agit d'une blessure à l'oreille. Ici, un bénéficiaire était en train d'élaguer une branche d'arbre qui pendait sur la route et rendait le passage difficile. Pendant ce temps, un autre bénéficiaire était sous le même arbre. C'est ainsi que la machette est sortie de la main, est tombée sur l'oreille de celui qui était en bas de l'arbre. La machette a blessé le lobe de l'oreille. Il a été conduit et pris en charge par le centre de santé. Actuellement, le bénéficiaire est hors de danger.

Tous ces cas ont été remontés par les Chefs de Chantiers au superviseur en charge de la sauvegarde environnementale et sociale.

E.6. Les mesures prises par APROSPEN lors des accidents

Pour tous les cas d'accidents signalés, la première recommandation au Chef de Chantier c'est de référer le concerné au Centre de Santé le plus proche pour les premiers secours. Pour le cas de la fracture pour la bénéficiaire de Mouroum, le suivi a été mené. Elle a été conduite à l'hôpital de district pour une visite plus approfondie avec la radiographie. Quand la famille a préféré le traitement traditionnel, nous leur avons demandé d'écrire leur engagement. Ceci pour nous décharger des conséquences s'il arrive que le traitement échoue. APROSPEN a pris en charge le déplacement et les frais médicaux et les frais de la radio.

E.8. Le suivi des activités sur le terrain

Notre suivi consiste à faire des descentes régulières sur les chantiers, sensibiliser sur les mesures environnementales et sociales à observer dans les chantiers. La sensibilisation va en direction des chefs de chantier, les animateurs et les bénéficiaires.

En dehors de ces cas, pendant que nous entamons la quatrième quinzaine, il n'y a pas d'autres situations observées sur le terrain.

E.8.1. Les activités de premier paiement

Le Projet Filets Sociaux Adaptatif d'Inclusion Economique (PFS/AIE) dans sa mise en œuvre est arrivée à la phase de paiement des bénéficiaires. Dans cette phase, les paiements des deux premières quinzaines ont eu lieu du 07 au 11 Mars 2025 dans les 4 communes de la région du nord (Gashiga, Poli, Rey Bouba et Mayo Oulo) par l'agence de paiement Express Exchange.

Les paiements se sont déroulés par deux groupes qui ont couvert chacun deux communes. Il était prévu faire 2 jours par commune, mais la réalité du terrain, selon les distances à couvrir entre les micro-projets a été une très grande difficulté.

La commune de Poli a pris 3 jours, et les autres communes ont été couvertes en 2 jours avec beaucoup de risques car les opérations finissaient souvent très tard dans la soirée.

Le résultat du travail de paiement est le suivant par commune.

Commune de Poli. Période : 07 – 09 Mars 2025.

Pour la commune de Poli, les 08 micro-projets ont été payés.

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	Curage des caniveaux sur un linéaire de 8km et reboisement de 15ha dans la ville de Poli	Poli Ville	129	0	100 %
2	Entretien de 10km et désherbage des abords de route quittant de Ndanri à Gnébéba	Hoy	128	2	97,4 %
3	Entretien de 16 km et désherbage des abords de route Bantadjé à Mayo sangarané	Bantadjé	128	0	100 %
4	Entretien de la route Boulko-Baté-Donko (17km) et assainissement des marchés	Tété	123	2	97,5 %

5	Entretien de la route Gahanba-Boumba-Wotti sur un linéaire de 14km et assainissement du marché de Boumba	Boumba	121	0	100 %
6	Entretien de la route sur un linéaire de 15 km passant par Doné-Guito-Kimla-Fignole-Namwale	Fignolé	125	0	100 %
7	Entretien de la route sur un linéaire de 18 km d'Ouro Bai-Gormaya Djongué-Ouro Bai salaki et réaménagement de 02 radiers	Voko	129	0	100 %
8	Entretien et ouverture d'une piste agricole de 13 km de long entre Hadaki et Badaré	Pintchoumba	113	0	100 %

Difficultés rencontrées : Eloignement du micro-projet de Bantadjé (108 km de Poli et 54 km de Voko, le dernier village avant Bantadjé). L'état de la route est très mauvais. Le déplacement à moto est très risqué.

Commune de Gashiga. Période : 07 – 08 Mars 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN DE ONZE (11) QUARTIERS DE (GASHIGA CENTRE)	Gashiga Centre	122	4	97,76
2	ENTRETIEN DE 12 KM DE ROUTE DE MAYAMI-OURO HARISSOU-LONDEROU-OURO BOBBO-OURO GADJI-OURO ININE	Mayami	123	2	97,54
3	ENTRETIEN DE LA ROUTE DE 15 KM DE BAMANGA JUSQU'A TIRCI ET ASSAINISSEMENT A BAMANGA,	Bamanga	125	0	100 %
4	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE ROUTE DE POMLA MANGA JUSQU'A HAMAYERO (08 km)	Pomla Manga	122	2	97,26
5	ENTRETIEN D'UN LINEAIRE DE 15 KM DE ROUTE DE L'AXE PAKETE-DJIRLADJE-MAYEL DJARENDI-HOSSERE FAOUROU-KOSMO,	Pakété	125	0	100 %
6	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE ROUTE SUR UN LINEAIRE DE 19 KM DE TAPARE JUSQU'A BOLKI ET ASSAINISSEMENT D'UN POINT D'EAU A TCHIFFEL	Mayo-Sahel	130	0	100 %

7	NETTOYAGE MASSIF ET ENTRETIEN DE 10 KM DE PISTE DANS LA LOCALITE DE KOLLERE,	Kolléré	123	1	1,24 %
8	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE 20 KM DE ROUTE DE YARMI JUSQU'A TORO CENTRE	Toro Ecole	122	8	90,24

Difficultés rencontrées :

La plus grande difficulté était la non communication avec l'agence de paiement. Les bénéficiaires n'étaient pas informés de leur passage et il a fallu perdre beaucoup de temps pour les mobiliser, en conséquence, il y a eu beaucoup d'absents pendant ce tour de paiement.

Commune de Mayo Oulo. Période : 09 – 10 Mars 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 11KM DE ROUTE DU CARREFOUR DAZAL JUSQU'A OURO KESSOUM	GUIRVIZA	125	0	100 %
2	ENTRETIEN DE 9 KM DE PISTE ET ASSAINISSEMENT DE MBOA JUSQU'A LAMORDE CHEFFERIE	POLOGOZOM	125	0	100 %
3	AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 13KM DE PISTE DE DAZAL JUSQU'A PALAFAMOUNE	DAZAL	125	0	100 %
4	ENTRETIEN DE 14KM DE ROUTE DE MOUROUM, LOMTERE, DEBO JUSQU'A DERPOCK	MOUROUM	129	4	97%
5	AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 18 KM DE ROUTE ET ASSAINISSEMENT DE SOLOMO JUSQU'A GANE	PINA	125	1	98%
6	ENTRETIEN DE 10 KM DE PISTE ET REBOISEMENT DES ABORDS DE ROUTE DE L'ENTREE DE DOUMO JUSQU'AU POSTE DE CONTROLE	DOUMO	125	0	100 %
7	ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN DE 15 QUARTIERS DE MAYO – OULO CENTRE	LAMIDAT DE MAYO-OULO	112	2	97%
8	REBOISEMENT DES 17 KM ABORDS DE ROUTES DE KOUSSOUM VILIZ JUSQU'A MATALAO	MANDAMA	124	0	100 %

Commune de REY BOUBA Période : 09 – 10 Mars 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	Assainissement et entretien de 15km de piste entre Baiguiram et Gongovi	Baiguiram	117	08	94 %
2	Entretien et désherbage des abords de la piste Bassori – Ateki – Alpha	Atéki	125	0	100 %
3	Assainissement des villages Bere-Somessi Djamare et entretien	Béré	125	0	100 %
4	Entretien et assainissement de la route Dobinga - Lesdi Mboderi	Dobinga	125	0	100 %
5	Aménagement et entretien de 18km de route entre Kongrong et Batao	Kongrong	125	0	100 %
6	Assainissement et entretien de 10km de routes de Rey Bouba – Ouro Kessoum	Rey Bouba – Ouro Kessoum	125	0	100 %
7	Entretien et assainissement de 20km de routes entre Tapare et Rey Manga	Taparé	125	0	100 %
8	Assainissement du grand marché, entretien des routes (8 km)	Rey Bouba Centre	125	0	100 %

Les opérations de paiement se sont bien déroulées dans l'ensemble, néanmoins, nous noterons un déficit de communication qui a eu pour conséquence le retard de paiement dans la commune de Poli, car la première journée, un seul micro-projet a été payé et le deuxième jour, le paiement de 4 micro-projets et le troisième jour, 3 micro-projets.

Difficultés : la difficulté observée c'est la couverture des zones qui sont tellement éloignées les unes des autres. Ce qui oblige de continuer les paiements jusqu'à la nuit. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans les zones, il est souhaitable d'arrêter les opérations de paiement au plus tard à 16 heures. Pour cela donc, il est proposé que le paiement s'étale sur 3 jours au lieu de 2 jours comme la dernière fois.

Remarques

Pour les deux premières quinzaines, tout s'est passé pour le mieux. Mais pour améliorer, il est proposé que les paiements se passent en 3 jours pour chaque commune.

E.8.2. Les activités de deuxième paiement

Après le premier paiement, il y a eu un long moment d'attente alors que les activités étaient clôturées sur le terrain le 20 Mars 2025. Plusieurs fois il y a eu des programmations de paiement qui ont avortés à cause des activités intenses de la coordination PFS/AIE, finalement c'est du **30 Mai au 04 Juin 2025** que les paiements ont effectivement eu lieu dans les 4 communes du Nord.

L'agence de paiement est toujours Express Exchange. Les paiements ont été effectués par deux équipes qui ont couvert chacune deux communes. Vu les difficultés auxquelles on a fait face lors du premier paiement, cette fois il était prévu faire 3 jours par commune.

La commune de Poli a pris 3 jours, et les autres communes ont été couvertes en 2 jours avec beaucoup de risques car les opérations finissaient souvent très tard dans la soirée surtout dans les communes de Gashiga et Mayo Oulo.

Le résultat du travail de paiement est le suivant par commune.

Commune de Poli. Période : 30 Mai – 01 Juin 2025.

Pour la commune de Poli, les 08 micro-projets ont été payés.

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	Curage des caniveaux sur un linéaire de 8km et reboisement de 15ha dans la ville de Poli	Poli Ville	129	0	100 %
2	Entretien de 10km et désherbage des abords de route quittant de Ndanri à Gnébéba	Hoy	128	0	100 %
3	Entretien de 16 km et désherbage des abords de route Bantadjé à Mayo sanganaré	Bantadjé	128	0	100 %
4	Entretien de la route Boulko-Baté-Donko (17km) et assainissement des marchés	Tété	123	0	100 %
5	Entretien de la route Gahanba-Boumba-Wotti sur un linéaire de 14km et assainissement du marché de Boumba	Boumba	121	0	100 %
6	Entretien de la route sur un linéaire de 15 km passant par Doné-Guito-Kimla-Fignole-Namwale	Fignolé	125	0	100 %
7	Entretien de la route sur un linéaire de 18 km d'Ouro Bai-Gormaya Djongué-Ouro Bai salaki et réaménagement de 02 radiers	Voko	129	0	100 %
8	Entretien et ouverture d'une piste agricole de 13 km de long entre Hadaki et Badaré	Pintchoumba	113	0	100 %

Commune de Gashiga. Période : 30 – 31 Mai 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN DE ONZE (11) QUARTIERS DE (GASHIGA CENTRE)	Gashiga Centre	122	0	100
2	ENTRETIEN DE 12 KM DE ROUTE DE MAYAMI-OURO HARISSOU-LONDEROU-OURO BOBBO-OURO GADJI-OURO ININE	Mayami	123	0	100

3	ENTRETIEN DE LA ROUTE DE 15 KM DE BAMANGA JUSQU'A TIRCI ET ASSAINISSEMENT A BAMANGA,	Bamanga	125	0	100 %
4	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE ROUTE DE POMLA MANGA JUSQU'A HAMAYERO (08 km)	Pomla Manga	122	0	100%
5	ENTRETIEN D'UN LINEAIRE DE 15 KM DE ROUTE DE L'AXE PAKETE-DJIRLADJE-MAYEL DJARENDI-HOSSERE FAOUROU-KOSMO,	Pakété	125	0	100 %
6	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE ROUTE SUR UN LINEAIRE DE 19 KM DE TAPARE JUSQU'A BOLKI ET ASSAINISSEMENT D'UN POINT D'EAU A TCHIFFEL	Mayo-Sahel	130	0	100 %
7	NETTOYAGE MASSIF ET ENTRETIEN DE 10 KM DE PISTE DANS LA LOCALITE DE KOLLERE,	Kolléré	122	0	100 %
8	ENTRETIEN ET DESHERBAGE DES ABORDS DE 20 KM DE ROUTE DE YARMIS JUSQU'A TORO CENTRE	Toro Ecole	122	2	98%

Commune de Mayo Oulo. Période : 01– 02 Juin 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 11KM DE ROUTE DU CARREFOUR DAZAL JUSQU'A OURO KESSOUM	GUIRVIZA	125	0	100 %
2	ENTRETIEN DE 9 KM DE PISTE ET ASSAINISSEMENT DE MBOA JUSQU'A LAMORDE CHEFFERIE	POLOGOZOM	125	0	100 %
3	AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 13KM DE PISTE DE DAZAL JUSQU'A PALAFAMOUNE	DAZAL	125	0	100 %
4	ENTRETIEN DE 14KM DE ROUTE DE MOUROUM, LOMTERE, DEBO JUSQU'A DERPOCK	MOUROUM	129	4	97%
5	AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE 18 KM DE ROUTE ET ASSAINISSEMENT DE SOLOMO JUSQU'A GANE	PINA	125	0	100%
6	ENTRETIEN DE 10 KM DE PISTE ET REBOISEMENT DES ABORDS	DOUMO	125	0	100 %

	DE ROUTE DE L'ENTREE DE DOUMO JUSQU'AU POSTE DE CONTROLE				
7	ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN DE 15 QUARTIERS DE MAYO – OULO CENTRE	LAMIDAT DE MAYO-OULO	112	0	100%
8	REBOISEMENT DES 17 KM ABORDS DE ROUTES DE KOUSSOUM VILIZ JUSQU'A MATALAO	MANDAMA	124	0	100 %

Commune de REY BOUBA Période : 02 – 03 Juin 2025

Les 8 micro-projets ont été payés conformément au tableau ci-après

N°	Titre micro-projets	Localité	Travailleurs payés	Travailleurs non payés	%
1	Assainissement et entretien de 15km de piste entre Baiguiram et Gongovi	Baiguiram	122	03	96 %
2	Entretien et désherbage des abords de la piste Bassori – Ateki – Alpha	Atéki	125	0	100 %
3	Assainissement des villages Bere-Somessi Djamare et entretien	Béré	125	0	100 %
4	Entretien et assainissement de la route Dobinga - Lesdi Mboderi	Dobinga	125	0	100 %
5	Aménagement et entretien de 18km de route entre Kongrong et Batao	Kongrong	125	0	100 %
6	Assainissement et entretien de 10km de routes de Rey Bouba – Ouro Kessoum	Rey Bouba – Ouro Kessoum	125	0	100 %
7	Entretien et assainissement de 20km de routes entre Tapare et Rey Manga	Taparé	125	0	100 %
8	Assainissement du grand marché, entretien des routes (8 km)	Rey Bouba Centre	125	0	100 %

Difficultés : Il n'y a eu pas de difficultés majeures observées car la communication est passée, les bénéficiaires se sont réunis à temps, ce qui a facilité le paiement et ceci a permis de gagner en temps.

IV. PROJET PIRECT

IV.1. Contexte et justification

Le Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT) mis en place par la SONATREL et financé par les fonds IDA de la Banque mondiale constitue une opportunité pour de nombreuses localités du Cameroun notamment celles de la Région de l'Adamaoua. Le projet a prévu la construction d'une ligne de transport de 225 kV longue de 524 km depuis la Centrale de Nachtigal jusqu'à Wouro-Soua (Ngaoundéré 3ème). Il est prévu 04 nouveaux postes de transformation 225 kV dans les localités de Ntui, Yoko, Tibati et Wouro-Soua.

Cinq communes de la Région de l'Adamaoua sont concernées par le projet, il s'agit des communes de Ngaoundéré 2ème, Ngaoundéré 3ème, Martap, Ngaoundal et Tibati.

Dans la Région de l'Adamaoua en général, l'accès à l'électricité reste un besoin crucial pour les ménages notamment en zone rurale comme dans plusieurs parties du pays. Les populations manifestent de ce fait un grand intérêt à la réalisation du PIRECT qui suscite beaucoup d'espoir. Au-delà du volet positif non négligeable, la réalisation des travaux de construction de la ligne Haute Tension d'interconnexion RIS-RIN et des postes de transformation va entraîner le déplacement des personnes impactées. Une délocalisation non maîtrisée des concernées pourrait être source de plaintes relatives à leur réinstallation. Cette situation pourrait s'aggraver avec l'afflux des personnes et de la main d'œuvre dans les localités du corridor pouvant s'accompagner des comportements à risques et des abus qui vont exacerber les Violences Basées sur le Genre (VBG), notamment l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) y compris le harcèlement sexuel (HS) et les Violences Contre les Enfants (VCE). Cela s'accompagne de lourdes conséquences notamment les risques de stigmatisation et la marginalisation sociale des survivant(e)s, le risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles, le risque de développement des fistules obstétricales, les cas de ruptures du cursus scolaire, les déviances liées à l'adoption des valeurs socioculturelles autres que celles partagées au sein de la communauté, l'absence de suivi et de prise en charge des survivant(e)s et l'impunité par défaut des poursuites judiciaires et des sanctions pénales.

Conscient de cette situation, le PIRECT a anticipé la survenance des conflits et leurs conséquences, par la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et des ressources à travers un cadre organisationnel pour enregistrer et traiter toutes les plaintes relatives aux activités du projet, ses résultats ou ses impacts. Ce mécanisme a pour ambition de servir de point d'ancrage entre les entreprises adjudicataires et les communautés affectées pour assurer le traitement et la gestion des plaintes et doléances. Pour l'opérationnalité, le consortium APROSPEN-AJVN ayant une parfaite connaissance des localités cibles du projet s'est vu confier la responsabilité d'assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de gestion des plaintes et des doléances.

Il est question pour l'organisation locale APROSPEN-AJVN d'informer et sensibiliser les Personnes Affectées ainsi que le personnel des chantiers en utilisant tous les canaux appropriés de communication, y compris en langues locales, sur le projet, le MGP (procédure, point de dépôt et délai de traitement des plaintes) et le contenu du code de bonne conduite. Le personnel de l'ONG est également chargé de collecter, enregistrer et transférer à l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux électriques du Cameroun et du Tchad, toutes les plaintes reçues de toutes les parties prenantes, y compris les plaintes relatives aux Violences Contre les Enfants (VCE),

Violences Basées sur le Genre (VBG) : Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS) en s'assurant de la confidentialité de la survivante et de l'auteur, assurer le suivi de leur traitement et en informer les plaignants. Pour parvenir à l'enregistrement de toutes les plaintes relatives aux activités du PIRECT, les points focaux vont appuyer les populations dans la formulation et rédaction le cas échéant.

Après 24 mois de mise en œuvre de la mission dans l'Adamaoua et dans l'optique de mieux répondre aux attentes de l'UGP pour la troisième année du projet, le Consortium en charge de l'accompagnement de la Composante 1 dans la Région de l'Adamaoua a mis à jour la stratégie de mise en œuvre en rapport avec la réinstallation des PAP. Cette phase du projet prévoit le suivi et accompagnement des PAP dans leurs efforts de réinstallation à la suite du processus d'indemnisation des PAP. Les techniciens agropastoraux des Départements seront recrutés pour effectuer un suivi de la restauration des moyens de subsistance des PAP. Dans ce cadre, des échanges devront être menés avec les PAP en vue de leur accompagnement à la formulation des AGR. Cette approche constitue un préalable au déploiement des mesures d'assistance des PAP à l'utilisation des frais d'indemnisation d'une part, et d'accompagnement des PAP déplacés économiquement pour la structuration de leur idée de leur plan d'affaire et dans la mise en place de leur nouveau projet économique d'autre part. Il est également attendu du technicien agropastoral dans le département l'identification des PAP vulnérables (selon critères vulnérabilité), leur structuration, l'identification ou priorisation des initiatives sociales à renforcer et l'accompagnement à la mise en place des appuis spécifiques à leur réinstallation.

Ce dispositif dynamique, n'a pas la prétention d'éliminer toutes les plaintes pouvant survenir au sein des communautés, mais va permettre d'atténuer les risques de survenance des conflits et offrir un point d'accès aux individus, communautés voire entreprises pour recevoir et traiter leurs plaintes. Il est également question à travers le MGP de maintenir un cadre de communication permanent avec les parties prenantes et de veiller à la protection des intérêts des populations à l'effet de prévenir les violences et leurs conséquences sociales. Le rapport présente les activités à mener au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'ONG.

IV.2. Objectifs

IV.2.1. Objectif principal

L'objectif principal de la mission est d'assurer au niveau local, la sensibilisation sur le projet, la sensibilisation sur le mécanisme de gestion des plaintes, la collecte des plaintes relatives aux activités du projet, les opérations de prévention et d'atténuation des risques de VBG, EAS, HS,

VCE et de soutien aux survivant(e)s de telles violences à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans la région de l'Adamaoua.

IV.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mission vise à :

- Renforcer les capacités des 18 points focaux ;
- Assister le maître d'ouvrage dans les activités de formation et sensibilisation du personnel des chantiers, des entreprises chargées d'exécuter les travaux sur le code de bonne conduite et les modalités de traitement des plaintes relatives aux VCE, VBG, EAS, HS ;
- Informer et sensibiliser les populations en utilisant tous les canaux appropriés de communication, à l'instar des dépliants, des affiches, des boîtes à images, des radios communautaires en français et en langues locales sur le projet, le MGP (procédure, point de dépôt et délai de traitement des plaintes) et le contenu du code de bonne conduite ;
- Collecter, enregistrer et transférer à la cellule de gestion des plaintes, toutes les plaintes reçues des parties prenantes, y compris les plaintes relatives aux VCE et VBG, EAS, HS en s'assurant de la confidentialité de la survivante et de l'auteur, assurer le suivi de leur traitement et en informer les plaignants ;
- Programmer et organiser les activités d'investigation sous la coordination de l'UGP et de l'IC ;
- Accompagner les populations dans l'élaboration des plaintes (appui dans la formulation, rédaction), le cas échéant ;
- Informer les chefs de village du calendrier de la tenue des activités de sensibilisation communautaire liées à la gestion des plaintes dans les zones du projet et y prendre part ;
- Organiser à travers les points focaux, des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de communication pour le changement de comportement à l'égard des VCE et VBG, avec un focus sur les risques associés aux travaux de construction des infrastructures et à l'afflux de la main d'œuvre ;
- Assurer l'orientation des survivant(e)s de VCE et VBG vers les services de référencement psychosociaux, les structures médicales ou les services judiciaires dûment identifiés et, ou avec lesquelles des protocoles de collaboration seront conclus, selon le cas, en vue d'une prise en charge immédiate. Cela se réalisera à travers les Points Focaux (PF) des structures de prise en charge psychosociale, médicale ou judiciaire susmentionnées, et dans le respect des exigences de confidentialité et de sécurité des survivants ;

- S'assurer du bon fonctionnement des services de référencement, à travers des contrôles pour s'enquérir de la qualité des services rendus ;
- Accompagnement des PAP dans leurs efforts de réinstallation à travers la structuration de leur idée de projet, l'élaboration de plan d'affaire et la mise en place de leur nouveau projet économique ;
- Accompagnement à la structuration des groupes PAP vulnérables (selon critères de vulnérabilité) et à la mise en place des appuis spécifiques ;
- Accompagnement de la mise en œuvre des mesures éventuelles de renforcement des initiatives sociales ;
- Suivre de manière périodique les activités des points focaux.

IV.3. Rappel des activités du trimestre précédent

Les activités réalisées au courant des mois de mars, avril et mai 2025 sont :

- Réunions hebdomadaires de planification des activités ;
- Renforcement des capacités du personnel de l'ONG ;
- Sensibilisation sur le MGP et sur la prévention des risques liés aux VBG.
- Sensibilisation des PAP ;
- Collecte, traitement et gestion des plaintes, (ordinaires et VBG/EAS/HS/VCE),
- Sensibilisation, plaidoyer et communication pour le changement de comportement à l'égard des VBG : EAS/HS et VCE
- Organisation des opérations de soutien aux victimes de VCE et VBG/EAS/HS ;
- Collecte, enregistrement et transfert à la cellule de gestion des plaintes ordinaires ;
- Investigations et enquêtes de plaintes enregistrées dans les localités du projet ;
- Suivi du traitement des plaintes et information des plaignant(e)s ;
- Réunion de coordination, de crise, de concertation et de clôture des activités PIRECT ;
- Rédaction des rapports mensuels d'activités des trois mois de la période ;
- Rédaction du rapport annuel N°2 du consortium APROSPEN-AJVN ;
- Le monitoring des activités.

IV .4. ACTIVITES PREVUES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 3

Les activités planifiées pour les mois de juin, juillet et août 2025 sont les suivantes :

- Les réunions hebdomadaires de planification et de renforcement des capacités des points focaux sur les objectifs de la mission ;

- La sensibilisation sur le mécanisme de gestion des plaintes et la sensibilisation sur la prévention des risques liés aux VBG ;
- La collecte, le suivi et la gestion des plaintes, (ordinaires et VBG/EAS/HS/VCE) ;
- La sensibilisation, plaidoyer et communication pour le changement de comportement à l'égard des VBG/EAS/HS/VCE et sur la gestion efficiente des indemnités attendues ;
- Les investigations et enquêtes de plaintes enregistrées dans les localités du projet ;
- Le suivi du traitement des plaintes et information des plaignant(e)s ;
- Le suivi et l'accompagnement des PAP dans leurs efforts de réinstallation ;
- La rédaction des rapports mensuels d'activités des trois mois de la période ;
- La finalisation et la transmission du rapport annuel N°2 de l'ONG APROSPEN-AJVN ;
- Monitoring des activités de terrain ;

Nous allons présenter plus en détail les activités menées durant le premier trimestre.

IV.5. ACTIVITES STRATEGIQUES

Durant les trois premiers mois de la troisième année de mise en œuvre du projet, l'équipe a organisé des réunions de planification et évaluation des activités, des séances de renforcement des capacités des points focaux sur les objectifs de la mission, élaboré la stratégie d'accompagnement des PAP dans leurs efforts de réinstallation dans la Vina et le Djérem, mis en place le dispositif de réalisation de la mission de l'ONG dans la continuité de l'accompagnement de l'UGP dans Adamaoua. Par ailleurs, cette période a été mise à contribution pour la rédaction du rapport annuel de l'ONG pour la deuxième année de mise en œuvre du projet. Nous allons dans la suite du document présenter les activités dans les détails.

IV.5.1. Le renforcement des capacités du personnel de l'ONG sur l'application SW-MAPS

IV.5.1.1. Description de l'activité

Au sortir de la mission de paiement des absents de la première vague des indemnisations et la signature des fiches d'évaluation par les PAP nouvellement enregistrées du 26 au 31 mai 2025, une séance de renforcement de capacités opérationnelles des points focaux s'est tenue le 01 juin 2025 au siège de l'ONG à Tibati par l'UGP. En appui au travail déjà fait sur le terrain par l'équipe de l'ONG dans le cadre des évaluations des plaintes ordinaires, l'ASG de l'UGP a renforcé les capacités du personnel de l'ONG du Djérem sur les techniques d'évaluation des plaintes en utilisant uniquement l'application SW-MAPS. La méthodologie a consisté à expliquer au personnel les différentes techniques en alternant les explications et les démonstrations afin de s'assurer que

chacun soit en phase et que les téléphones de tous fonctionnent à merveille. Au cours de la formation, des questions étaient posées au fur et à mesure des incompréhensions des apprenants pour des éclaircissements sur les points incompris. La séance de formation consistait essentiellement à expliquer à l'équipe comment se servir de l'application pour calculer les superficies impactées. Par ailleurs, il a été donné certains détails sur comment prendre les images géoréférencées sur un site impacté de même que le nombre estimatif de photos à prendre selon le bien impacté afin de recueillir le maximum d'informations pour une plainte évaluée.

IV.5.1.2. Cibles touchées

Les concernés étaient le superviseur de zone, la technicienne agropastorale, les points focaux communaux et locaux des communes couvertes par le consortium.

IV.5.1.3. Résultats obtenus

- 01 séance de renforcement de capacité des personnels de terrain sur l'utilisation de l'application SW-MAPS est réalisée dans le Djérem.
- Les personnels de l'ONG améliorent leurs connaissances sur l'application SW-MAPS et les points d'ombres sont levés pour assurer la qualité des collectes de données.

IV.2. Renforcement des capacités des points focaux sur les objectifs de la mission

IV.2.1. Description de l'activité

La séance de travail organisée par l'ONG avait pour visée de mettre à niveau les connaissances de l'équipe stratégique et opérationnelle contractualisée sur les objectifs de la mission assignée par la SONATREL. Le personnel qui est appelé à se déployer sur le terrain pour accompagner l'UGP dans ses missions devrait avoir une parfaite maîtrise des activités, résultats et livrables attendus. Au-delà des aptitudes et compétences, il importe pour l'ONG APROSPEN-AJVN de s'assurer que les ressources humaines mobilisées pour conduire les activités du PIRECT dans l'Adamaoua soient mieux préparées pour que la mission soit une réussite. Le renforcement de capacité technique des personnels inclut ceux nouvellement intégrés à l'équipe pour les doter de notions sur le projet et garantir une bonne collaboration afin de maintenir le cap vers une progression jusqu'à la fin du projet. C'est dans cette logique que l'atelier présidé par le Coordonnateur du Consortium s'est tenu du 12 au 14 Août 2025 pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités dans la région de l'Adamaoua. La démarche méthodologique utilisée reposait sur le brainstorming et une approche participative des participants. Elle s'est appuyée sur les modules et les exercices pratiques en utilisant les outils de collecte et de gestion de cas. La formation s'est terminée par un post test qui a permis l'évaluation du niveau d'appropriation des apprenants. Les travaux prenaient

en compte les formations effectuées par les experts de l'UGP en termes de connaissances apprises, des supports de communication disponibles et des outils de travail afin de s'assurer que la démarche est maîtrisée par chacun. Sur certains points, les personnels ont soulevé des préoccupations dans la quête d'une meilleure compréhension des notions et approches d'intervention. Les interventions de l'expert en communication et l'experte sociale VBG de l'ONG ont permis de lever les points d'ombre. Le chef de mission a rappelé à toute l'équipe la nécessité de s'approprier le contenu du MGP et de respecter les orientations données par l'UGP dans la conduite des activités à chaque phase du projet. Il a aussi été demandé aux points focaux de ne pas s'écarter des éléments de langage et des messages clés mis à leur disposition dans les échanges avec les PAP et communautés affectées par les travaux des entreprises en charge de la construction des pylônes de la ligne RIS-RIN du PIRECT.

IV.2.3. Résultats obtenus

- Le personnel améliore la connaissance sur la collecte des données et le suivi des opérations autour des objectifs de la mission dans les localités impactées de l'Adamaoua.
- Les acteurs de mise en œuvre se sont appropriés la stratégie de prise en charge des victimes de VBG/ VCE/EAS/HS, ainsi que son circuit de référencement.
- Les dispositifs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sont connus par tous les participants après la lecture du résumé suivie des explications du document pour un rapprochement de son contenu avec les réalités de terrain.
- Les personnels s'engagent au respect du code de conduite individuel et gestionnaire.

IV.3. Rédaction du rapport annuel 2 de l'ONG

IV.3.1. Description de l'activité

Au terme de la deuxième année de mise en œuvre de la mission dans les 60 localités impactées par le projet dans Adamaoua sous la responsabilité du groupement d'ONG APROSPEN-AJVN, il est attendu de l'équipe la transmission d'un rapport annuel dûment élaboré. C'est à la production de ce livrable retraçant l'ensemble des activités menées au cours de la période contractuelle allant de juin 2025 à mai 2026 auquel s'est attelé le personnel. L'activité a consisté dans un premier temps à effectuer la synthèse des rapports d'activités, ensuite à compiler les données devant faciliter leur interprétation et enfin mettre à jour tous les documents devant accompagner le rapport annuel 2, conformément au canevas et aux attentes de l'UGP. Les séances de travail autour de l'élaboration de cet important document ont réuni les équipes des deux départements en vue d'une bonne exploitation des données disponibles. Pour ce faire, les tâches ont été réparties en fonction du cahier de charge de chaque membre de l'équipe pour faciliter la

rédaction du rapport. Pour mener à bien l'activité et au regard des recommandations de l'UGP, les superviseurs et l'experte sociale VBG ont été chargés de procéder à une vérification des indicateurs de résultats enregistrés dans la conduite des activités durant les douze mois contractuels pour la synthèse des éléments. Par la suite, le personnel de l'ONG a procédé à la relecture et la correction de la mouture du rapport annuel élaboré. De même, les point focaux communaux et superviseurs des opérations ont mobilisé les justificatifs pertinents des activités inscrites dans le document. Après la finalisation de toutes ces étapes, la mouture du rapport annuel de la deuxième année a été effectuée à l'UGP le 15 juillet 2025 pour les observations devant permettre la finalisation.

IV.3.2. Cibles touchées

Le personnel mobilisé par le consortium pour la mission est la cible de cette activité.

IV.3.3. Résultats obtenus

Le rapport annuel de la deuxième année est produit par l'équipe du projet avec les éléments justificatifs des activités puis soumis à l'UGP pour les observations avant correction.

IV.4. Mission de renforcement des capacités du personnel des entreprises sur les VBG/HS/VCE par l'UGP dans le Djérem

IV.4.1. Description de l'activité

Dans la poursuite de la mise en œuvre des activités du PIRECT dans le département du Djérem, l'équipe de l'ONG de Tibati et de Ngaoundal a pris part à une formation sur les risques VBG liés aux travaux du projet et les approches d'intervention. La séance de travail a été organisée par l'Expert VBG de l'UGP le 07 juin 2025 dans la salle de réunion de l'hôtel le Bien Être de Tibati. Elle avait pour objectif avec l'appui de l'ONG de renforcer les capacités du personnel des entreprises PKALTARU et TRANSRAIL. Elle a essentiellement consisté à travers un riche exposé à imprégner le personnel des entreprises ainsi que tous les participants des notions en rapport avec le projet, définitions des concepts, types de VBG, principes directeurs, structures de prise en charges des survivants.... La méthodologie adoptée par le formateur était essentiellement andragogique et participative. Elle a consisté pour l'Expert VBG de l'UGP à faire un exposé sur projection Powerpoint à l'aide d'un vidéo projecteur et à susciter les échanges avec les participants à travers des questions, des contributions et des exercices pratiques en rapport avec les réalités rencontrées par chacun. L'expert s'est également attardé sur les risques VBG liés aux activités réalisées par les entreprises. Il n'a pas manqué d'interpeller chaque partie prenante aux activités du projet à jouer pleinement son rôle pour une meilleure opérationnalisation du MGP.

IV.4.2. Cibles touchées

Ce sont les personnels des entreprises PKALTARU et TRANSRAIL en charge de la construction des pylônes dans le Djérem ainsi que l'équipe de l'ONG.

IV.4.3. Résultats obtenus

- 50 personnels de l'ONG et des entreprises adjudicataires imprégnés des notions de VBG/EAS/HS/VCE et les structures de prise en charge des cas en rapport avec le projet.
- Les personnels des entreprises prennent conscience des risques VBG liés aux travaux pour un changement de comportement.

IV.5. Affichage des supports de sensibilisations MGP, VBG et Biodiversité dans les localités du projet

IV.5.1. Description de l'activité

Lors des descentes sur le terrain relatif à la mise en œuvre de la mission et notamment d'accompagnement des PAP, des affiches de sensibilisation du PIRECT ont été apposées dans les différents espaces au sein des localités. Les chefferies, les lieux de culte et les espaces publics dont certaines structures de prise en charge ont privilégié pour cette opération. Pendant cette activité, les dépliants de sensibilisation mis à la disposition de l'équipe de l'ONG ont été distribués aux personnes affectées et travailleurs des entreprises. Les points focaux ont procédé à l'affichage et à la distribution des supports de sensibilisation dans les différentes localités des communes au cours des mois de juin et juillet 2025. Il s'agissait des affiches portant des messages. La méthodologie a consisté pour les points focaux à contacter les chefs de villages et les relais communautaires pour les informer de leur planning de descente, puis à effectuer les descentes dans les localités pour afficher les affiches dans les lieux publics et distribuer les dépliants aux populations en compagnie de certains relais communautaires. L'objectif de cette action est d'accentuer la communication auprès des riverains et des entreprises sur le MGP, les risques VBG ainsi que sur la préservation de la biodiversité. L'activité consistait à descendre dans toutes les localités du Djérem et de la Vina pour afficher les messages dans les lieux préalablement identifiés afin d'attirer l'attention des populations cibles sur le projet. Dans plusieurs sites, les points focaux ont saisi l'opportunité pour échanger avec les curieux sur les messages clés contenus dans les supports, parfois aidés dans les échanges par les communautaires pour expliquer aux riverains analphabètes le contenu des affiches et des dépliants en diverses langues locales.

IV.5.2. Cibles touchées

Les autorités traditionnelles, les communautés riveraines, les PAP en particulier et toute la population des villages traversés par le corridor en général.

IV.5.3. Résultats obtenus

- 224 affiches placardées dans les lieux stratégiques des 60 localités du projet ;
- Plus de 700 différents dépliants du projet distribués aux cibles avec des échanges avec des riverains en langues locales pour une meilleure compréhension des messages.

IV. 6. INFORMATION ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS

IV.6.1. Description de l'activité

Les personnels de terrain ont intensifié les sensibilisations dans les 60 localités des 05 communes impactées par les activités du projet. Avec l'évolution des travaux des entreprises dans plusieurs sites du Djérem et de la Vina, il était question pour l'équipe d'effectuer des descentes dans les localités, afficher les supports et diffuser des messages destinés à limiter les risques liés au projet au sein des communautés. Les sensibilisations communautaires se sont principalement concentrées sur les personnes affectées par le projet (PAP) et les groupes vivant à proximité des chantiers de construction des pylônes de la ligne électrique. Également des séances de sensibilisation étaient faites lors des descentes relatives aux investigations des plaintes dans les villages. Ces sensibilisations menées par les points focaux locaux et communautaires ont porté sur des thématiques MGP et VBG cadrant avec la phase du projet. La méthodologie a consisté à élaborer les messages, distribuer les supports de sensibilisation, préparer les outils de collecte des données, faire une planification de façon participative avec les chefs de villages ciblés et la mobilisation des points focaux communautaires. Pour les sensibilisations lors des investigations et la gestion des contentieux, les messages étaient orientés sur les préoccupations des plaignants et populations riveraines. Dans les localités, des rendez-vous ont été pris avec les populations riveraines sur mobilisation des chefs traditionnels et des relais communautaires pour échanger sur des thématiques éducatives et d'actualité relatives aux activités des entreprises. Pendant les séances de sensibilisation, les personnes touchées se sont enregistrées sur des fiches de présence. Les procès-verbaux de sensibilisation ont été élaborés avec les signatures des principaux responsables et les registres marqués. Dans les localités, des rendez-vous ont été pris avec les populations riveraines sur mobilisation des chefs traditionnels et des relais communautaires pour échanger sur des thématiques du projet. Toutefois, il est à signaler que pour le trimestre 1, les activités de sensibilisation se sont beaucoup plus accentuées autour des chantiers des entreprises dans les communes de Tibati et Martap dans lesquelles sont mobilisés les travailleurs.

IV.6.2. Cibles touchées

Les cibles pour ce trimestre, étaient les chefs traditionnels, les PAP, les femmes, les hommes, les jeunes, les ménages riverains des travaux et les travailleurs des entreprises. A cet effet, plusieurs couches sociales ont été touchées et sensibilisées sur les risques des travaux et la procédure d'indemnisation.

IV.6.3. Résultats obtenus

Les sensibilisations réalisées au cours de la période de juin, juillet et août 2025 dans les différents départements touchés par le projet ont produit des résultats ci-après :

Département	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre de jeunes	Nombre de personnes vulnérables
Djérem	2180	1304	733	165
Vina	870	972	216	50
TOTAL	3050	2276	949	215

Les sensibilisations réalisées au premier trimestre d'activités dans le département du Djérem présentent un total de **1834** personnes sensibilisées sur les thématiques MGP, dont **1150** hommes et **684** femmes, dont **393** jeunes et **95** personnes vulnérables. Les sensibilisations se sont poursuivies à l'endroit des PAP sur les thèmes en relation avec les travaux. Pourcentage des femmes et hommes touchés dans le Djérem est présenté dans le tableau ci-dessous.

Genre	Homme	Femme
Effectif	1150	684
Pourcentage	62,7	37,3

Dans les 25 localités impactées du département de la Vina, les indicateurs des sensibilisations nous donnent, **870** hommes, **972** femmes, parmi lesquels **216** jeunes et **50** personnes vulnérables touchées. Il a été constaté au cours du premier trimestre, une forte sensibilisation des femmes dans les localités ciblées, ceci pour limiter les risques liés à la présence des travailleurs des chantiers. Pourcentage des femmes et hommes touchés dans le département de la Vina est présenté dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Pourcentage des cibles touchées	
Genre	Femmes	Hommes
Effectif	972	870
Pourcentage	52,8 %	47,2 %

La mission de gestion des plaintes assignée à l'ONG dans la région de l'Adamaoua, a consisté durant le premier trimestre 2025 à effectuer des descentes dans les différentes localités d'intervention du projet. Cette opération consistait à faire un état des lieux des registres des plaintes, collecter et enregistrer les nouvelles plaintes, investiguer et faire le suivi du traitement de celles déjà enregistrées. L'exception est faite aux plaintes liées aux travaux des entreprises suivis par l'Ingénieur Conseil avec l'appui technique des personnels de l'ONG dans le Djérem et la Vina. La démarche méthodologique adoptée a tout d'abord consisté à contacter les points focaux communautaires pour prendre des rendez-vous de consultation des registres et de sensibilisation dans les localités. Puis, il était question de mobiliser les chefs traditionnels des localités dans

lesquelles se trouvent les sites impactés, les plaignants et les témoins afin de planifier les descentes de constatation et d'investigation avec les différents plaignants par localité. A l'issue de l'enregistrement des plaintes, des descentes d'investigation ont été organisées pour les plaintes jugées fondées à l'aide de l'application SW-MAPS ; puis les PV et rapports d'investigation ont été signés ainsi que les PV de clôture pour les plaintes clôturées. Enfin, les plaintes sont transférées au PIRECT sous forme de fichiers de plaintes consolidés selon le formulaire transmis par l'UGP.

IV.7. Collecte et gestion des plaintes dans le Djérem

Dans le cadre de la gestion des plaintes dont la tâche a été assignée à l'ONG, dans le département du Djérem, l'activité a consisté à effectuer régulièrement des descentes dans les localités d'intervention du projet pour faire l'état des lieux des registres des plaintes, de collecter et d'enregistrer les nouvelles plaintes, d'investiguer, d'évaluer et suivre le traitement de celles déjà enregistrées. A l'aide de l'application SW-MAPS, les plaintes ont été investiguées et évaluées puis les PV et rapports d'investigation ont été élaborés ainsi que les PV de clôture pour les plaintes non fondées. Enfin les plaintes sont transférées à l'UGP sous forme de tableau consolidé selon le canevas indiqué par celle-ci.

IV.7.1. Collecte, enregistrement des plaintes et délivrance des accusés de réception

Au cours des mois de juin, juillet et août 2025 dans le département du Djérem, plusieurs plaintes ont été enregistrées, investiguées et évaluées.

IV.7.1.1. Détails des actions menées

L'activité s'est réalisée à travers la descente des points focaux locaux appuyés par les communaux et superviseur pour collecter et enregistrer dans les registres toutes les plaintes signalées pendant la période couvrant le présent rapport dans les localités impactées par le projet dans le Djérem. Sur le terrain, les membres de l'équipe ont effectué la consultation des registres, l'enregistrement systématique des plaintes avec délivrance des accusées de réception aux plaignants et la signature des registres.

IV.7.1.2. Acteurs impliqués

Les principaux acteurs impliqués dans la réalisation de l'activité sont les points focaux locaux, les relais communautaires et les chefs de village.

IV.7.1.3. Cibles touchées

Les plaignants et leurs témoins, ainsi que les populations ayant un ou plusieurs biens potentiellement impactés par le corridor sont les principales cibles.

IV.7.1.4. Résultats obtenus

En ce premier trimestre de l'année 3 de la mission dans le département du Djerem, 08 nouvelles plaintes ont été enregistrées avec accusés de réception, toutes dans la commune de Tibati. Toutes les 08 plaintes sont des omissions de biens dont 4 dans le village Mangle, 3 dans le village Mbangtibang, et 01 à Yoko Mamassi.

IV.7.2. Compilation des plaintes et transfert à l'UGP

Après collecte et enregistrement des plaintes, le point focal communal fait les compilations par commune, codifie les plaintes, puis les transfèrent au superviseur pour transmission au chef de mission. A ce niveau les points focaux communaux et le superviseur sont impliqués. La coordination et l'UGP sont les cibles. Cependant, Huit (08) plaintes ont été compilées et transférées à la coordination

Tableau 9 : Récapitulatif des plaintes par communes du Djérem

N°	Communes	Nombre de plaintes enregistrées
1	Tibati	08
2	Ngaoundal	00
Total		08

IV.7.3. Missions d'investigation des plaintes

IV.7.3.1. Détails des actions menées

Après enregistrement des plaintes dans les registres et remise des accusés de réception aux plaignants, les rendez-vous ont été planifiés avec les plaignants, les chefs traditionnels et/ou les relais communautaires et les témoins afin d'effectuer des descentes sur les sites, afin d'étudier l'objet des plaintes enregistrées par l'équipe de l'ONG pour constat, investigation et évaluation à l'aide de l'application SW-MAPS. Sur les sites, il était question de mesurer à l'aide de l'application SW-MAPS les superficies des biens impactées, de prendre les photos des plaignants aux différentes limites de leurs parcelles ainsi que les images et le décompte des biens impactés.

Par la suite, les PV de constatation et d'investigation ont été rédigés et signés par les parties concernées, les rapports d'investigation et d'évaluation ont été produits donnant tous les détails de l'évaluation, les fichiers de suivi des plaintes et celui des coordonnées géographiques actualisés par le point focal communal et transférés au superviseur pour transmission au Chef de mission.

IV.7.3.2. Acteurs impliqués, cibles, résultats obtenus

Les acteurs impliqués ici sont l'UGP, l'Ingénieur Conseil, certains sectoriels, les chefs de village, les points focaux, les superviseurs et les relais communautaires. Les cibles touchées sont des personnes affectées par le projet (PAPs). Dans le processus de la gestion des plaintes les résultats suivants ont été enregistrés :

R1 : 08 plaintes ont été enregistrées dans les communes de Tibati et Ngaoundal au cours du trimestre 1.

R2 : Les 08 plaintes investiguées et évaluées sont des omissions de biens,

R3 : A l'issue des investigations, toutes les 08 omissions sont dans le corridor.

IV.7.3.3. Tableaux des investigations

Tableau 10 : Investigation des plaintes dans la Commune de Tibati

Noms des localités	Plaintes enregistrées	Plaintes investiguées	Plaintes dans l'emprise	Plaintes hors emprise
Mbangtiband	03	03	03	00
Mangle	04	04	04	00
Yoko Mamassi	01	01	01	00
Total	08	08	08	00

Tableau 11 : Investigation des plaintes dans la Commune de Ngaoundal

N°	Code plaignant	Localité	Nature de la plainte	Contact	Objet de la plainte
01	ADTMIATB	Mbangtiband	Omission de biens	673894847	Bananeraie impactée sur une surface de 2670 m2
02	ADTMSLTB	Mangle	Omission de biens	676410993	Champ d'ignames impacté sur 1802m²
03	ADTMHGTB	Mangle	Omission de biens	675991413	Verger contenant 12 manguiers et un bananier
04	ADTMADTB	Mangle	Omission de biens	670077496	Un avocatier impacté
05	ADTMOJTB	Mangle	Omission de biens	673286657	Une jachère d'arachides contenant trois goyaviers jeunes et cinq bananiers
06	ADTMHATB	Mbangtiband	Omission de biens	672071836	Un champ de 79 bananiers adultes et 96 bananiers jeunes
07	ADTMAKTB	Mbangtiband	Omission de biens	671906005	Une jachère de maïs impactée sur une superficie de 4882m2
08	ADTYM	Yoko Mamassi	Omission de biens	699070064	Terrain pour construction contenant une jachère de manioc impactée sur 333m2

IV.7.4. Suivi de la mise en œuvre de la solution, clôture des plaintes, signature des Procès-Verbaux de clôture et de satisfaction

IV.7.4.1. Détails des actions menées

Dans le Djérem, l'ONG assure le suivi des plaintes enregistrées dans les localités auprès des plaignants et des chefs traditionnels afin de donner une issue efficiente au traitement des plaintes.

Les plaignants sont sensibilisés sur l'évolution de leurs plaintes. Les plaintes non éligibles après investigation sont clôturées et les plaignants sensibilisés sur les raisons de non prise en compte.

IV.7.4.2. Acteurs impliqués

Les experts de l'UGP, l'équipe de l'ONG, les plaignants, les relais communautaires et les chefs traditionnels.

IV.7.4.3. Cibles touchées

La communauté, les plaignants constituent nos principales cibles pour cette activité.

IV.7.4.4. Résultats obtenus

R1 : 08 nouvelles plaintes enregistrées, investiguées et évaluées dans les communes de Tibati et Ngaoundal. Toutes les 08 plaintes sont des omissions de biens.

R2 : Des 08 plaintes ayant fait l'objet d'investigation et d'évaluation dans le Djerem, toutes sont sur l'emprise du corridor, aucune n'a été clôturée au cours du trimestre.

Aucun PV de clôture

IV. 8. Collecte et gestion des plaintes dans la Vina

L'activité de la gestion des plaintes consiste à faire l'état des lieux des registres, collecter des plaintes dans toutes les localités impactées par le projet dans le département de la Vina contre accusés de réception remis aux plaignants, puis transmettre au staff pour consolidation et soumettre à l'UGP. En ce trimestre, aucune plainte n'a été enregistrée. La démarche méthodologique adoptée était d'effectuer les descentes dans les localités ayant les nouvelles plaintes, faire la rencontre avec le chef traditionnel et les plaignants, conduire les échanges avec le chef et le plaignant pour le sensibiliser sur le mécanisme de gestion des plaintes et enregistrer sa plainte.

IV.8.1. Compilation des plaintes et transfert à l'UGP

IV.8.1.1. Détails des actions menées

Après collecte et enregistrement des plaintes, les points focaux communaux font les compilations par commune en transférant au superviseur, à son tour de compiler, codifier et transférer à l'expert sociale et le chef de mission en copie.

IV.8.1.2. Acteurs impliqués

A ce niveau, les points focaux communaux et le superviseur sont impliqués.

IV.8.1.3. Cibles touchées

La coordination et l'UGP sont nos cibles.

IV.8.1.4. Résultats obtenus

Aucune plainte n'a été compilée et transférée à la coordination.

IV.8.1.5. Tableau récapitulatif

Tableau 13 : Investigation des plaintes dans la Commune de Martap

N°	Communes	Nombre des plaintes enregistrées
1	Martap	0
2	Ngaoundéré 2 ^{ème}	0
3	Ngaoundéré 3 ^{ème}	0
Total		00

IV.8.2. Missions d'investigation des plaintes

IV.8.2.1. Détails des actions menées

Pendant le premier trimestre les investigations des plaintes n'ont pas été réalisées dans le département de la Vina.

IV.8.2.2. Acteurs impliqués

Les acteurs concernés par cette activité sont des points focaux, le superviseur, l'expert social et les relais communautaires.

IV.8.2.3. Cibles touchées

Les cibles sont des personnes affectées par le projet.

IV.8.2.4. Résultats obtenus

Dans le département de la Vina, aucune plainte n'a été collectée et investiguée.

IV.8.2.5. Tableau récapitulatif

IV.8.3. Suivi de la mise en œuvre de la solution, clôture des plaintes, signature des procès-verbaux de clôture et de satisfaction

IV.8.3.1. Détails des actions menées

Après les investigations des plaintes collectées et enregistrées, il est question de clôturer les plaintes hors corridor et les requêtes à travers un PV de clôture signé du plaignant, le chef de la localité et le Superviseur, en ce trimestre 00 plainte a été collectée et suivie jusqu'à l'évaluation.

IV.8.3.2 Résultats obtenus

Aucune plainte hors corridor et aucune requête traitée par conséquent aucun Procès-Verbal n'est établi.

IV.9. ACTIVITÉS LIÉES AU MGP SENSIBLE VBG ET VCE

Selon un rapport de l'OMS, 35 % des femmes à travers le monde ont connu des violences sexuelles exercées par leur partenaire intime et/ou des violences sexuelles ou physiques exercées par quelqu'un d'autre (WHO, 2013), les deux étant des manifestations de violence basée sur le genre (VBG). Les projets impliquant un afflux de travailleurs tels que le PIRECT peuvent davantage accroître les VBG au sein des communautés. Il s'agit notamment du risque d'exploitation, d'abus

sexuels, de harcèlement sexuel ou d'union à un homme salarié qui soit considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une femme. En outre, dans une communauté, de meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés. On peut également assister à un accroissement du risque de rapports sexuels, même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs. En effet, les grands projets provoquent des changements dans les communautés où ils sont réalisés et peuvent modifier la dynamique des rapports de force entre les membres de la communauté ainsi qu'au sein des ménages. La jalousie des hommes, un facteur clé de VBG, peut être déclenchée par l'afflux de main-d'œuvre sur un projet dès qu'on croit que les travailleurs fréquentent les femmes de la communauté. Ainsi, on peut observer des comportements violents non seulement entre les travailleurs du projet et les personnes vivant dans la zone du projet et à proximité, mais aussi au sein des ménages impactés. Relativement aux différents risques identifiés lors de la mise en œuvre du projet, les renforcements des capacités des points focaux ont été réalisés dans le but de pouvoir facilement identifier ces risques VBG/EAS/HS/VCE liés au projet afin de conduire les activités de sensibilisation dans ce sens. Ainsi, des activités avaient été conduites dans ce volet du projet.

IV.1. Renforcement des capacités des points focaux sur les VBG, le code de conduite et signature de code de conduite individuels

IV.9.1. Description de l'activité

Après l'évaluation de la deuxième année de mise en œuvre des activités, certains personnels dont les manquements avaient été décelés malgré les renforcements de capacités, ont été écartés du projet afin de redynamiser l'équipe. Suite à cela, le personnel nouvellement recruté, avait bénéficié d'une formation sur les VBG et le code de conduite. Les généralités des VBG et plus particulièrement sur celles qui sont en rapport avec le PIRECT leur ont été apprises. Les risques VBG/VCE/EAS/VCE que le projet pourrait engendrer avaient été déroulés, les solutions pour prévenir et répondre à ces risques ont été également définies. Cette séance de travail constituait en même temps un renforcement des capacités pour les anciens membres de l'équipe. Dans ce module axé sur le MGP sensible, les sigles suivants avaient été définis : VBG, VCE, EAS, VCE. Les différents facteurs de risques liés aux Violences Basées sur le Genre ont été présentés, la description des facteurs de risque d'exacerbation, la nature de la vulnérabilité du plaignant n'était pas en reste. Parlant du plaignant, il a été souligné que toutes les interactions entre le plaignant et le point focal ou tout autre personnel du projet doivent être enregistrées, afin de nous servir de preuve, lorsqu'un incident se produit. Par ailleurs, le personnel a été édifié sur les processus de prise en charge holistique de la survivante et les rôles de chaque structure dans la chaîne d'intervention. Il s'agissait

entre autres de la prise en charge juridique, médicale, psychosociale et insertion socioéconomique ainsi que sur les principes directeurs qui encadrent les plaintes VBG. Il a été souligné les risques de survenue des cas VBG tels : l'augmentation des revenus liés au projet qui peut favoriser les relations sexuelles monnayées et d'exploitation ainsi que la jalousie des hommes qui se présentent comme facteur clé des VBG. Le mécanisme de notification des cas VBG nous a permis de structurer les responsabilités et les procédures d'orientation : l'approche axée sur la survivante, le feedback, le tri, le traitement, l'enquête et la vérification sont quelques éléments qui le caractérisent. Pour ce qui est du code de bonne conduite, il leur a été expliqué l'importance au respect des valeurs, attitudes et principes à respecter dans le cadre de la mise en œuvre des activités et les sanctions assignées à tous ceux qui ne respectaient pas ces valeurs. Après l'explication du contenu de ce code, ceux qui étaient d'accord avaient accepté de signer.

IV.9.1.1. Cibles touchées

Les cibles étaient les points focaux locaux et communaux nouvellement recrutés ainsi que les anciens membres de l'équipe du projet.

IV.9.1.2 Résultats obtenus

- 22 personnes ont été formées sur les VBG/EAS/HS/VCE et le code de conduite.
- 22 personnes ont signé le code de conduite.

IV.9.2. Renforcement des capacités des points focaux sur l'exploitation et abus sexuel en lien avec les afflux sociaux

IV.9.2.1. Description de l'activité

Les activités du **PIRECT** peuvent être à l'origine plusieurs types de violences à savoir les VBG/HS/EAS/VCE et le déni de ressource. Mais dans ce contexte-ci, nous mettons l'accent sur l'exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS). Le risque d'AES pour ce projet financé par la Banque mondiale veut dire « ne pas utiliser les ressources obtenues du projet pour obtenir des faveurs sexuelles ». Par exemple, si un employé du projet utilise l'argent pour se payer les faveurs d'une femme et que cette dernière se plaint par la suite, ceci peut être considéré comme une exploitation sexuelle car en fait elle n'est pas consentante. En réalité, c'est parce qu'elle est en difficulté qu'elle a accepté les avances et qu'elle s'est laissée aller. Donc dans le cadre de ce projet, on ne veut pas avoir des actions de ce genre. De ce fait, si un employé de l'entreprise ou même de l'ONG utilise sa position de pouvoir pour avoir des avantages sexuels, cela constitue une EAS. Même si à priori la relation était au départ consentant et que cette femme se plaint, on dira que c'est parce que vous êtes en position de pouvoir qu'elle n'a pas refusé. Cette action est punie par la loi du Cameroun par 5 ans de prison ferme.

Par ailleurs, il peut arriver que l'entreprise s'installe dans une localité et qu'elle organise des recrutements et commence à exiger des faveurs aux femmes et jeunes filles pour l'obtention d'une place. Lors de ce recrutement, le chef exige qu'un parent lui donne sa fille en échange du recrutement de son fils. Il faut donc sensibiliser les parents des communautés sur cette situation qui peut accentuer leurs difficultés à travers des abus, des grossesses et des maladies chez leurs filles et par la suite qu'on les abandonne, cela va aggraver leur situation. Les personnels des entreprises qui sont venus travailler dans les chantiers, constitue le risque potentiel pour les femmes, les filles et les jeunes. Ils peuvent être abusés sexuellement ou exploités. Très souvent, lorsque ces personnes arrivent en communauté, ils donnent l'impression d'avoir beaucoup d'argent et qu'ils peuvent tout donner aux femmes. Il est donc important de sensibiliser les parents pour qu'ils demeurent vigilants. De plus, les travailleurs des entreprises sont juste de passage et pour la plupart ont déjà une vie familiale ailleurs. Une fois que les travaux seront terminés, ils vont repartir et abandonner les filles, parfois avec des enfants non désirés ou des maladies incurables.

Très souvent dans le cadre des grands chantiers, les jeunes garçons qui y travaillent attirent les femmes et filles de la localité. Elles commencent à faire des vas et viens, montent et descendent en changeant de vêtements pour attirer l'attention des personnes. Souvent, elles mettent des habits provocateurs pour séduire les employés. A ce niveau, il faut dire aux parents de surveiller leurs enfants en leur expliquant clairement les risques de la présence de ces personnes dans leurs villages. Les filles dans certaines zones peuvent être sexuellement actives en bas âge et dans d'autres cas, la communauté trouve que c'est normal de se marier même à 15 ans. Seulement, dans le cadre du PIRECT, on nous dit que mineur c'est mineur, même si la fille a des enfants, tant qu'elle n'a pas 18 ans, l'approcher constitue une violence.

La méthodologie d'intervention a consisté tout d'abord à préparer la présentation, faire un exposé de manière participative et mener des échanges avec les participants sur les approches de sensibilisation avec les messages clés à travers des cas pratiques. Ainsi, nous avons expliqué aux points focaux les points d'entrée par lesquels les plaintes peuvent être signalées par les victimes ou survivants en cas de besoin. Nous avons cité les relais communautaires, les points focaux locaux et les numéros de téléphone de l'experte VBG de l'ONG et celui de l'UGP distribués, inscrits sur les affiches et dépliants VBG. Il a été rappelé aux points focaux locaux de toujours veiller à contacter les chefs de villages et les PF communautaires pour la planification des descentes dans les ménages et localités afin que ces acteurs de proximité facilitent le bon déroulement des causeries éducatives en communauté.

IV.9.2.2. Cibles touchées

Ce sont les points focaux locaux et communaux du projet nouvellement recrutés.

IV.9.2.3. Résultats obtenus

- 08 points focaux locaux et communaux sont outillés sur la démarche de sensibilisation VBG avec un accent mis sur les EAS et HS que peuvent subir les membres des communautés.

IV.3 Harmonisation de démarche de travail avec le responsable VBG de l'entreprise

IV.9.3. Description de l'activité

Dans l'optique de respecter les recommandations de l'UGP et avoir un regard généralisé sur les activités VBG menées sur les zones d'intervention du projet, une séance de travail avait été réalisée avec l'experte VBG de l'entreprise. Cette séance consistait à discuter sur le document de la cartographie des bases vies de chaque employé dans les entreprises et planifier les descentes conjointes dans ces zones pour les séances de sensibilisation des communautés ainsi que l'affichage des affiches et distribution des dépliants. Ainsi, le chronogramme des descentes avait été calé. La méthodologie a consisté à une organisation conjointe du travail entre l'entreprise TRANSRAIL et le Consortium APROSPEN-AJVN, l'élaboration du planning des descentes avec les chefs des quartiers, puis d'effectuer les descentes dans les localités pour mener les rencontres, présenter le projet ainsi que les risques liés à la présence des employés dans les quartiers d'habitation, apposer les affiches dans les lieux publics et distribuer les dépliants aux populations en compagnie de la point focal VBG entreprise. Lors du passage de l'UGP pour la formation du personnel des entreprises, des affiches et dépliants de sensibilisation VBG ont été mis à la disposition de l'équipe de l'ONG. Il s'agissait des affiches portant des messages et images parlantes ayant pour objectif d'interpeller les communautés dans lesquelles les employés sont logés (qui sont des localités hors projet) sur les risques VBG/EAS/HS/VCE. Il était donc question de cartographier au préalable tous les quartiers où vivent les employés pour conduire les activités de sensibilisation dans ces lieux. Ainsi, les descentes réalisées ont consisté à mener des sensibilisations, le collage des affiches dans les chefferies et la distribution des dépliants. Cette activité a été conduite au mois de Juin et Juillet 2025 dans la Vina et le Djérem.

IV.9.3.1. Cibles touchées

Ce sont les chefs des quartiers, les employés, les riverains et l'experte VBG Transrail.

IV.9.3.2. Résultats obtenus

- 20 chefs de quartiers touchés et plusieurs membres des communautés sensibilisés.
- 50 affiches collées et 45 dépliants distribués.

IV.10. Actualisation du plan d'action VBG

IV.10.1. Description de l'activité

Pour réduire les risques VBG liés aux activités de projet, les principales actions avaient été définies à travers la mise à jour du plan d'action de l'année 2. Ceci dans le but de minimiser les risques d'aggravation, ainsi que faire face aux éventuels incidents qui pourraient survenir pendant la phase d'indemnisation, de la construction du projet et lors de l'exploitation. Pour atteindre l'objectif du projet de zéro cas VBG, ce plan d'action avait défini les activités à réaliser, les sous activités, les résultats attendus, les indicateurs, le délai d'exécution de l'activité, le responsable, ainsi que le budget. A la suite des activités de l'année précédente reconduites, des nouvelles activités se sont ajoutées dans le nouveau plan d'action dans l'optique de minimiser les risques d'aggravation des violences et de prévenir les éventuels incidents qui pourraient survenir. Pour cela, le plan d'action avait été revu pour une durée de 12 mois (Juin 2025 à Mai 2026). L'élaboration du plan d'action avait nécessité une collecte de données sur les activités VBG/EAS/HS/VCE inscrites dans les rubriques du document de projet ainsi que les coûts affectés à leurs réalisations. Il s'agissait des activités à réaliser, les sous activités, les résultats attendus, les indicateurs de résultats, le responsable ainsi que le budget. Le document actualisé avait connu le concours technique et la supervision de l'Expert VBG du PIRECT.

Le Plan d'actions définissait la stratégie de mise en œuvre des activités de prévention, de réponse et de gestion des cas pour accompagner le projet PIRECT dans la lutte contre les VBG/EAS/HS/VCE sur les différents sites d'intervention du projet. Les parties prenantes de cette composante de la mission du consultant ont également été identifiées afin de tenir compte des contraintes et enjeux de leurs participations. Les spécificités de chaque action proposée avaient été prises en compte dans son élaboration. Enfin, le plan avait prévu l'agencement et la périodicité d'exécution des activités pour une certaine cohérence dans la stratégie VBG qui est implémentée sur le terrain. Les activités avaient été planifiées sur les 12 mois d'intervention. C'est dans ce cadre que l'experte sociale VBG du consortium APROSPEN-AJVN est chargée d'accompagner l'Unité de Gestion du Projet dans la sensibilisation des populations sur les VBG/EAS/HS/VCE et la réduction des risques liés au projet et la gestion des plaintes dans la Région de l'Adamaoua.

IV.10.2. Cibles touchées

Pour une bonne planification et budgétisation des activités VBG pour la troisième année, les cibles touchées sont le Coordonnateur du consortium et ses membres, l'expert VBG de l'UGP, le chef de mission et les superviseurs sollicités.

IV.10.3. Résultats obtenus

Un plan d'action VBG/EAS/HS/VCE actualisé est élaboré prenant en compte tous les principes directeurs liés au volet sensible de la mission de l'ONG.

IV.10.4. Tableaux récapitulatifs des activités VBG de l'année 3

Tableau 17 : Plan d'action VBG du projet PIRECT (juin 2025 à mai 2026)

Activités	Sous activités	Résultats	Indicateurs	Délais/mois												Responsables ou parties prenantes
				J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	
Revue documentaire	-Collecte des documents disponibles - Classement des documents par thème, - Imprégnation des documents	-Les documents disponibles sont collectés, -Les documents sont classés par thème, - L'imprégnation des documents est effective, Les personnels maîtrisent le contenu des documents	-Nombre de documents collectés, -Nombre de documents classés par thème, -Nombre de documents exploités													Expert sociale VBG
Participation aux séances de formation sur les VBG	- Préparation logistique de la formation, - Mobilisation des collègues sur la formation, - Participation à la formation et amélioration des compétences sur le	- La logistique de la formation est disponible ; -Les collègues sont mobilisés pour la formation ; - Les compétences des participants sont améliorées sur les questions VBG après le suivi de la formation sur	- Niveau de préparation de la logistique ; - Nombre de collègues mobilisés sur la formation ; - Nombre de participants dont les compétences sont améliorés.													Spécialiste VBG personnel APROSP EN-AJVN

capacités des points focaux sur les aspects VBG et le code de bonne conduite	de la formation, - Organisation et animation de l'atelier sur les aspects VBG /VBG/EAS/HS/VCE ainsi que le code de conduite, Signature du code de conduite	- Les participants sont appropriés du document de code de conduite et leurs compétences sont améliorées les questions - Les codes de conduites sont signés	-Nombre de personnes ayant participé à la formation dont les compétences sont améliorées -Nombre de Personnes ayant signé le code de conduite																
Rapportage sur les aspects VBG	-Collecte des informations sur les aspects VBG, -Analyse des aspects VBG, - Compilation des données VBG dans le rapport	- Les données VBG sont collectées et disponibles, - les données sur les VBG sont analysées et les tendances tirées, - Les rapports renseignent sur toutes les données sur les VBG	-12 rapports VBG disponibles, - Nombre de fiches de collecte de données VBG remplies																ESVBG
Sensibilisation des ouvriers et des commu	- Mise à jour des affiches de sensibilisation,	- Les outils de sensibilisation sont actualisés ou conçus,	- Nombre d'outils conçus, -Nombre des affiches distribuées,																ESVBG FL PFC

nautés du projet sur les VBG/EAS/HS/VE et sur l'accès aux services de prise en charge pour les survivants des VBG	- Cartographie des habitations des employés des entreprises ,	- Les messages sont affichés,	- Le planning est partagé avec les communautés,																
	- Planification des activités de sensibilisation communautaires dans les zones du projet,	- Les employés des entreprises sont cartographiés, sensibilisés, - TDR sont élaborés avec un planning de descente dans les communautés,	-Le planning de descente est partagé avec les ouvriers,																
	- Consultation des bases des données de tous les travailleurs des entreprises .	-Les participants s'approprient des messages contenus dans les dépliants,	-Nombre de personnes touchées,																
	- Actualisation des listes des employés de l'entreprise	-Les communautés sont sensibilisées Dans les Points saillants (entreprises, marchés, mosquées, églises, bases vie) ;	- Nombre de séances de sensibilisation organisées,																
	- Photographie de chaque travailleur,	-Les points d'entrées sont identifiés et connu de tous	- Nombre de personnes touchées dans les communautés,																
	- Réalisation des séances de sensibilisation des ouvriers dans les chantiers,		- Liste des endroits où les messages sont affichés ;																
			- Nombre de dispositifs d'enregistrement de plaintes identifiés et connus de tous ;																

[illegible]

	plaintes sensibles, - Transmissi on à l'UGP - Traitement dans le strict respect de la confidential ité de la survivante et de l'auteur - Accompag ner les victimes dans la formulation de leurs plaintes, -Assurer l'orientation des victimes VBG vers des services appropriés, - Assurer le suivi de leur traitement et en informer les plaignants de la victime, -Assurer l'insertion socioécono mique des victimes.	consentement éclairé vers les services de prise en charge selon les cas, - Le suivi des plaintes est assuré et les plaignants sont informés sur le niveau d'évolution de leurs plaintes, - Les victimes suivent des formations	de prise en charge, - Nombre de personnes informées sur l'évolution de leur plainte, -Attestation de fin de formation - Nombre de personnes ayant bénéficié de la formation, -Liste des kits insertion																
Renforc ement continu des capacit	- Concertatio n avec les chefs et les communau tés,	-Liste des personnes disponibles -Le matériel de formation est disponible,	-Nombre des points focaux identifiés,																PFL ESVBG

[illegible]

IV.10.4. Participation à la formation des entreprises sur les aspects VBG/EAS/HS/VCE

IV.10.4.1. Description de l'activité

En vue de réduire au maximum les risques de VBG/EAS/HS/VCE au sein des communautés riveraines des chantiers de construction des pylônes de la ligne PIRECT, une formation des personnels des entreprises a été réalisée dans le Djérem et la Vina dans la Région de l'Adamoua. Cette activité conduite par l'Expert VBG de l'UGP avait pour objectifs de former les employés de KALPATARU, TRANSRAIL et leurs sous-traitants sur les questions VBG en rapport avec leurs interventions sur le terrain. La démarche méthodologique était participative avec des échanges interactifs durant le déroulement des modules sur power point.

Dans le Djérem, la formation a eu lieu le 07 Juin 2025 dans la salle de réunion de l'hôtel « Le bien être » à Tibati et s'est tenue dans la Vina le 9 Juin à l'hôtel « Marhaba ». Les modules de formation portaient sur 6 thématiques à savoir : définition des types de VBG dont exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel, description des risques d'exacerbation des VBG liés au PIRECT, rôles et responsabilités des acteurs du projet (code de conduite), mécanisme de notification des cas VBG, structures de responsabilité et procédures d'orientation, services offerts aux survivants d'EAS/HS et Violence contre les enfants (VCE).

Après cette séance de formation, il était question de descendre dans les bases techniques des entreprises pour évaluer la conformité VBG. Ainsi, les points évalués étaient :

- La présence d'un point focal VBG dans l'entreprise. Constat a été fait de l'effectivité des points focaux VBG dans les entreprises.
- La mise en place d'un plan d'action VBG. Il se trouve que le point focal VBG n'avait pas élaboré son plan d'action.
- Le nombre de contrats signés avec les employés. L'entreprise n'a pas formalisé sa collaboration avec tous les employés à travers un contrat. Elle devra se conformer dans un délai raisonnable.
- Période de récupération des employés. Non définie.
- Affichage des codes de conduites dans leur bureau. Non effectif.
- Clôture du site. Les sites sont bien clôturés.
- Éclairage du site. Le site est suffisamment éclairé
- Sécurité du site. Existence des vigiles et des caméras de surveillance.
- Disposition des toilettes genrées. Existence des toilettes séparées pour les employés hommes et pour les femmes

- Disponibilité d'un espace d'affichage au bureau. Pas d'espace d'affichage mis à disposition sur les sites.

Recommandations

A la suite de l'inspection de la base vie de TRANSRAIL au quartier Selbé Darang de Ngaoundéré, l'Expert VBG a formulé des mesures à appliquer dans les brefs délais à savoir :

- Imprimer la fiche et la flèche pour indiquer les toilettes pour femmes.
- Aménager les vestiaires pour femme. Le délai est fixé au 26 Juin 2025.
- Faire la cartographie des habitations de tous les employés ainsi que les coordonnées GPS pour conduire les activités de sensibilisation et afficher les affiches VBG dans les quartiers. Remettre la liste à l'Expert VBG de l'ONG ;

- Organiser un temps de récupération pour les employés (au moins une semaine/mois)
- Créer une plateforme qui va permettre de coordonner toutes les activités VBG de sorte qu'elles soient harmonisées dans les chantiers et hors chantier ;

Au terme des activités, des affiches et dépliants ont été réceptionnées à raison de 210 affiches VBG, 108 affiches MGP, 515 dépliants VBG et 229 dépliants MGP.

IV.10.4.2. Cibles touchées

Il s'agissait des employés des entreprises KALPATARU, TRANSRAIL et leurs sous-traitants, l'Ingénieurs Conseil, l'ONG APROSPEN au premier rang desquels l'experte VBG.

IV.10.4.3. Résultats obtenus

- Les participants ont été formés sur les questions VBG.
- Les bases vie des entreprises ont été inspectées sur la conformité VBG.

IV.11 Sensibilisation sur les VBG (EAS, HS), VCE liés au projet

IV.11.1. Description de l'activité

Au cours de ce trimestre, plusieurs activités de sensibilisations ont été réalisées sur le terrain dans les deux départements de la Région de l'Adamaoua (Vina et Djérem). Les thèmes relatifs aux VBG : EAS/HS et VCE ont été abordés par les membres de l'équipe, notamment les points focaux locaux dans les différents sites répartis dans les 60 localités impactées par le PIRECT. La méthodologie d'intervention a consisté tout d'abord à préparer les exposées pour la sensibilisation avec les messages clés par les points focaux, puis à contacter les PF communautaires, les chefs de villages pour des descentes dans les ménages et chefferies afin de mener efficacement les causeries éducatives avec les populations cibles.

Les messages véhiculés auprès des couches étaient ceux de prévention des EAS/HS dans le projet, les facteurs de risques du projet à savoir l'installation des employés dans les localités (Likok, Anan, Béka Mangari, Ngaoundéré), la surveillance des enfants en lien avec les afflux sociaux. Tous ces messages ont été véhiculés auprès des populations riveraines avec les éléments de langage appropriés par les points focaux et en utilisant les langues locales dans les ménages et chefferies lors des causeries éducatives avec ces populations, notamment avec les femmes. Les messages clés communiqués au cours des sensibilisations régulièrement menées visaient dans les localités à garantir une prise de conscience communautaire sur les risques VBG du projet. Dans les ménages et les groupes sociaux, les points focaux ont procédé à travers les causeries éducatives, les échanges et les questions réponses. A la suite, des échanges, il a été rappelé les différents types de violences pouvant survenir lors des travaux des entreprises (destruction des foyers, les mariages des mineurs, les viols, les grossesses indésirées, les maladies sexuellement transmissibles, les enfants abandonnés et le VIH/SIDA) pour que nul n'en ignore. Les points d'entrée pour enregistrer les plaintes des victimes ou des survivants ont aussi été communiqués. Les dépliants VBG ont été remis aux chefs et leaders communautaires pour poursuivre les sensibilisations et affiches collés dans les lieux de rassemblement les plus fréquentés dans les villages.

IV.11.2. Cibles touchées

Les sensibilisations ont touché les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes vulnérables, les PAP, les femmes mariées, les orphelins, les leaders communautaires, les chefs traditionnels.

IV.11.3. Résultats obtenus

Nous avons au total **151** séances de sensibilisations VBG réalisées durant le premier trimestre d'activité. Les données compilées révèlent que **2551** personnes ont été sensibilisées dans les deux départements de l'Adamaoua soit **1429** hommes, **1121** femmes, **511** jeunes et **120** personnes vulnérables. Des résultats en hausse par rapport à la même période de l'année 2 car les travaux des entreprises multiplient les descentes dans les sites et les villages riverains.

De manière générale, au cours du trimestre 1, de l'année 3, de mise en œuvre du projet dans les 37 localités impactées que compte le département du Djérem, les sensibilisations VBG ont touché **1651** personnes, dont **1030** hommes et **620** femmes. Ces sensibilisations, orientées vers les PAP et les riverains des chantiers des entreprises.

Pour le département de la Vina, nous enregistrons au total **63** séances qui se sont tenues dans les localités impactées touchant **399** hommes, **501** femmes, parmi lesquelles **156** jeunes et **44** personnes vulnérables pour un total de **900** personnes sensibilisées au premier trimestre.

IV.12. SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PAP

L'activité de suivi et d'accompagnement de proximité des PAP dans la mise en œuvre des projets de réinstallation et reconversion a débuté au cours du premier trimestre de mise en œuvre. Plusieurs activités administratives et opérationnelles se sont déroulées pour mettre en place cette composante de la mission de l'ONG sur le terrain. L'objectif de la mission est d'assurer l'accompagnement technico-financier des PAP indemnisées pour favoriser leur réinstallation économique durable, leur autonomisation et le développement d'activités génératrices de revenus dans la Région de l'Adamaoua. Pour le premier trimestre, l'équipe de coordination du consortium a procédé au recrutement des personnels ayant le profil pour assurer la conduite des activités. Également, le contenu de leur cahier de charge a été défini en vue de leur contractualisation et déploiement dans les zones d'intervention. Les priorités de la période dans cette composante étaient notamment le recrutement des techniciens agropastoraux devant être affectés dans les départements du Djérem et de la Vina ; la contractualisation et la structuration de l'intervention. Il est question dans les parties qui vont suivre de présenter les activités menées dans le cadre du volet suivi et accompagnement des PAP dans la Région de l'Adamaoua.

IV.13. Recrutement et contractualisation des techniciens agropastoraux

IV.13.1. Description de l'activité

Le consortium APROSPEN-AJVN pour la poursuite de la mission a maintenu plusieurs personnels stratégiques et de terrain mobilisés pour la mise en œuvre des activités au cours de la deuxième année. Cette équipe technique s'est renforcée avec le recrutement de techniciens agropastoraux en charge d'accompagner l'UGP dans la Région de l'Adamaoua. Il s'agit pour l'ONG d'assurer le suivi et l'accompagnement de proximité des PAP indemnisés dans la mise en œuvre des projets de réinstallation et reconversion sociales (avec un accent particulier sur les personnes vulnérables) pour les deux départements du Djérem et de la Vina. C'est pour conduire à bien ce volet qu'une procédure de recrutement de deux techniciens agropastoraux a été initiée par la coordination. Un profil a été défini et des critères arrêtés en vue de choisir les bons candidats. Ainsi un appel à candidature a été lancé respectant le processus de transparence. L'évaluation des candidatures a été effectuée le 6 août 2025 par la commission constituée à cet effet et a permis d'identifier les meilleurs. Chose remarquable, les candidats les plus convaincants étaient des femmes. Après cette étape, des entretiens se sont déroulés avec les personnes retenues, les concernées ont été notifiées et le personnel clé s'est chargé de renforcer leurs capacités sur les objectifs du projet et l'objet de leur recrutement au sein de l'équipe. Le procès-verbal de recrutement est annexé.

IV.13.2. Cibles touchées

Les candidats au poste de technicien agropastoral, les cadres de l'ONG et le personnel clé du projet.

IV.13.3. Résultats obtenus

- 02 femmes recrutées pour le poste de technicien agropastoral du projet.

N°	Nom et prénom	Spécialité	Genre	Zone d'intervention
1	ADAMA ADAM ABANDE	Technicien Agropastoral	Féminin	Vina
2	MAIGUERE TEMWA ADÈLE	Technicien Agropastoral	Féminin	Djerem

IV.14. Affinement de la stratégie de mise en œuvre des activités de suivi des PAP

IV.14.1. Description de l'activité

Après la procédure de recrutement des deux techniciens agropastoraux par département, en charge d'assister l'UGP dans le suivi et l'accompagnement de proximité des PAP dans la mise en œuvre des projets de réinstallation et reconversion dans la Région de l'Adamaoua, il était important d'asseoir la stratégie pour mener à bien les activités. Cette démarche technique est cruciale pour garantir la bonne mise en œuvre des activités dans ce volet du projet. La démarche méthodologique a consisté à organiser des séances de travail, à concevoir des approches opérationnelles et à soumettre les documents à l'équipe de coordination pour des observations et amélioration du contenu proposé. Cette étape a marqué le début effectif des tâches administratives préparant le terrain pour le bon déroulement des activités des techniciens agropastoraux. Cette approche a permis de consolider la planification opérationnelle, le support de renforcement des capacités du personnel et la mise sur pieds des outils de collecte des données. L'ossature de la stratégie opérationnelle a été soumise au chef de mission pour des ajustements avant sa consolidation avec le personnel de terrain afin de l'adapter aux réalités locales et améliorer l'efficacité des interventions.

IV.14.2. Cibles touchées

L'équipe de coordination et le staff du projet ont été impliqués dans cette activité.

IV.14.3. Résultats obtenus

Une proposition de stratégie de mise en œuvre est élaborée pour validation.

IV.15. Renforcement de capacité du personnel sur l'accompagnement des PAP

IV.15.1. Description de l'activité

Après l'aboutissement du processus de recrutement des deux techniciens agropastoraux par le Consortium APROSPEN-AJVN, il était judicieux de les imprégner sur les attentes du projet les concernant. Conscient de l'importance qu'accorde l'Unité de Gestion du PIRECT à

l'accompagnement de proximité des PAP dans leurs efforts de réinstallation, le Chef de mission a initié une formation à leur intention. La méthodologie appliquée durant la formation reposait sur une approche participative et interactive combinant théorie et expérience pratique acquises dans la conduite des activités terrain. Le but de cette séance était de doter les deux techniciens agropastoraux de capacités techniques pour assurer un accompagnement agropastoral efficace des PAP en conformité avec les objectifs du projet. Bien que ces professionnels recrutés disposent de compétences pour mener les activités agropastorales, il était opportun de leur présenter les spécificités de la mission confiée à l'ONG par le PIRECT en vue d'un cadrage adéquat des activités envisagées. La formation visait également à rappeler les principales notions du projet auxquelles le technicien agropastoral devra s'habituer dans le contexte du PIRECT. Les techniciens ont été capacités à pouvoir diagnostiquer les besoins des PAP, élaborer les documents de travail en rapport avec le volet du projet, apporter un accompagnement technique et économique viable aux PAP. Les techniciens agropastoraux ont été sensibilisés sur les risques du projet en ce qui concerne l'utilisation des indemnités afin d'encourager les PAP suivis à bien utiliser les ressources reçues du PIRECT pour la compensation des biens perdus. La notion de personne vulnérable dans le cadre du projet a élégamment fait l'objet d'échanges pour la réussite de la mission dans la Région de l'Adamaoua. Cependant, il a été demandé aux techniciens agropastoraux d'œuvrer à améliorer les impacts socioéconomiques des indemnités dans la réinstallation et la reconversion économique des PAP.

IV.15.2. Cibles touchées

Les techniciens agropastoraux du Djérem et de la Vina.

IV.15.3. Résultats obtenus

Les techniciens maîtrisent la démarche du projet en ce qui concerne l'accompagnement des PAP dans la réinstallation et le suivi des projets proposés lors des indemnités.

IV.16. Elaboration des outils de collecte de données des PAP

IV.16.1. Description de l'activité

La mise en œuvre réussie des activités de suivi et d'accompagnement technico-financier des personnes indemnisées dans la mise en œuvre efficace de leurs projets de réinstallation ou de reconversion exige l'utilisation des outils de collecte de données fiables. C'est ce qui justifie la conception par les techniciens agropastoraux des outils d'identification, de suivi et d'accompagnement des PAP afin de garantir une collecte harmonisée des informations dans les deux départements. La méthodologie a consisté à définir les objectifs de la collecte de données, identifier les données nécessaires pour atteindre les objectifs, faire le choix de la méthode de collecte

appropriée (fiche, questionnaire, entretien, observation), définir les questions et formats de réponses efficaces. Une fois les modèles conçus, les outils ont été testés pour s'assurer qu'ils sont clairs et pertinents. Les observations apportées par les membres de l'équipe ont permis de finaliser les outils. Les outils proposés sont adaptés à la cible que sont les PAP indemnisés avec leurs projets socio-économiques.

IV.16.2. Cibles touchées

C'était l'équipe du projet qui a contribué de bout en bout à la conception des outils.

IV.16.3. Résultats obtenus

Une fiche de collecte de données élaborée.

Un formulaire de collecte de données adapté au suivi et accompagnement des PAP conçu avec l'outil KoboCollect pour une utilisation dans la Vina et le Djérem.

VI.17. Rédaction du plan d'action d'accompagnement opérationnel des PAP

IV.17.1. Description de l'activité

Cette activité a consisté à élaborer le cadre stratégique et opérationnel de la nouvelle composante d'accompagnement technico-financier des PAP indemnisés dans les deux départements de la Vina et du Djérem. Une analyse documentaire approfondie a permis de définir les axes d'intervention, les résultats attendus et les mécanismes de mise en œuvre. Il s'agissait pour les personnels affectés à cette tâche d'établir les relations opérationnelles pour une meilleure implication des parties prenantes sur le terrain.

Le présent plan d'actions vise à définir le déroulement des activités dans le cadre de l'accompagnement de l'ONG dans le processus de réinstallation/reconversion des PAP et d'autres groupes cibles dans les différentes localités d'intervention du PIRECT dans la Région de l'Adamaoua. Il propose d'accompagner la mise en œuvre des projets agropastoraux des PAP via trois piliers : appui à l'entrepreneuriat (formation, accès au financement, marchés), appui institutionnel (services administratifs, procédures légales) et structuration technique (bonnes pratiques, résilience climatique). Il vise l'augmentation des revenus et l'emploi dans les ménages des PAP pour un succès du processus de réinstallation post indemnisation.

Il prend naturellement en compte la phase de cadrage et diagnostic nécessaire à évaluer la faisabilité des projets dans le contexte d'implantation des PAP. L'identification des besoins des PAP avec focus sur les femmes et les personnes présentant un niveau de vulnérabilité. La structuration des projets va permettre un accompagnement technique adéquat au cas par cas. Des formations aux bonnes pratiques agricoles (BPA), de transformation des productions et de gestion des activités

agropastorales pourront intervenir selon les besoins exprimés par les PAP et les ressources disponibles.

IV.17.2. Cibles touchées

Il s'agissait de travailler avec le chef de mission, l'experte sociale VBG, les superviseurs et les points focaux communaux pour un cadrage plan avec les réalités du projet.

IV.17.3. Résultats obtenus

Un plan d'action annuel de suivi et d'accompagnement des PAP proposé par l'équipe de techniciens agropastoraux.

Tableau 22 : Plan d'action annuel d'accompagnement technico-financier des PAP (12 mois)

N°	Activités principales	Sous-activités détaillées	Période	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsables / Partenaires	Moyens nécessaires / Livrables
1	Renforcement des capacités des personnels du projet	Planification opérationnelle Formation du personnel sur le dispositif d'accompagnement des PAP Élaboration d'outils et guides de suivi Simulation de cas pratiques	1 mois	Personnel maîtrisant les outils et le dispositif d'accompagnement	-Nombre de personnel formé -Modules validés de formation	- Superviseur agropastoral, -Equipe projet	-Salle de formation -Supports de formation -Fiches de présence
2	Mise à jour du fichier des PAP	Prise de contact et sensibilisation sur la nouvelle activité Recensement des PAP indemnisées, déplacées, groupes de femmes et vulnérables Vérification et validation	1 mois	Fichier des bénéficiaires actualisé et fiable	-Nombre de PAP recensées -Base de données mise à jour	- Techniciens agropastoraux - Superviseurs -Points focaux,	- Tablettes/P C -Fiches de collecte -Base de données -Rapports de mise à jour du fichier des PAP

		de la base de données Mise à jour de la base numérique					
3	Suivi et accompagnement des PAP dans la réinstallation	Entretiens individuels et échanges sur leurs besoins et difficultés Accompagnement à l'élaboration de leur plan d'affaires Mise en œuvre et suivi	En continu	PAP restaurent leurs moyens de subsistance	-Nombre de PAP accompagnés -Nombre de visites de suivi effectuées	- Techniciens agropastoraux -Points focaux	-Rapports de suivi -Kits AGR -Outils de suivi sur site
4	Accompagnement des PAP déplacées	Entretiens individuels et échanges sur leurs besoins spécifiques Accompagnement à l'élaboration de leur plan d'affaires Mise en œuvre et suivi	En continu	PAP déplacées disposent des nouvelles activités économiques viables	-Nombre de PAP accompagnés -Nombre de plans d'affaires élaborés -Projets lancés	- Techniciens agropastoraux -Points focaux	-Rapports d'accompagnement -Outils de suivi -Supports techniques
5	Accompagnement des groupes vulnérables	Identification et typage des besoins Mise en place d'appuis spécifiques adaptés • Suivi rapproché	En continu	PAP vulnérables bénéficient d'un appui adapté	-Nombre de PAP vulnérables accompagnés -Nombre d'appuis spécifiques fournis	- Techniciens agropastoraux -Points focaux	Rapports de suivi
6	Appui aux groupes de femmes pour les AGR	• Diagnostic participatif des besoins • Formation en entrepreneur	En continu	Groupes de femmes autonomisés et activités génératrices	-Nombre de groupes féminins appuyés -Nombre de	- Techniciens agropastoraux -Experts SVBG	-Rapports d'activités -Supports de formation

		iat et gestion simplifiée • Appui à la mise en œuvre et suivi des AGR		es de revenus fonctionnelles	formations organisées -Nombre de microprojets opérationnels	-Points focaux	-Fiches de suivi des groupes
7	Suivi des activités environnementales et biodiversité	Sensibilisation à l'importance du reboisement Identification et cartographie des sites Accompagnement aux actions de reboisement et lutte contre le braconnage Suivi des plants et sites restaurés	2 mois	Sites reboisés et conscience environnementale renforcée	-Nombre de sites reboisés -Nombre d'arbres plantés -Nombre de sessions de sensibilisation effectuées	- Techniciens agropasteurs -Points focaux	-Rapport environnementaux -Fiches de suivi des plantations -Outils de sensibilisation
8	Évaluation à mi-parcours et capitalisation (mai 2026)	Réalisation d'une enquête Bilan général des activités et recommandations Organisation d'un atelier de restitution	1 mois	Résultats mesurés et leçons apprises capitalisées	-Rapport produit -Atelier de restitution organisé -Bonnes pratiques identifiées	Chef de mission Superviseurs agropasteurs, Équipe Suivi-évaluation, Représentants des PAP,	-Rapport d'évaluation à mi-parcours -Supports de restitution -Synthèse des bonnes pratiques